

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2018 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 28 novembre 2018. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 186 à 191 du présent Rapport annuel.

2 Modification à la présentation de l'information financière	8 Dotation à la provision pour pertes sur créances	18 Services bancaires personnels et PME, région du Canada	79 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
3 Vue d'ensemble	8 Charges autres que d'intérêts	20 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	79 Méthodes comptables critiques et estimations
3 Stratégie de la CIBC	9 Impôts et taxes	23 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	84 Faits nouveaux en matière de comptabilité
3 Performance par rapport aux objectifs	9 Change	25 Marchés des capitaux	85 Autres faits nouveaux en matière de réglementation
4 Conjoncture de l'économie et du marché	10 Événements importants	28 Siège social et autres	85 Transactions entre parties liées
5 Vue d'ensemble du rendement financier	10 Revue des résultats du quatrième trimestre	29 Situation financière	85 Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires
5 Points saillants financiers	11 Analyse des tendances trimestrielles	29 Revue du bilan consolidé résumé	85 Contrôles et procédures
6 Résultats financiers de 2018	12 Rétrospective du rendement financier de 2017	30 Sources de financement	86 Information financière annuelle supplémentaire
6 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	13 Perspectives pour l'année 2019	40 Arrangements hors bilan	
7 Produits autres que d'intérêts	14 Mesures non conformes aux PCGR	41 Gestion du risque	
7 Activités de négociation (BIE)	17 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique		

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble du rendement financier – Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2019 », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Marchés des capitaux », « Situation financière – Sources de financement », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Instruments financiers », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2019 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévoir », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2019 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation et le risque environnemental; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ainsi que les dispositions réglementaires en vertu de celle-ci, la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux et d'actes terroristes, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe; la fiabilité de tiers de fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux; et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties; le risque que les synergies et les avantages attendus de l'acquisition de Private Bancorp, Inc. ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Modification à la présentation de l'information financière

La modification suivante a été apportée à la présentation de l'information financière en 2018.

IFRS 9, Instruments financiers

Nous avons adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers*, (IFRS 9) le 1^{er} novembre 2017. Comme l'autorise la norme, les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière de premier plan en Amérique du Nord avec une capitalisation boursière de 50 G\$ et un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III de, 11,4 %. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégique, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions¹ de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Nos quelque 44 000 employés sont engagés à offrir à nos clients une expérience bancaire adaptée au monde moderne, à stimuler la croissance des bénéfices de manière constante et durable pour nos actionnaires et à redonner aux collectivités.

Stratégie de la CIBC

Nous bâtissons une banque axée sur les relations dans un monde moderne. Afin d'atteindre nos objectifs stratégiques consistant à offrir une expérience client et un rendement total pour les actionnaires exceptionnels, nous mettons l'accent sur quatre axes prioritaires :

- Bâtir une entreprise solide et focalisée sur la clientèle.
- Diversifier la croissance de nos bénéfices.
- Optimiser notre efficacité opérationnelle.
- Maintenir une gestion rigoureuse du capital et du bilan.

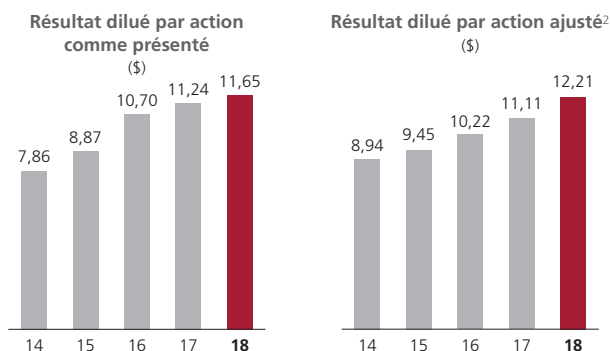
Performance par rapport aux objectifs

Depuis de nombreuses années, la CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties prenantes externes. Ces mesures sont classées en cinq catégories clés de valeur pour les actionnaires – croissance du résultat, coefficient d'efficacité, rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires (RCP), rendement total pour les actionnaires et solidité du bilan. Nous avons fixé des objectifs à moyen terme pour chacune de ces mesures, soit d'ici les trois à cinq prochaines années.

Croissance du résultat²

Nous surveillons le résultat par action pour évaluer la croissance de notre résultat. À compter de 2018, nous visons une croissance du résultat dilué par action annuel moyen de 5 % à 10 %. En 2018, nous avons affiché une croissance du résultat dilué par action comme présenté et ajusté² respectivement de 4 % et 10 %.

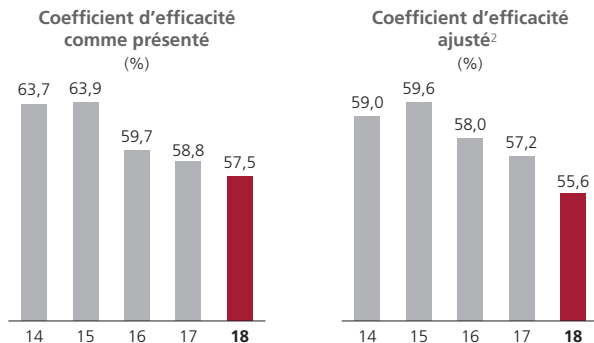
À plus long terme, nous maintenons notre objectif d'enregistrer un résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 %.



Coefficient d'efficacité²

Pour évaluer si nous utilisons efficacement nos actifs afin de générer notre résultat net, nous mesurons et surveillons notre coefficient d'efficacité, qui correspond aux charges autres que d'intérêts divisées par le total des produits. En 2018, le coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté² de la CIBC s'est amélioré, s'établissant respectivement à 57,5 % et 55,6 % contre 58,8 % et 57,2 % en 2017.

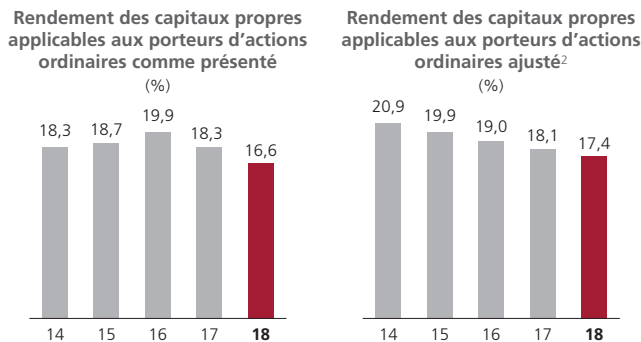
La CIBC s'est fixé comme objectif à court terme d'atteindre un coefficient d'efficacité annualisé de 55 % d'ici 2019, et comme objectif à moyen terme, de 52 % d'ici 2022.



Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires²

Le RCP est une autre mesure clé de la valeur pour les actionnaires. En 2018, la CIBC a enregistré un RCP comme présenté et ajusté² solide, respectivement de 16,6 % et 17,4 %, soit au-delà de notre objectif d'au moins 15 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un RCP solide d'au moins 15 % tout au long du cycle.



1) Nombre révisé pour tenir compte des clients qui font à la fois appel aux services bancaires de la CIBC et de Financière Simplicii.
 2) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Rendement total pour les actionnaires

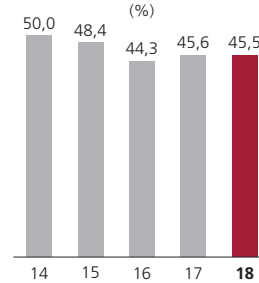
Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle.

Au chapitre du rendement total pour les actionnaires, nous avons deux objectifs :

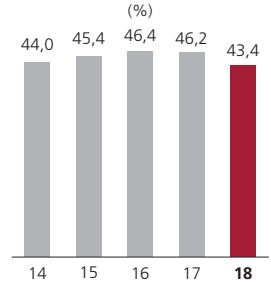
1. Pendant nombre d'années, nous avons régulièrement enregistré des ratios de versement de dividendes ajustés se situant entre 40 % et 50 % du résultat applicable aux porteurs d'actions ordinaires. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat tout au long du cycle. En 2018, notre ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté¹ s'est établi respectivement à 45,5 % et 43,4 %.
2. Nous avons également pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's Ratings Services (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de cinq exercices. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2018, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 60,6 %, soit un rendement inférieur à celui de l'indice des banques de 62,0 % au cours de la même période.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes de 40 % à 50 %.

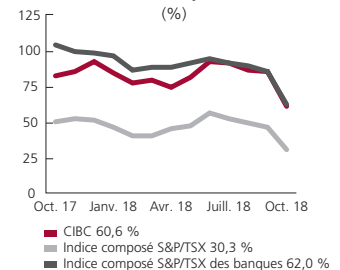
Ratio de versement de dividendes comme présenté (%)



Ratio de versement de dividendes ajusté¹ (%)



Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices (%)



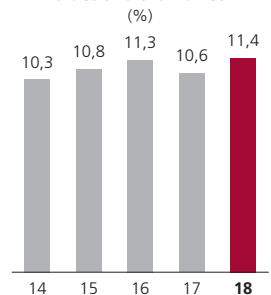
Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides ratios de fonds propres qui sont nettement supérieurs aux ratios réglementaires cibles.

Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui sont de détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, d'investir dans nos activités essentielles, de croître au moyen d'acquisitions et de redistribuer du capital à nos actionnaires. À la fin de 2018, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III était de 11,4 % selon la méthode tout compris, soit bien au-delà du ratio réglementaire cible fixé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Outre nos objectifs à l'égard des fonds propres, nous continuons d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs, de même qu'à un profil solide de financement, ce qui constitue les piliers de la solidité et de la stabilité du bilan.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (%)



1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Expérience client

Nous poursuivons nos efforts solides et soutenus à l'égard de l'expérience client. Notre indice de l'expérience client, soit une fourchette de mesures pertinentes tirées de chacune de nos activités, correspond à la stratégie axée sur le client de la CIBC et est composé des éléments suivants :

- Études externes et internes sur le score net de recommandation;
- Études sur les relations, qui mesurent l'expérience générale du client avec notre banque;
- Études sur les transactions, qui mesurent l'expérience d'un client ayant une interaction particulière;
- Paramètres commerciaux et opérationnels spécifiques qui sont étroitement associés à l'expérience client.

Conjoncture de l'économie et du marché

La CIBC a mené ses activités dans un contexte de croissance économique modérée au Canada et un contexte d'accélération de la croissance aux États-Unis en 2018. Au Canada, la faiblesse des taux de chômage a favorisé la qualité du crédit des ménages, mais la hausse des taux d'intérêt, le repli de l'inflation sur le marché du logement et certaines décisions en matière de politique réglementaire ont ralenti la croissance des prêts à la consommation et des prêts hypothécaires. La qualité du crédit des sociétés est demeurée solide malgré la progression moins rapide des profits, tandis que les dépenses d'investissement et les demandes de prêts des entreprises se sont accélérées. Le rythme plus lent des émissions d'obligations de sociétés non financières a été plus que compensé par la hausse des émissions obligataires dans le secteur financier, alors que le nombre d'émissions de titres de participation a été peu élevé. Les émissions de titres d'emprunt de gouvernements ont continué de croître, mais à une cadence légèrement réduite par rapport à 2017. Aux États-Unis, l'économie et le marché de l'emploi ont affiché une forte croissance grâce aux mesures de relance budgétaire qui ont largement contrebalancé la hausse des taux d'intérêt, contribuant ainsi à une remontée des prêts aux entreprises après un ralentissement en 2017. Les marchés boursiers américains ont démarré l'année en force, mais ont marqué le pas à l'automne en raison de préoccupations liées à la croissance mondiale et à la hausse des taux d'intérêt.

Vue d'ensemble du rendement financier

Points saillants financiers

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2018	2017	2016	2015	2014
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$	7 915 \$	7 459 \$
Produits autres que d'intérêts	7 769	7 303	6 669	5 941	5 904
Total des produits	17 834	16 280	15 035	13 856	13 363
Dotation à la provision pour pertes sur créances	870	829	1 051	771	937
Charges autres que d'intérêts	10 258	9 571	8 971	8 861	8 512
Résultat avant impôt sur le résultat	6 706	5 880	5 013	4 224	3 914
Impôt sur le résultat	1 422	1 162	718	634	699
Résultat net	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	17	19	20	14	(3)
Porteurs d'actions privilégiées	89	52	38	45	87
Porteurs d'actions ordinaires	5 178	4 647	4 237	3 531	3 131
Résultat net applicable aux actionnaires	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %	63,7 %
Coefficient d'efficacité ajusté ¹	55,6 %	57,2 %	58,0 %	59,6 %	59,0 %
Coefficient de pertes sur créances ²	0,26 %	0,25 %	0,31 %	0,27 %	0,38 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %	18,3 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ¹	17,4 %	18,1 %	19,0 %	19,9 %	20,9 %
Marge d'intérêts nette	1,68 %	1,66 %	1,64 %	1,74 %	1,81 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,88 %	1,85 %	1,88 %	2,00 %	2,05 %
Rendement de l'actif moyen	0,88 %	0,87 %	0,84 %	0,79 %	0,78 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen	0,99 %	0,97 %	0,96 %	0,91 %	0,89 %
Rendement total pour les actionnaires	4,70 %	18,30 %	5,19 %	1,96 %	20,87 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	21,2 %	19,8 %	14,3 %	15,0 %	17,9 %
Taux d'impôt effectif ajusté ¹	20,0 %	20,3 %	16,6 %	15,5 %	15,4 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$	8,89 \$	7,87 \$
– résultat dilué comme présenté	11,65	11,24	10,70	8,87	7,86
– résultat dilué ajusté ¹	12,21	11,11	10,22	9,45	8,94
– dividendes	5,32	5,08	4,75	4,30	3,94
– valeur comptable	73,83	66,55	56,59	51,25	44,30
Cours de l'action (\$)	124,59	119,86	104,46	107,16	107,01
– haut	110,11	97,76	83,33	86,00	85,49
– bas	113,68	113,56	100,50	100,28	102,89
– clôture	443 082	412 636 ⁽⁴⁾	395 389	397 213	397 620
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	444 627	413 563 ⁽⁴⁾	395 919	397 832	398 420
– moyen pondéré de base ³	442 826	439 313 ⁽⁴⁾	397 070	397 291	397 021
– moyen pondéré dilué					
– fin de la période ³	50 341 \$	49 888 \$	39 906 \$	39 840 \$	40 850 \$
Capitalisation boursière (en millions de dollars)					
Mesures de valeur					
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	4,7 %	4,5 %	4,7 %	4,3 %	3,8 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %	50,0 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ¹	43,4 %	46,2 %	46,4 %	45,4 %	44,0 %
Cours/valeur comptable	1,54	1,71	1,78	1,96	2,32
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	119 355 \$	107 571 \$	101 588 \$	93 619 \$	73 089 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision	381 661	365 558	319 781	290 981	268 240
Total de l'actif	597 099	565 264	501 357	463 309	414 903
Dépôts	461 015	439 706	395 647	366 657	325 393
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	32 693	29 238	22 472	20 360	17 588
Actif moyen	598 441	542 365	509 140	455 324	411 481
Actif productif d'intérêts moyen	536 059	485 837	445 134	395 616	362 997
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	31 184	25 393	21 275	18 857	17 067
Biens administrés ^{5, 6}	2 303 962	2 192 947	2 041 887	1 846 142	1 703 360
Biens sous gestion ⁶	225 379	221 571	183 715	170 465	151 913
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	216 144 \$	203 321 \$	168 996 \$	156 107 \$	141 250 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	216 303	203 321	169 322	156 401	141 446
APR aux fins du total des fonds propres	216 462	203 321	169 601	156 652	141 739
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,4 %	10,6 %	11,3 %	10,8 %	10,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,1 %	12,8 %	12,5 %	12,2 %
Ratio du total des fonds propres	14,9 %	13,8 %	14,8 %	15,0 %	15,5 %
Ratio de levier selon Bâle III					
Expositions du ratio de levier (en millions de dollars)	653 946 \$	610 353 \$	545 480 \$	502 552 \$	s. o.
Ratio de levier	4,3 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	s. o.
Ratio de liquidité à court terme ⁷	128 %	120 %	124 %	119 %	s. o.
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	44 220	44 928	43 213	44 201	44 424

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Le coefficient de pertes sur créances correspond au montant de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux divisé par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances. En 2018, par suite de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) est calculée conformément à l'IFRS 9. Les montants de 2017 et des périodes précédentes ont été calculés conformément à l'IAS 39.

3) Compte non tenu de 60 764 actions subalternes au 31 octobre 2018 (190 285 en 2017).

4) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 octobre 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.

5) Comprendent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 1 834,0 G\$ au 31 octobre 2018 (1 723,9 G\$ en 2017).

6) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

7) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Résultats financiers de 2018

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 5 284 M\$, en regard de 4 718 M\$ en 2017. CIBC Bank USA a contribué à hauteur de 407 M\$ au résultat net, comparativement à 96 M\$ en 2017. Pour l'exercice précédent, seuls les résultats de CIBC Bank USA à compter de son acquisition le 23 juin 2017 étaient pris en compte.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a été de 5 541 M\$, contre 4 665 M\$ en 2017.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 11,65 \$, contre 11,24 \$ en 2017.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour l'exercice considéré s'est établi à 12,21 \$, par rapport à 11,11 \$ en 2017.

2018

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un montant de 115 M\$ (85 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (9 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 65 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 10 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des pertes supplémentaires de 89 M\$ (65 M\$ après impôt et participation minoritaire) sur les titres de créances et les prêts de FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) comptabilisées au quatrième trimestre à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade (Siège social et autres);
- une charge de 88 M\$ découlant des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018 (Siège social et autres);
- des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration de 16 M\$ (14 M\$ après impôt), nets des ajustements selon la méthode de l'acquisition², liés à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors (résultat de 38 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et charge de 52 M\$ après impôt pour Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 2 M\$, de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 28 M\$, des charges autres que d'intérêts de 194 M\$ et de l'impôt sur le résultat de 37 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 257 M\$ et le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires de 252 M\$.

2017

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un profit de 299 M\$ (245 M\$ après impôt) sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration de 104 M\$ (73 M\$ après impôt) ainsi que des ajustements selon la méthode liés à l'acquisition² de The PrivateBank et de Geneva Advisors (3 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et 70 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- une augmentation de 45 M\$ (33 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires au troisième trimestre (Siège social et autres);
- un montant de 41 M\$ (28 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (4 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 16 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et 7 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des frais et des charges de 98 M\$ (71 M\$ après impôt) liés au lancement de Financière Simplicii et à l'abandon connexe de Services financiers le Choix du Président (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- une diminution de 18 M\$ (13 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée au quatrième trimestre dans Siège social et autres³.

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 305 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 17 M\$ ainsi qu'un accroissement des charges autres que d'intérêts de 259 M\$, et une diminution de la charge d'impôt de 24 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont accru le résultat net de 53 M\$.

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Les coûts de transaction comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation, les coûts de financement ayant trait au financement préalable de la composante en espèces de la contrepartie de l'acquisition et les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, inclus à titre d'éléments d'importance à compter du quatrième trimestre de 2017, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition, la provision collective établie à l'égard des nouveaux prêts accordés et du renouvellement des prêts acquis (avant l'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018), et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors.

3) A trait à la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9), à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit et iv) de la provision collective liée à CIBC Bank USA, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
Actif productif d'intérêts moyen	536 059 \$	485 837 \$	445 134 \$
Produits nets d'intérêts	10 065	8 977	8 366
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,88 %	1,85 %	1,88 %

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 1 088 M\$, ou 12 %, par rapport à 2017, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pendant un exercice complet, de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges au titre des produits à l'intention des particuliers et des entreprises au Canada, ainsi que de la hausse des produits de trésorerie. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des produits de négociation.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a augmenté de trois points de base, compte tenu de l'augmentation des produits nets d'intérêts. L'incidence de l'augmentation des produits nets d'intérêts a été annulée en partie par la hausse de l'actif productif d'intérêts moyen, en raison surtout de la croissance dans l'ensemble des activités de la CIBC.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	420 \$	452 \$	446 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	877	843	832
Commissions sur crédit	851	744	638
Honoraires d'administration de cartes	510	463	470
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{1, 2}	1 247	1 034	882
Produits tirés des fonds communs de placement ²	1 624	1 573	1 462
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	431	427	396
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	357	349	342
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net (produits (perte) de négociation et profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net en 2017 et 2016) ^{3, 4}	603	227	(71)
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net (profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net en 2017 et 2016)	(35)	143	73
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	310	252	367
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	121	101	96
Divers	453	695	736
	7 769 \$	7 303 \$	6 669 \$

- 1) Les honoraires de garde comptabilisés par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde et la quote-part de nos honoraires de garde dans CIBC Mellon est comprise dans la quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
- 2) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).
- 3) Les montants des périodes précédentes ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 4) Comprennent des produits de 46 M\$ (1 M\$ en 2017) liés aux instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 466 M\$, ou 6 %, par rapport à 2017. Pour l'exercice 2017, seuls les résultats de CIBC Bank USA à compter de son acquisition le 23 juin 2017 étaient pris en compte.

Les *commissions sur crédit* ont augmenté de 107 M\$, ou 14 %, en raison surtout de la hausse des volumes de prêts aux entreprises.

Les *honoraires de gestion de placements et de garde* ont augmenté de 213 M\$, ou 21 %, en raison principalement de l'augmentation de la moyenne des biens sous gestion et des biens administrés dans nos activités de gestion des avoirs.

Les *produits tirés des fonds communs de placement* ont augmenté de 51 M\$, ou 3 %, par suite essentiellement de l'appréciation des marchés et des ventes nettes de fonds communs de placement.

Les *profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net (produits (perte) de négociation et profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net en 2017 et 2016)* ont augmenté de 376 M\$, ou 166 %, en raison principalement de la hausse des produits de négociation. Se reporter à la section Activités de négociation (BIE) ci-après pour plus de précisions.

Les *profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net (profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net en 2017 et 2016)* ont baissé de 178 M\$, ou 124 %, en raison surtout des pertes sur titres de créance évalués à la JVAERG à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018, et du recul des profits du portefeuille de placement de Marchés des capitaux.

Les *produits tirés des opérations de change autres que de négociation* ont augmenté de 58 M\$, ou 23 %, en raison principalement de la hausse des produits des activités de couverture.

Le poste *Divers* a diminué de 242 M\$, ou 35 %, par rapport à l'exercice précédent, qui comprenait un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux, présenté à titre d'élément d'importance.

Activités de négociation (BIE)

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
Produits (pertes) de négociation composés de ce qui suit :			
Produits nets d'intérêts ¹	856 \$	1 143 \$	1 482 \$
Produits autres que d'intérêts	557	226	(88)
	1 413 \$	1 369 \$	1 394 \$
Produits de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	246 \$	276 \$	293 \$
Change	573	524	511
Titres de participation	452	401	453
Marchandises	94	111	106
Divers	48	57	31
	1 413 \$	1 369 \$	1 394 \$

- 1) Comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 278 M\$ (298 M\$ en 2017 et 474 M\$ en 2016) comptabilisé dans Marchés des capitaux. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique pour plus de renseignements.

Les produits nets d'intérêts comprennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (2017 et 2016 : détenues à des fins de transaction) ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Les produits de négociation ont augmenté de 44 M\$, ou 3 %, par rapport à 2017, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation tirés d'opérations sur titres de participation et des opérations de change, en partie contrebalancée par la diminution des produits de négociation tirés des opérations sur taux d'intérêt et sur marchandises.

Dotation à la provision pour pertes sur créances¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
	Selon l'IFRS 9	Selon l'IAS 39	Selon l'IAS 39
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts douteux			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	760 \$	760 \$	728 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	15	16	29
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	67	37	(2)
Marchés des capitaux	8	(4)	155
Siège social et autres	102	20	22
	952	829	932
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts productifs			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	(19)	6	8
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	(10)	s. o.	s. o.
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	12	47	s. o.
Marchés des capitaux	(38)	s. o.	s. o.
Siège social et autres	(27)	(53)	111
	(82)	–	119
	870 \$	829 \$	1 051 \$

1) À la suite de notre adoption de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

s. o. Sans objet.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 41 M\$, ou 5 %, par rapport à 2017. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 123 M\$, en raison surtout des pertes sur prêts plus importantes dans CIBC FirstCaribbean et CIBC Bank USA. Les pertes sur prêts plus importantes dans CIBC FirstCaribbean comprenaient des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 28 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a reculé de 82 M\$ par rapport à 2017, du fait des perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 et du transfert de certains prêts au portefeuille de prêts douteux.

Pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégique, se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	2 934 \$	2 738 \$	2 741 \$
Rémunération liée au rendement	1 966	1 745	1 580
Avantages du personnel	765	715	661
	5 665	5 198	4 982
Frais d'occupation			
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	875	822	804
Communications	1 742	1 630	1 398
Publicité et expansion des affaires	315	317	319
Honoraires	327	282	269
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	226	229	201
Divers	103	96	68
	1 005	997	930
	10 258 \$	9 571 \$	8 971 \$

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 687 M\$, ou de 7 %, par rapport à 2017, en raison surtout de la prise en compte des charges autres que d'intérêts de CIBC Bank USA de 666 M\$ pour un exercice complet (2017 : 244 M\$).

Les *salaires et avantages du personnel* ont augmenté de 467 M\$, ou 9 %, en raison surtout de la hausse des salaires et de la rémunération liée au rendement, sous l'effet principalement de la prise en compte des salaires et des avantages du personnel relatifs au personnel de CIBC Bank USA pour l'exercice complet.

Les *charges liées au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau* ont augmenté de 112 M\$, ou 7 %, essentiellement en raison de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la prise en compte des charges relatives à CIBC Bank USA pour l'exercice complet.

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Impôt sur le résultat	1 422 \$	1 162 \$	718 \$
Taxes indirectes ¹			
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	354	390	361
Charges sociales	271	242	239
Impôts et taxes sur le capital	68	61	38
Impôt foncier et taxes d'affaires	77	72	71
Total des impôts et taxes indirects	770	765	709
Total des impôts et taxes	2 192 \$	1 927 \$	1 427 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	21,2 %	19,8 %	14,3 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	29,3 %	29,0 %	24,9 %

1) Certains montants sont soit payés, soit payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur les activités de la CIBC à titre d'entité juridique canadienne, ainsi que sur les activités de ses filiales nationales et étrangères. Les impôts et taxes indirects sont composés de la TPS, de la TVH, des taxes de vente, des charges sociales, des impôts et taxes sur le capital, de l'impôt foncier et des taxes d'affaires. Les impôts et taxes indirects sont inclus dans les charges autres que d'intérêts.

Le total de l'impôt sur le résultat et des impôts et taxes indirects a augmenté de 265 M\$ en regard de 2017.

La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 1 422 M\$, en progression de 260 M\$ par rapport à 2017, en raison surtout de la hausse du résultat et des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance.

Les impôts et taxes indirects ont augmenté de 5 M\$, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pendant un exercice complet, en partie compensée par la baisse des taxes de vente.

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine), qui a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui a mené à une réduction importante des actifs d'impôt différé aux États-Unis de la CIBC. La réforme fiscale américaine a introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment en créant un nouvel impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (Base Erosion Anti-abuse Tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. La disposition instaurant le BEAT s'appliquera à la CIBC à l'exercice 2019. La CIBC continue d'évaluer l'incidence du BEAT sur ses activités aux États-Unis.

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait commencer en janvier 2019. Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserons une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 210 M\$. Si nous n'avons nullement gain de cause, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberaient.

Le budget fédéral canadien de 2015, adopté le 1^{er} novembre 2015, comprenait de nouvelles règles pour les « arrangements de capitaux propres synthétiques », qui ont éliminé, dans certaines circonstances, la possibilité pour les sociétés canadiennes de se prévaloir d'une déduction pour dividendes intersociétés. Des règles transitoires s'appliquaient entre le 1^{er} novembre 2015 et le 30 avril 2017. Les nouvelles règles ont entraîné une hausse du taux d'imposition effectif puisque la déductibilité aux fins de l'impôt de certains dividendes reçus de sociétés canadiennes est réduite. Le budget fédéral canadien de 2018, déposé le 27 février 2018, a étendu la non-déductibilité des dividendes intersociétés pour les sociétés canadiennes aux dividendes reçus dans le cadre d'opérations de rachat d'actions.

Par le passé, l'ARC a, dans le cadre de nouvelles cotisations, réclamé à la CIBC un montant d'impôt supplémentaire d'environ 298 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes en 2011 et en 2012 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En mars 2018, la CIBC a déposé un avis d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt relativement à l'année d'imposition 2011. L'affaire est donc devant les tribunaux. Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par les nouvelles cotisations ont été reçus s'apparentent à celles visées prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. En juin 2018, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 229 M\$ le montant d'impôt à payer pour l'année d'imposition 2013. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Le taux d'impôt prévu par la loi qui s'applique à la CIBC à titre d'entité juridique a été de 26,5 % en 2018. Ce taux devrait demeurer inchangé au cours des années à venir.

Pour un rapprochement de notre impôt sur le résultat dans le compte de résultat consolidé avec les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018 vs 2017	2017 vs 2016	2016 vs 2015
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :			
Total des produits	(55)\$	(36)\$	117 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	(2)	(1)	8
Charges autres que d'intérêts	(30)	(20)	61
Impôt sur le résultat	(3)	(1)	–
Résultat net	(20)	(14)	48
Incidence sur le résultat par action :			
de base	(0,05)\$	(0,03)\$	0,12 \$
dilué	(0,05)	(0,03)	0,12
Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	(1,5)%	(1,3)%	5,6 %

Événements importants

Lancement de Services bancaires, innovation CIBC et acquisition de Wellington Financial

Le 8 janvier 2018, CIBC a annoncé le lancement de Services bancaires, innovation CIBC, une entreprise multiservices qui fournit des conseils stratégiques et du financement aux entreprises clientes nord-américaines du secteur des technologies et de l'innovation aux différents stades de leur cycle économique. Dans le cadre du lancement de Services bancaires, innovation CIBC, et pour renforcer davantage ses capacités et l'équipe des services bancaires commerciaux en place à CIBC Bank USA, la CIBC a fait l'acquisition, le 5 janvier 2018, des actifs de prêts de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) et de son équipe de gestion en contrepartie d'espèces, d'actions ordinaires et d'actions échangeables. Basée à Toronto, avec une présence aux États-Unis, soit à New York et à Menlo Park, Wellington Financial était une entreprise privée de premier plan dans la fourniture de capital de croissance à des sociétés technologiques en phase de démarrage ou de post-démarrage. Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture et sont inclus dans ceux de notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Pour plus de précisions, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés.

Faits nouveaux relativement à Aéroplan

Air Canada a annoncé le 11 mai 2017 qu'elle ne renouvelerait pas le partenariat exclusif Aéroplan avec Aimia Inc. (Aimia) à l'échéance du contrat le 29 juin 2020. Les clients de la CIBC qui sont membres Aéroplan ne seront pas instantanément touchés par cette annonce, étant donné qu'ils peuvent continuer d'accumuler des milles Aéroplan et de les échanger contre des produits et services d'Air Canada jusqu'à l'échéance du contrat d'Aimia avec Air Canada. Le 21 août 2018, Air Canada, La Banque Toronto-Dominion, la CIBC et Visa Canada Corporation ont conclu un accord de principe avec Aimia en vue d'acquiescer le programme de fidélisation Aéroplan. Le prix d'achat global comprendrait 450 M\$ en espèces et la prise en charge d'un passif d'environ 1,9 G\$ en milles Aéroplan. Des ententes définitives ont été signées le 26 novembre 2018, y compris des ententes portant sur les cartes de crédit, lesquelles permettront à la CIBC de participer au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada pendant une période de dix ans dès la conclusion de l'acquisition du programme de fidélisation Aéroplan par Air Canada. Si elle se concrétise, l'entente permettra à nos clients Aéroplan de transférer leurs milles Aéroplan au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada qui sera lancé en 2020. Les accords sont assujettis à l'approbation des actionnaires d'Aimia et à certaines autres conditions de clôture, notamment l'obtention des approbations réglementaires applicables. Par suite de la conclusion de l'acquisition, la CIBC versera 200 M\$, plus les taxes de vente applicables, pour cette transaction, que nous prévoyons comptabiliser en charges en 2019. De plus, nous verserons une somme de 92 M\$, plus les taxes de vente applicables, à Air Canada à la clôture de l'entente, en guise de paiement anticipé qui doit être appliqué à de futurs paiements mensuels liés aux milles Aéroplan. Nous nous attendons à comptabiliser ce paiement anticipé en résultat net à titre de charge sur la durée de la nouvelle entente portant sur les cartes de crédit conclue avec Air Canada lorsque des points de fidélisation Air Canada seront achetés.

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trois mois clos le

	2018				2017			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 201 \$	2 176 \$	2 090 \$	2 138 \$	2 093 \$	2 039 \$	1 937 \$	2 303 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	986	988	937	954	922	903	886	879
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	457	448	429	432	422	239	102	113
Marchés des capitaux ¹	649	752	710	801	622	679	692	830
Siège social et autres ¹	159	183	210	134	210	244	81	84
Total des produits	4 452 \$	4 547 \$	4 376 \$	4 459 \$	4 269 \$	4 104 \$	3 698 \$	4 209 \$
Produits nets d'intérêts	2 539 \$	2 577 \$	2 476 \$	2 473 \$	2 464 \$	2 276 \$	2 095 \$	2 142 \$
Produits autres que d'intérêts	1 913	1 970	1 900	1 986	1 805	1 828	1 603	2 067
Total des produits	4 452	4 547	4 376	4 459	4 269	4 104	3 698	4 209
Dotation à la provision pour pertes sur créances ²	264	241	212	153	229	209	179	212
Charges autres que d'intérêts	2 591	2 572	2 517	2 578	2 570	2 452	2 275	2 274
Résultat avant impôt sur le résultat	1 597	1 734	1 647	1 728	1 470	1 443	1 244	1 723
Impôt sur le résultat	329	365	328	400	306	346	194	316
Résultat net	1 268 \$	1 369 \$	1 319 \$	1 328 \$	1 164 \$	1 097 \$	1 050 \$	1 407 \$
Résultat net applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	4 \$	6 \$	5 \$	5 \$	4 \$	5 \$	5 \$
Actionnaires	1 266	1 365	1 313	1 323	1 159	1 093	1 045	1 402
Résultat par action – de base	2,81 \$	3,02 \$	2,90 \$	2,96 \$	2,60 \$	2,61 \$	2,59 \$	3,50 \$
– dilué	2,80	3,01	2,89	2,95	2,59	2,60	2,59	3,50

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) À la suite de notre adoption de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et les prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2017

Le résultat net pour le trimestre a été de 1 268 M\$, en hausse de 104 M\$, ou 9 %, en regard du quatrième trimestre de 2017.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 75 M\$, ou 3 %, en raison surtout de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges au titre des produits à l'intention des particuliers et des entreprises, contrebalancés en partie par la baisse des produits de négociation.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 108 M\$, ou 6 %, par suite essentiellement de la hausse des produits de négociation, de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde en raison de la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, en partie contrebalancés par des pertes sur titres de créance évalués à la JVAERG à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 35 M\$, ou 15 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout des pertes sur prêts plus importantes dans CIBC FirstCaribbean, qui comprenaient des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, présentées à titre d'éléments d'importance. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué, car les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent tenaient compte d'un montant de 35 M\$ relatif à l'établissement d'une provision collective (avant notre adoption de l'IFRS 9) pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA, présenté à titre d'élément d'importance. Les résultats du trimestre considéré comprennent une reprise de la provision pour pertes sur créances sur les prêts productifs découlant des mises à jour des paramètres du modèle liée à CIBC FirstCaribbean, alors que les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent incluaient une diminution de la provision collective (avant notre adoption de l'IFRS 9).

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 21 M\$, ou 1 %, essentiellement en raison de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la hausse de la rémunération liée au rendement. Cette hausse a été en partie contrebalancée par le fait que les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent comprenaient les frais et les charges liés au lancement de Financière Simplii et à l'abandon connexe de Services financiers le Choix du Président, ainsi que des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration plus élevés découlant de l'acquisition de The PrivateBank, présentés à titre d'éléments d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 23 M\$, ou 8 %, en raison principalement de la hausse du résultat.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2018

Le résultat net du trimestre a reculé de 101 M\$, ou 7 %, par rapport au trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont diminué de 38 M\$, ou 1 %, sous l'effet surtout de la baisse des produits de négociation, compensée en partie par la hausse des produits de trésorerie.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 57 M\$, ou 3 %, en raison surtout des pertes supplémentaires sur les titres de créance évalués à la JVAERG par suite de la restructuration de la dette du gouvernement de la Barbade susmentionnée et de la diminution de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, contrebalancées en partie par la hausse des produits de négociation.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 23 M\$, ou 10 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à CIBC Bank USA et de la croissance du portefeuille des prêts personnels. Les résultats du trimestre considéré comprennent des migrations de crédit négatives dans le portefeuille de prêts productifs de CIBC Bank USA, alors que pour le trimestre précédent, les résultats comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur créances découlant d'une migration de crédit positive et de transferts au portefeuille de prêts douteux. La hausse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a été en partie compensée par une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels ainsi que dans le portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 19 M\$, ou 1 %, ce qui reflète principalement la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, en partie contrebalancée par la baisse de la rémunération liée au rendement et des salaires.

La charge d'impôt sur le résultat a reculé de 36 M\$, ou 10 %, en raison surtout de la baisse du résultat.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours comparativement aux autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes au cours de la période. En 2017, la forte croissance des volumes avait été en partie contrebalancée par le resserrement des marges attribuable à un contexte de taux d'intérêt plus faibles. Les hausses de taux d'intérêt pendant le deuxième semestre de 2017 ont contribué à la tendance du ralentissement de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges qui s'est poursuivie tout au long de 2018. Les résultats du premier trimestre de 2017 comprenaient un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a été avantagé par la solide croissance des volumes de prêts et de dépôts et l'augmentation soutenue des biens administrés et des biens sous gestion, en raison de l'appréciation des marchés et des ventes nettes positives de fonds communs de placement à long terme. En 2017, la croissance des volumes avait été partiellement contrebalancée par la faiblesse des taux d'intérêt. Les hausses de taux d'intérêt à compter de la deuxième moitié de 2017 ont contribué à l'amélioration des marges à compter du quatrième trimestre de 2017.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, comprend les produits de CIBC Bank USA après la clôture de l'acquisition le 23 juin 2017. Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a bénéficié d'un accroissement des volumes à la suite de la clôture de l'acquisition.

La conjoncture des marchés et les activités de dérivés sur actions, qui comprennent le résultat exonéré d'impôt, influent considérablement sur les produits de Marchés des capitaux. Le résultat exonéré d'impôt a été volatil au cours des périodes qui font l'objet du tableau précédent. Les résultats des premiers trimestres de 2017 et de 2018 faisaient état de produits tirés de la négociation plus élevés.

Les résultats de Siège social et autres comprennent le montant compensatoire lié à la composante de la BIE du résultat exonéré d'impôt présentée dans les produits de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Au premier trimestre de 2018, nous avons adopté l'IFRS 9 et nous comptabilisons maintenant une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et productifs dans les unités d'exploitation stratégique. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et du rendement du crédit dans les portefeuilles de prêts et, par suite de l'adoption de l'IFRS 9, de l'évolution des perspectives économiques.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient une baisse de la provision sur les prêts productifs, reflet de perspectives économiques relativement plus positives et qui se sont améliorées au premier trimestre de 2018.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, les résultats des quatrième trimestres de 2017 et de 2018 comprenaient des pertes plus élevées dans le portefeuille de services bancaires commerciaux.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les pertes sur créances de CIBC Bank USA ont été incluses à partir de l'acquisition le 23 juin 2017. Les résultats du quatrième trimestre de 2017 comprenaient un montant de 35 M\$ lié à l'établissement d'une provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9) pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA. Les résultats des troisième trimestres de 2017 et de 2018 présentaient des pertes sur prêts plus élevées dans le portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis. Les résultats du quatrième trimestre de 2018 comprenaient des pertes sur prêts plus élevées dans CIBC Bank USA.

Pour Marchés des capitaux, les résultats de 2018 présentaient une diminution de la provision sur les prêts productifs, reflet de l'amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles et des meilleures perspectives dans le secteur du pétrole et du gaz.

Pour Siège social et autres, les résultats du troisième et du quatrième trimestres de 2018 affichaient des pertes sur les prêts douteux dans CIBC FirstCaribbean plus élevées découlant de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade. Les résultats de tous les trimestres de 2017 faisaient état d'une diminution de la provision collective (avant notre adoption de l'IFRS 9).

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période découlaient en grande partie des variations de salaires et d'avantages du personnel, de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats du quatrième trimestre de 2017 comprenaient des honoraires et des charges liés au lancement de Financière Simplii et à l'abandon connexe de l'offre bancaire aux consommateurs Services financiers le Choix du Président. Les résultats du troisième trimestre de 2017 témoignaient d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires comptabilisées dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance. Les charges autres que d'intérêts avaient augmenté au troisième trimestre de 2017 et par la suite, en raison de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA à compter de la date de clôture de l'acquisition, le 23 juin 2017.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants et du montant du résultat exonéré d'impôt. Les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine, en partie contrebalancés par l'incidence favorable sur le taux d'impôt effectif qui en a résulté pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. La charge d'impôt a commencé à s'accroître au troisième trimestre de 2017, du fait surtout de la baisse du résultat exonéré d'impôt et de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA à compter de la date de clôture de l'acquisition, le 23 juin 2017.

Rétrospective du rendement financier de 2017

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	Marchés des capitaux ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
2017	Produits nets d'intérêts	5 752 \$	984 \$	545 \$	1 647 \$	49 \$	8 977 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 193	3 045	331	1 164	570	7 303
	Produits intersectoriels ²	427	(439)	—	12	—	—
	Total des produits	8 372	3 590	876	2 823	619	16 280
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	766	16	84	(4)	(33)	829
	Charges autres que d'intérêts	4 348	2 021	534	1 373	1 295	9 571
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 258	1 553	258	1 454	(643)	5 880
	Impôt sur le résultat	838	415	55	364	(510)	1 162
	Résultat net (perte nette)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle	— \$	— \$	— \$	— \$	19 \$	19 \$
	Actionnaires	2 420	1 138	203	1 090	(152)	4 699
2016	Produits nets d'intérêts	5 473 \$	930 \$	169 \$	1 958 \$	(164)\$	8 366 \$
	Produits autres que d'intérêts	1 896	2 732	216	787	1 038	6 669
	Produits intersectoriels ²	379	(390)	—	11	—	—
	Total des produits	7 748	3 272	385	2 756	874	15 035
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	736	29	(2)	155	133	1 051
	Charges autres que d'intérêts	4 114	1 890	288	1 328	1 351	8 971
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 898	1 353	99	1 273	(610)	5 013
	Impôt sur le résultat	738	362	12	281	(675)	718
	Résultat net (perte nette)	2 160 \$	991 \$	87 \$	992 \$	65 \$	4 295 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle	— \$	— \$	— \$	— \$	20 \$	20 \$
	Actionnaires	2 160	991	87	992	45	4 275

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2017 et 2016.

Vue d'ensemble

Le résultat net de 2017 s'est établi à 4 718 M\$, en regard de 4 295 M\$ en 2016. La hausse de 423 M\$ du résultat net était attribuable à l'augmentation des produits et à la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et de l'impôt sur le résultat.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 611 M\$, ou 7 %, par rapport à 2016, en raison principalement de la croissance des volumes des produits à l'intention des particuliers et des entreprises au Canada et de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA à compter de la date de clôture de l'acquisition, le 23 juin 2017, résultats qui comprenaient un montant de 45 M\$ lié à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition, dont un montant de 31 M\$ était inclus à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2017. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des produits de négociation et le resserrement des écarts des marges dans les services aux particuliers et les services aux entreprises au Canada.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 634 M\$, ou 10 %, par rapport à 2016, du fait principalement de la hausse des produits de négociation, des produits tirés des honoraires de gestion de placements et de garde et des produits tirés des fonds communs de placement.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 222 M\$, ou 21 %, par rapport à 2016. Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, l'augmentation de la dotation était attribuable surtout à la hausse des radiations dans les portefeuilles de cartes de crédit et des prêts personnels, et à la hausse des pertes dans le portefeuille des prêts hypothécaires, contrebalancées en partie par la baisse des pertes dans le portefeuille de prêts aux PME. Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, la baisse de la dotation s'expliquait surtout par des pertes moins élevées dans le portefeuille de services bancaires commerciaux. Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats de 2017 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur créances, comparativement à une reprise de la provision pour pertes sur créances en 2016, ce qui était surtout attribuable à l'établissement d'une provision collective de 48 M\$ pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA, dont une tranche de 35 M\$ a été présentée à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2017. De plus, les résultats de 2017 comprenaient des pertes dans le portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis. Pour Marchés des capitaux, les résultats de 2017 comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur créances, contre une dotation à la provision pour pertes sur créances en 2016, en raison surtout du meilleur rendement dans le secteur du pétrole et du gaz. Les résultats de 2016 comprenaient également des pertes dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, présentées à titre d'élément d'importance. Pour Siège social et autres, les résultats de 2017 comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur créances, contre une dotation à la provision pour pertes sur créances en 2016. Les résultats de 2017 tenaient compte d'une diminution de la provision collective, présentée à titre d'élément d'importance, déduction faite de la provision plus élevée dans la région des Caraïbes du fait surtout des ouragans survenus au cours de l'année. Les résultats de 2016 comprenaient des augmentations de la provision collective, présentées à titre d'élément d'importance.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 600 M\$, ou 7 %, comparativement à 2016, en raison principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA et de la hausse de la rémunération liée au rendement. Les résultats de 2017 comprenaient également des charges plus élevées découlant des frais et des charges liées au lancement de Financière Simplii et à l'abandon connexe de Services financiers le Choix du Président, ainsi que des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration associés à l'acquisition de The PrivateBank, présentés à titre d'éléments d'importance. La progression a été annulée en partie par les charges de restructuration comptabilisées en 2016, essentiellement liées à des indemnités de départ, présentées à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt a été de 1 162 M\$, par rapport à 718 M\$ en 2016, du fait principalement de la baisse considérable du résultat exonéré d'impôt et de la hausse du résultat en 2017. En outre, l'exercice 2016 comprenait le recouvrement d'impôt découlant du règlement de questions liées à la fixation des prix de cession interne, et un changement dans l'utilisation prévue de certains reports en avant de pertes fiscales, présentés à titre d'éléments d'importance.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Les produits ont progressé de 624 M\$, ou 8 %, par rapport à 2016, en raison surtout de la croissance des volumes, de la hausse des honoraires et d'un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux, présentés à titre d'élément d'importance, ce qui a été en partie contrebalancé par le resserrement des marges et la baisse des produits de nos activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont augmenté de 318 M\$, ou 10 %, par rapport à 2016. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté, en raison essentiellement de la croissance des volumes et de la hausse des honoraires, en partie contrebalancées par le resserrement des marges. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté, principalement grâce à l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde et à la hausse des produits tirés des fonds communs de placement attribuable à la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Les produits ont augmenté de 491 M\$, ou 128 %, par rapport à 2016. Les produits de Groupe Entreprises ont augmenté, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA et de la hausse des produits dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté, ce qui est principalement attribuable à la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA et à l'augmentation de la moyenne des biens sous gestion découlant de l'acquisition de Geneva Advisors. De plus, en 2017, cette unité d'exploitation stratégique comprenait la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank.

Marchés des capitaux

Les produits ont augmenté de 67 M\$, ou 2 %, par rapport à 2016, en raison surtout de la hausse des profits du portefeuille de placement, de l'intensification des activités de souscription de titres de créance et de l'augmentation des produits de Services financiers aux entreprises, en partie contrebalancées par la baisse des produits tirés des activités de négociation de dérivés sur actions, de taux d'intérêt et de taux de change.

Siège social et autres

Les produits ont baissé de 255 M\$, ou 29 % comparativement à 2016, étant donné que les résultats de cet exercice comprenaient un profit, déduction faite des coûts de transaction, à la vente de notre participation minoritaire dans American Century Investments (ACI) et un profit à la vente d'un centre de traitement, présentés tous deux à titre d'éléments d'importance. La baisse a été en partie compensée par la diminution de l'ajustement selon la BIE et la hausse des produits de trésorerie.

Perspectives pour l'année 2019

Avec l'atteinte du plein emploi dans la plupart des provinces, l'économie canadienne devrait probablement croître à un rythme légèrement plus lent en 2019 alors que la politique monétaire vise à contenir l'inflation à près de 2 % à moyen terme. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait ralentir en 2019, pour se situer à un peu moins de 2 %, et diminuer encore davantage et tomber en deçà de 1,5 % en 2020, les exportations subissant les contrecoups d'un ralentissement de la croissance économique aux États-Unis. L'économie devrait continuer d'afficher des taux de chômage historiquement bas en 2019. Le taux cible de financement à un jour de la Banque du Canada devrait atteindre un plateau de 2,25 % en 2019, puisque l'inflation demeure modérée et que la banque centrale tentera de soutenir les exportations en maintenant la valeur du dollar canadien dans une certaine fourchette. La construction résidentielle devrait progresser moins rapidement, et les entreprises devraient continuer d'accroître leurs dépenses d'investissement de façon modérée, particulièrement dans le secteur de l'énergie où l'on attend que l'accès aux pipelines soit moins incertain. Les prix de référence du brut se sont abruptement affaiblis sur les signes du ralentissement de la croissance mondiale, des hausses de l'offre aux États-Unis et d'un allègement temporaire des contraintes imposées à l'Iran. Les prix mondiaux devraient probablement remonter graduellement si l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) limite l'offre et que les sanctions imposées à l'Iran se durcissent à nouveau en 2019. Les escomptes sur le pétrole lourd canadien devraient rester élevés à des niveaux historiques en raison des contraintes liées à la capacité des pipelines, mais ils pourraient diminuer quelque peu lorsque les principaux raffineurs des États-Unis feront un retour à la pleine production et que certains producteurs de pétrole lourd canadien réduiront leur production.

La croissance de l'économie américaine devrait ralentir pour s'établir légèrement au-dessus de 2 % en 2019, ce qui devrait correspondre plus ou moins au rythme de la croissance dans la région du Midwest en raison des contraintes imposées par la conjoncture tendue du marché de l'emploi. Un resserrement de la politique budgétaire pourrait intensifier le ralentissement et limiter la croissance à 1,4 % en 2020. La Réserve fédérale américaine cherche à freiner la croissance afin de maintenir l'inflation près de 2 %. L'absence de nouvelles mesures de relance sous forme de réductions d'impôt d'ici 2020 et la possibilité que le gouvernement limite ses dépenses afin de lutter contre les déficits devraient permettre à la Réserve fédérale américaine de stabiliser son taux de référence aux environs de 3 % en 2019, ouvrant ainsi la voie à un assouplissement monétaire en 2020.

Dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la croissance des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation devrait demeurer faible, car la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de la hausse du prix des maisons et le resserrement réglementaire survenu l'an dernier freineront la demande.

La croissance modérée des résultats des entreprises devrait favoriser les activités de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Les émissions d'obligations d'État devraient demeurer nombreuses en raison des déficits et des dépenses d'investissement des gouvernements provinciaux. La faiblesse du taux de chômage et la hausse modérée des bénéfices devraient permettre aux marchés du crédit de demeurer vigoureux. Gestion des avoirs devrait tirer parti de la croissance continue des économies des épargnants, mais le ralentissement de la croissance économique pourrait limiter l'incidence positive de la hausse du cours des actions sur les biens sous gestion.

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les services bancaires commerciaux devraient profiter des limites de la capacité existantes qui touchent plusieurs secteurs, car les besoins d'expansion d'une capacité génèrent des besoins de financement supplémentaires. Gestion des avoirs a été avantagée par l'augmentation des économies après impôt des épargnants, même si la progression moins rapide du cours des actions devrait réduire la croissance des biens sous gestion. La hausse des taux d'intérêt devrait demeurer suffisamment modérée pour soutenir la croissance des activités de prêts aux entreprises, dont le financement immobilier.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et comme ajustés et juge que les deux façons sont des mesures de performance utiles. Les résultats ajustés excluent les éléments d'importance des résultats présentés et servent à calculer nos mesures ajustées mentionnées ci-dessous. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de simplifier les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée à l'égard des mesures ajustées en vertu des PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de déduire les mêmes produits après impôt.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, le cas échéant.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le RCP ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance afin de calculer le taux d'impôt effectif ajusté.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. La mesure du capital économique est donc fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique. L'écart entre le total des capitaux propres et le capital économique est intégré à Siège social et autres. Il n'existe pas de mesure comparable au capital économique selon les PCGR.

Profit économique

Le résultat net applicable aux actionnaires, ajusté pour une imputation au capital économique, détermine le profit économique. Il mesure le rendement généré par chaque unité d'exploitation stratégique en sus de notre coût des capitaux, permettant ainsi aux utilisateurs de notre information financière de connaître les contributions relatives à la valeur pour l'actionnaire. Le rapprochement du résultat net applicable aux actionnaires et du profit économique est présenté avec les informations sectorielles.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le RCP sectoriel comme l'une des mesures pour évaluer le rendement et prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le RCP pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires. Le RCP sectoriel offre une mesure semblable liée au capital économique réparti entre les secteurs. Par conséquent, le RCP sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les mesures non conformes aux PCGR et les mesures conformes aux PCGR se rapportant à la CIBC consolidée.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

		2018	2017	2016	2015	2014
Résultat dilué par action comme présenté et ajusté						
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A	5 178 \$	4 647 \$	4 237 \$	3 531 \$	3 131 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ¹		257	(53)	(191)	232	442
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle		(5)	–	–	(2)	(10)
Résultat net ajusté applicable aux porteurs d'actions ordinaires ²	B	5 430 \$	4 594 \$	4 046 \$	3 761 \$	3 563 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	C	444 627	413 563	395 919	397 832	398 420
Résultat dilué par action comme présenté (\$)	A/C	11,65 \$	11,24 \$	10,70 \$	8,87 \$	7,86 \$
Résultat dilué par action ajusté (\$) ²	B/C	12,21	11,11	10,22	9,45	8,94
Coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté						
Total des produits comme présenté	D	17 834 \$	16 280 \$	15 035 \$	13 856 \$	13 363 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(2)	(305)	(505)	(40)	(276)
BIE		280	300	474	482	421
Total des produits ajusté (BIE) ²	E	18 112 \$	16 275 \$	15 004 \$	14 298 \$	13 508 \$
Charges autres que d'intérêts comme présentées	F	10 258 \$	9 571 \$	8 971 \$	8 861 \$	8 512 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(194)	(259)	(262)	(338)	(539)
Charges autres que d'intérêts ajustées ²	G	10 064 \$	9 312 \$	8 709 \$	8 523 \$	7 973 \$
Coefficient d'efficacité comme présenté	F/D	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %	63,7 %
Coefficient d'efficacité ajusté ²	G/E	55,6 %	57,2 %	58,0 %	59,6 %	59,0 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté						
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires	H	2 356 \$	2 121 \$	1 879 \$	1 708 \$	1 567 \$
Ratio de versement de dividendes comme présenté	H/A	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %	50,0 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	H/B	43,4 %	46,2 %	46,4 %	45,4 %	44,0 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté et ajusté						
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	I	31 184 \$	25 393 \$	21 275 \$	18 857 \$	17 067 \$
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A/I	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %	18,3 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ²	B/I	17,4 %	18,1 %	19,0 %	19,9 %	20,9 %
Taux d'impôt effectif comme présenté et ajusté						
Résultat avant impôt sur le résultat comme présenté	J	6 706 \$	5 880 \$	5 013 \$	4 224 \$	3 914 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		220	(29)	(94)	298	408
Résultat avant impôt sur le résultat ajusté ²	K	6 926 \$	5 851 \$	4 919 \$	4 522 \$	4 322 \$
Impôt sur le résultat comme présenté	L	1 422 \$	1 162 \$	718 \$	634 \$	699 \$
Incidence fiscale des éléments d'importance ¹		(37)	24	97	66	(34)
Impôt sur le résultat ajusté ²	M	1 385 \$	1 186 \$	815 \$	700 \$	665 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	L/J	21,2 %	19,8 %	14,3 %	15,0 %	17,9 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²	M/K	20,0 %	20,3 %	16,6 %	15,5 %	15,4 %

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
2018	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 547 \$	1 307 \$	565 \$	1 069 \$	(204)\$	5 284 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance¹	9	1	27	–	220	257
	Résultat net ajusté²	2 556 \$	1 308 \$	592 \$	1 069 \$	16 \$	5 541 \$
2017	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(170)	1	19	–	97	(53)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 250 \$	1 139 \$	222 \$	1 090 \$	(36)\$	4 665 \$
2016	Résultat net comme présenté	2 160 \$	991 \$	87 \$	992 \$	65 \$	4 295 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(25)	2	6	28	(202)	(191)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 135 \$	993 \$	93 \$	1 020 \$	(137)\$	4 104 \$
2015	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 026 \$	921 \$	104 \$	847 \$	(308)\$	3 590 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(28)	2	7	8	243	232
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	1 998 \$	923 \$	111 \$	855 \$	(65)\$	3 822 \$
2014	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 459 \$	470 \$	s. o.	869 \$	(583)\$	3 215 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(64)	15	s. o.	18	473	442
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 395 \$	485 \$	s. o.	887 \$	(110)\$	3 657 \$

1) Réflète l'incidence des éléments d'importance décrits ci-après et dans la section Résultats financiers de 2018.

2) Mesure non conforme aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Incidence des éléments d'importance dans les exercices précédents

2016

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un profit de 428 M\$ (383 M\$ après impôt) à la vente de notre participation minoritaire dans ACI, net des coûts de transaction connexes (Siège social et autres);
- des charges de restructuration de 134 M\$ (98 M\$ après impôt) principalement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- une augmentation de 109 M\$ (80 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres¹;
- une augmentation de 77 M\$ (56 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- un profit de 53 M\$ (47 M\$ après impôt), net des coûts de transaction et des indemnités de départ connexes, à la vente d'un centre de traitement (Siège social et autres);
- des pertes sur créances de 40 M\$ (30 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Marchés des capitaux);
- un montant de 30 M\$ (22 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (5 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 2 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 6 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- un recouvrement d'impôt de 30 M\$ découlant du règlement de questions liées à la fixation des prix de cession interne (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un recouvrement d'impôt de 15 M\$ découlant d'un changement de l'utilisation prévue de certains reports en avant de pertes fiscales, en raison principalement de la vente de notre participation minoritaire dans ACI (Siège social et autres);
- un profit de 3 M\$ (2 M\$ après impôt) lié aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 505 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 149 M\$, une montée des charges autres que d'intérêts de 262 M\$ ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt de 97 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait augmenter le résultat net de 191 M\$.

2015

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de restructuration cumulées de 296 M\$ (225 M\$ après impôt) principalement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- un profit de 46 M\$ (34 M\$ après impôt) découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un montant de 42 M\$ (33 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (6 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 2 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 7 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et 18 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une perte de 29 M\$ (21 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux);
- un profit de 23 M\$ (13 M\$ après impôt) lié à la vente d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 40 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 338 M\$, et une diminution de la charge d'impôt de 66 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 232 M\$.

2014

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de 543 M\$ (543 M\$ après impôt) liées à CIBC FirstCaribbean, ce qui comprend une dépréciation du goodwill de 420 M\$ (420 M\$ après impôt) et des pertes sur créances de 123 M\$ (123 M\$ après impôt), afin de tenir compte des prévisions révisées relativement à l'ampleur et au moment de la reprise économique attendue dans la région des Caraïbes (Siège social et autres);
- un profit de 190 M\$ (147 M\$ après impôt) relativement aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia et La Banque Toronto-Dominion (TD), net des coûts liés à la mise au point de notre programme amélioré de primes voyages (87 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et 60 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une charge de 112 M\$ (82 M\$ après impôt) en raison de l'intégration des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF) à la méthode d'évaluation de nos dérivés non garantis (Marchés des capitaux);
- un profit de 78 M\$ (57 M\$ après impôt), net des charges connexes, à la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Marchés des capitaux);
- un profit de 52 M\$ (30 M\$ après impôt) tiré d'un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans notre portefeuille de Banque d'affaires (Marchés des capitaux);
- un montant de 36 M\$ (28 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions (4 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 15 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une diminution de 26 M\$ (19 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres¹, y compris une baisse des pertes sur créances estimées liées aux inondations en Alberta (Siège social et autres);
- une charge de 26 M\$ (19 M\$ après impôt) découlant de changements liés à l'exploitation apportés au traitement de radiations dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada;
- des pertes sur créances de 22 M\$ (12 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Marchés des capitaux);
- une perte de 15 M\$ (11 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une hausse des produits de 276 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 145 M\$, une hausse des charges autres que d'intérêts de 539 M\$, ainsi que de l'impôt sur le résultat de 34 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 442 M\$.

1) A trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui étaient tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives avant l'adoption de l'IFRS 9.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

En 2018, nous avons adopté l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modification à la présentation de l'information financière.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres, à l'exception de certaines activités de trésorerie de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, qui sont présentées dans cette unité d'exploitation stratégique. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans le traitement des paiements internes relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi pour faciliter la préparation de l'information financière sectorielle. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts engagées par nos groupes fonctionnels sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés.

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons dorénavant une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Avant le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Les unités d'exploitation stratégique évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégique majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables; en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi, qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégique. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégique est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une équipe dans nos centres bancaires, de même qu'au moyen de nos canaux directs, mobiles ou d'accès à distance.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de bâtir une banque moderne axée sur les relations avec les consommateurs et les PME en focalisant sur trois priorités stratégiques :

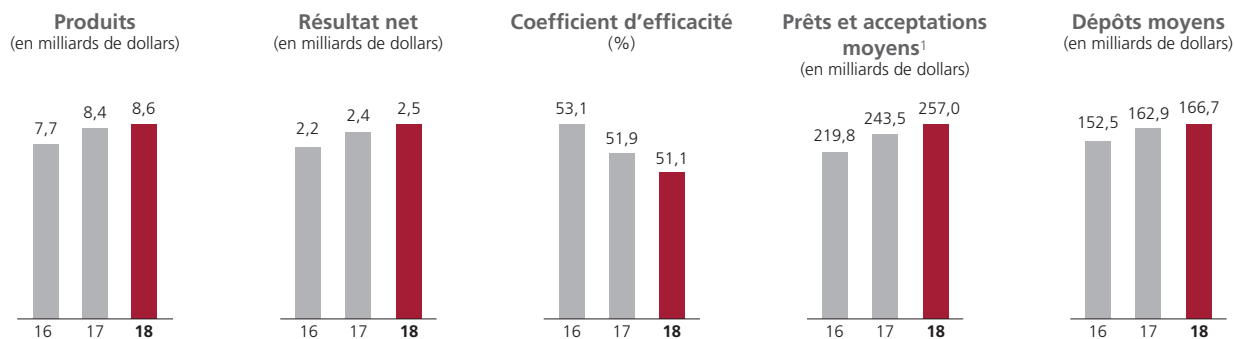
- Établir des relations gagnantes
- Offrir les meilleures solutions sur le marché
- Simplifier la façon de faire affaire avec la Banque

Progrès de 2018

En 2018, nous avons bien progressé en regard de notre stratégie.

Établir des relations gagnantes	Offrir les meilleures solutions sur le marché	Simplifier la façon de faire affaire avec la Banque
• Pour la quatrième année consécutive, la CIBC a été classée la meilleure dans le bulletin de rendement du magazine <i>Investment Executive</i> sur les banques, classement confirmé par nos conseillers. • Nous avons présenté de nouveaux conseillers PME spécialisés qui offrent essentiellement des conseils et des solutions sur mesure en fonction des besoins des propriétaires d'entreprise, tout en établissant de façon proactive des relations avec des milliers d'entreprises clientes ou qui pourraient le devenir lors des journées de sensibilisation communautaire. • Nous avons continué d'investir dans les services bancaires mobiles afin de permettre aux clients de mener leurs opérations bancaires comme ils l'entendent. • Nous avons lancé un programme de perfectionnement amélioré visant à renforcer les compétences actuelles des conseillers financiers de notre Service Impérial à l'échelle du Canada, axé tout particulièrement sur leur agrément et la planification des placements.	• Nous avons lancé une gamme de solutions bancaires en dollars américains pour les Canadiens effectuant des opérations au sud de la frontière, notamment le compte personnel en dollars US CIBC, le compte Intelli CIBC Bank USA et la Carte Aventura Or CIBC Visa en dollars US. • Nous avons lancé des cartes Aventura Visa haut de gamme améliorées, entre autres en ajoutant des avantages comme l'accès aux salons aéroportuaires et des rabais sur les droits d'adhésion au programme NEXUS. • Nous avons procédé à l'instauration du Compte d'opérations d'entreprise avancé CIBC et des cartes de crédit pour PME Plus CIBC à l'intention des propriétaires d'entreprise et des professionnels au Canada afin de mieux répondre aux différents besoins de cette clientèle.	• Nous avons lancé la Financière Simplii, marque de services bancaires directs de la CIBC au Canada, et avons continué d'investir dans l'amélioration des produits et des services pour les clients. • Pour la cinquième année consécutive, nous avons obtenu la meilleure note pour nos services bancaires mobiles parmi les cinq plus grandes banques canadiennes dans le cadre de l'étude comparative des services bancaires mobiles menée par Forrester Research. • La Banque CIBC a été désignée comme lauréate du prix Meilleure stratégie de succursale de Retail Banker International, ce que traduit bien la transformation récente d'un cent cinquantième centre bancaire. Ce prix reconnaît le progrès que nous avons accompli dans la transformation de notre réseau afin qu'il s'adapte à l'évolution des besoins des clients. • Nous avons ajouté de nouvelles fonctions numériques pour les cartes de crédit afin d'améliorer l'expérience client, entre autres une fonction qui permet aux clients de bloquer leur carte à partir de leur appareil mobile s'ils l'ont égarée ou soupçonnent qu'une fraude a été commise. • Au cours de l'exercice, nous avons continué de réduire le temps consacré dans nos centres bancaires aux activités administratives, y compris les heures consacrées aux activités visant à mettre en œuvre le processus Chèque Imagerie et le traitement électronique des chèques ainsi qu'à réduire le temps d'attente. Ces gains d'efficacité permettent aux membres de notre équipe de consacrer plus de temps à servir la clientèle.

Revue financière de 2018



1) Le total des prêts et acceptations moyens comprend les prêts hypothécaires FirstLine.

Nos priorités en 2019

Nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie en mettant clairement l'accent sur la satisfaction des besoins de nos clients. Nos priorités en 2019 sont :

- établir des relations gagnantes en ayant des conversations plus poussées fondées sur les besoins, notamment en matière de planification financière;
- offrir les meilleures solutions sur le marché qui proposent aux clients une grande valeur et des avantages, qui sont conviviales et qui offrent une gamme de produits plus spécialisée;
- simplifier la façon de faire affaire avec la Banque en mettant en place des améliorations de processus importants et en aidant les clients pour faciliter la gestion de leurs transactions bancaires quotidiennes.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
Produits			
Services bancaires personnels et PME	8 556 \$	8 033 \$	7 675 \$
Divers	49	339	73
Total des produits	8 605	8 372	7 748
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ²	760	760	728
Prêts productifs ²	(19)	6	8
Dotation à la provision pour pertes sur créances	741	766	736
Charges autres que d'intérêts	4 395	4 348	4 114
Résultat avant impôt sur le résultat	3 469	3 258	2 898
Impôt sur le résultat	922	838	738
Résultat net	2 547 \$	2 420 \$	2 160 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	2 547 \$	2 420 \$	2 160 \$
Coefficient d'efficacité	51,1 %	51,9 %	53,1 %
Rendement des capitaux propres ³	67,2 %	64,3 %	58,7 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(372)\$	(367)\$	(359)\$
Profit économique ³ (a+b)	2 175 \$	2 053 \$	1 801 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	259,1 \$	246,3 \$	222,6 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars)	257,0 \$	243,5 \$	219,8 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	166,7 \$	162,9 \$	152,5 \$
Équivalents temps plein	14 086	14 709	15 501

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 127 M\$, ou 5 %, par rapport à celui de 2017 qui comprenait un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux, présenté à titre d'élément d'importance. Mis à part le profit précité, le résultat net pour l'exercice a augmenté en raison essentiellement de la hausse des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont progressé de 233 M\$, ou 3 %, par rapport à 2017.

Les produits des *Services bancaires personnels et PME* ont monté de 523 M\$, ou 7 %, en raison surtout de la croissance des volumes, de l'élargissement des marges et de la progression des honoraires.

Les produits *Divers* ont reculé de 290 M\$, ou 86 %, en raison du profit susmentionné.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 25 M\$, ou 3 %, par rapport à 2017, ce qui découle essentiellement d'une diminution de la provision sur prêts productifs à l'exercice considéré, reflet de perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 47 M\$, ou 1 %, en regard de 2017, ce qui reflète principalement la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques qui ont permis d'appuyer notre transformation en banque moderne offrant des services pratiques et axée sur les relations. Cette hausse a été en partie contrebalancée par les réductions liées à nos efforts soutenus en matière de gestion des dépenses.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a enregistré une hausse de 84 M\$, ou 10 %, en regard de 2017, ce qui s'explique notamment par un taux d'impôt effectif moindre sur le profit à l'exercice précédent susmentionné, et par la hausse des produits au cours de l'exercice considéré.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 12,8 G\$, ou 5 %, en regard de 2017, en raison de la croissance dans l'ensemble des produits.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada. En outre, nous offrons des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous nous concentrons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques sont :

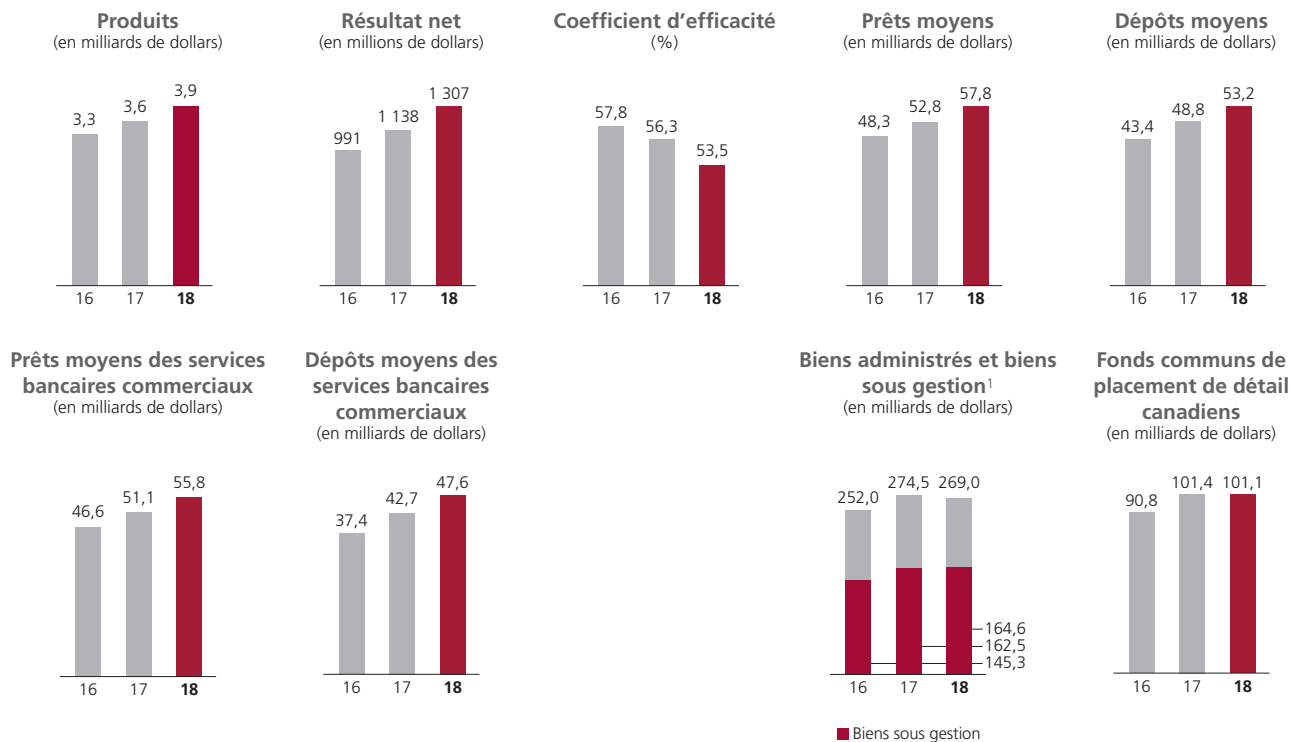
- Étendre nos services bancaires commerciaux
- Accroître la souplesse et l'efficacité au sein de la gestion des avoirs
- Approfondir les relations avec notre clientèle à l'échelle de la Banque

Progrès de 2018

En 2018, nous avons bien progressé en regard de notre stratégie.

Étendre nos services bancaires commerciaux	Accroître la souplesse et l'efficacité au sein de la gestion des avoirs	Approfondir les relations avec notre clientèle à l'échelle de la Banque
• Nous avons procédé au lancement de Services financiers Innovation CIBC, entreprise qui fournit des conseils stratégiques et des services bancaires aux clients nord-américains du secteur des technologies et de l'innovation, à toutes les étapes de leur cycle économique, du démarrage au premier appel public à l'épargne et au-delà. • Nous avons agrandi l'équipe de nos services bancaires commerciaux en ajoutant de nouveaux représentants du service à la clientèle affectés à la gestion de la trésorerie, ainsi qu'en affectant des directeurs relationnels pour répondre aux besoins particuliers des entreprises du secteur public et de services professionnels de même qu'à ceux des organismes sans but lucratif. • Nous avons continué à répondre aux demandes des clients des deux côtés de la frontière en s'appuyant sur les recommandations transfrontalières de clients de CIBC Bank USA.	• Nous avons procédé au lancement de la Stratégie de rendement absolu d'actifs multiples CIBC, un fonds de placement non traditionnel qui vise à produire des rendements positifs pour les clients, quelles que soient les conditions du marché, tout en gérant la volatilité. • Nous avons maintenu nos efforts visant à apporter de la valeur à nos clients en relevant les occasions de simplifier notre gamme de produits et d'optimiser les coûts.	• Nous avons établi plus de 28 000 nouveaux plans financiers pour notre clientèle prioritaire. • Nous avons regroupé sous un même toit les conseillers Privabanque et les représentants, Groupe Entreprises dans des régions choisies partout au pays, afin d'offrir aux clients des solutions plus intégrées. • Nous avons accru le nombre de recommandations faites grâce au partenariat entre la gestion privée de patrimoine et les services bancaires commerciaux, ce qui a eu pour effet d'approfondir les relations avec notre clientèle.

Revue financière de 2018



1) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2019

Pour poursuivre sur notre lancée pour l'ensemble du Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, nous continuerons à focaliser sur les relations avec la clientèle en :

- établissant et approfondissant les relations avec notre clientèle grâce à une approche axée sur les solutions offrant des services complets, notamment des services bancaires commerciaux et privés ainsi que des services de gestion des avoirs;
- investissant dans la planification financière afin de soutenir notre objectif d'occuper la place de chef de file au Canada au chapitre des conseils financiers offerts aux clients;
- simplifiant et optimisant nos activités afin de les harmoniser à l'évolution de la dynamique de marché et de mieux répondre aux besoins de notre clientèle.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
Produits			
Groupe Entreprises	1 488 \$	1 324 \$	1 211 \$
Gestion des avoirs	2 377	2 266	2 061
Total des produits	3 865	3 590	3 272
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ²	15	16	29
Prêts productifs ²	(10)	s. o.	s. o.
Dotation à la provision pour pertes sur créances	5	16	29
Charges autres que d'intérêts	2 068	2 021	1 890
Résultat avant impôt sur le résultat	1 792	1 553	1 353
Impôt sur le résultat	485	415	362
Résultat net	1 307 \$	1 138 \$	991 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	1 307 \$	1 138 \$	991 \$
Coefficient d'efficacité	53,5 %	56,3 %	57,8 %
Rendement des capitaux propres ³	39,8 %	37,6 %	34,5 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(322)\$	(295)\$	(279)\$
Profit économique ³ (a+b)	985 \$	843 \$	712 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	55,7 \$	50,8 \$	46,6 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	57,8 \$	52,8 \$	48,3 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	53,2 \$	48,8 \$	43,4 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	269,0 \$	274,5 \$	252,0 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	164,6 \$	162,5 \$	145,3 \$
Équivalents temps plein	4 999	5 081	4 986

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans l'unité d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 169 M\$, ou 15 %, par rapport à 2017, ce qui est principalement attribuable à la hausse des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont progressé de 275 M\$, ou 8 %, par rapport à 2017.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont monté de 164 M\$, ou 12 %, du fait surtout de la croissance des volumes, de l'élargissement des marges et de la progression des honoraires.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 111 M\$, ou 5 %, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde et de la hausse des produits tirés des fonds communs de placement attribuable à la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, en partie contrebalancées par la baisse des produits tirés des commissions par suite de la diminution des émissions de titres de participation et de la baisse du volume des transactions.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 11 M\$, ou 69 %, par rapport à 2017, ce qui découle essentiellement d'une diminution de la provision pour prêts productifs à l'exercice considéré issue des mises à jour des paramètres du modèle et des perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 47 M\$, ou 2 %, par rapport à 2017, en raison surtout de la hausse de la rémunération liée au rendement et des salaires.

Impôt sur le résultat

L'augmentation de 70 M\$, ou 17 %, de l'impôt sur le résultat par rapport à 2017 s'explique surtout par la hausse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 4,9 G\$, ou 10 %, en regard de 2017, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés ont chuté de 5,5 G\$, ou 2 %, en regard de 2017, du fait surtout de la conjoncture des marchés, tout particulièrement de la volatilité sur les marchés boursiers au cours du quatrième trimestre de 2018. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de bâtir la banque de choix en matière de services bancaires aux entreprises et de gestion des avoirs pour nos principaux segments de clientèle et de marché en mettant l'accent sur l'établissement de relations solides et profitables et en tirant parti de la gamme complète de produits et services de la CIBC à l'échelle de sa plateforme nord-américaine. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques sont :

- Croître en interne grâce à des relations à long terme avec la clientèle
- Optimiser notre plateforme aux États-Unis
- Investir afin de mieux servir notre clientèle

Progrès de 2018

En 2018, nous avons bien progressé en regard de notre stratégie.

Croître en interne grâce à des relations à long terme avec la clientèle	Optimiser notre plateforme aux États-Unis	Investir afin de mieux servir notre clientèle
• Nous avons connu une croissance des produits qui reflète le rendement robuste de nos activités et nos efforts soutenus visant à établir des relations étroites et profitables avec les clients. • Nous avons généré une croissance solide des prêts et des dépôts, alors que nous continuons à tirer parti des occasions de recommandations pour en faire encore plus pour notre clientèle à l'échelle de l'Amérique du Nord. • Nous avons généré une croissance solide des biens sous gestion et des biens administrés et avons ajouté des services bancaires privés pour la clientèle de Gestion des avoirs, grâce à nos efforts constants de recherche de nouveaux clients.	• En nous appuyant sur la mise en commun des forces et des ressources de la CIBC pour mieux servir les clients aux besoins bancaires transfrontaliers et pour resserrer les liens avec la clientèle des grandes entreprises américaines. • Nous avons continué d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs qui, dans l'ensemble, est demeurée stable. • Nous avons regroupé toutes les activités de gestion du patrimoine qui sont exercées en Amérique du Nord sous la bannière Gestion privée de patrimoine CIBC, afin de faire connaître notre gamme solide de services de gestion de placements, de planification du patrimoine, de fiducie et de services bancaires privés que nous offrons à nos clients et à leurs familles.	• Nous avons géré les dépenses tout en investissant judicieusement dans notre croissance, et avons affiché un coefficient d'efficacité de 57,9 % en 2018. • Nous avons procédé au lancement du Compte Intelli CIBC Bank USA, qui offre aux clients canadiens un compte en dollars américains lié à leurs comptes canadiens, et du compte d'épargne numérique CIBC Agility, qui est offert aux clients américains, lequel constitue une importante plateforme sophistiquée génératrice de dépôts et de valorisation de la marque. • Nous avons ouvert trois nouveaux bureaux de services bancaires commerciaux et avons augmenté le nombre de conseillers Privabanque dans les bureaux existants de Gestion privée de patrimoine CIBC, ajoutant ainsi une gamme complète de solutions dans les marchés clés.

Revue financière de 2018

- Solide croissance des prêts et croissance des dépôts respectivement de 11 % et 12 %, qui reflètent nos efforts soutenus visant à établir des relations avec les clients.
- Stabilité de la qualité de nos actifs, les actifs non productifs représentant 0,64 % du total de l'actif au 31 octobre 2018.
- Croissance d'un exercice à l'autre de 8 % des biens administrés et de 2 % des biens sous gestion.
- Quatre conseillères de Gestion privée de patrimoine CIBC figurent au palmarès 2018 des meilleures conseillères financières publié par le magazine *Barron*.

Nos priorités en 2019

Nous bâtissons une banque axée sur les relations. Pour profiter de notre élan, nous continuerons d'harmoniser nos priorités de 2019 avec l'ensemble de la stratégie et des priorités de la CIBC. Nous y parviendrons :

- ajoutant de nouvelles relations avec la clientèle et en approfondissant nos relations, ainsi qu'en pénétrant de façon ciblée de nouveaux marchés et en offrant de nouveaux services spécialisés afin de croître en interne;
- continuant de bâtir une plateforme d'exploitation solide aux États-Unis au moyen d'investissements judicieux dans notre croissance, tout en gérant les dépenses;
- nous assurant de maintenir un contrôle du risque grâce à des évaluations pertinentes des nouvelles occasions, à la diversification du portefeuille et à la qualité des sources de financement.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017 ²	2016
Produits			
Groupe Entreprises	1 197 \$	532 \$	166 \$
Gestion des avoirs	563	324	217
Divers	6	20	2
Total des produits ^{3,4}	1 766	876	385
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ⁵	67	37	(2)
Prêts productifs ⁵	12	47	s. o.
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	79	84	(2)
Charges autres que d'intérêts	1 023	534	288
Résultat avant impôt sur le résultat	664	258	99
Impôt sur le résultat ³	99	55	12
Résultat net	565 \$	203 \$	87 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	565 \$	203 \$	87 \$
Coefficient d'efficacité	57,9 %	61,0 %	74,8 %
Rendement des capitaux propres ⁶	8,1 %	7,5 %	17,6 %
Charge au titre du capital économique ⁶ (b)	(664)\$	(256)\$	(48)\$
Profit économique ⁶ (a+b)	(99)\$	(53)\$	39 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	42,0 \$	19,9 \$	8,4 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	30,4 \$	15,9 \$	8,0 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	22,3 \$	7,6 \$	0,1 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	80,0 \$	74,0 \$	44,1 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	60,0 \$	58,7 \$	38,0 \$
Équivalents temps plein	1 947	1 753	310

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à la méthode de fixation des prix de cession interne de fonds adoptée à l'exercice considéré relativement à CIBC Bank USA.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 2 M\$ (2 M\$ en 2017 et néant en 2016). Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

4) Comprendait un montant de 55 M\$ au titre de la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank, présenté à titre d'élément d'importance (45 M\$ en 2017, dont une tranche de 31 M\$ était présentée à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2017).

5) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans l'unité d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs autres que ceux de CIBC Bank USA était comptabilisée dans Siège social et autres.

6) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 362 M\$, ou 178 %, en regard de 2017, ce qui s'explique principalement par l'inclusion des résultats de 407 M\$ (96 M\$ en 2017) de CIBC Bank USA pour un exercice complet. Pour l'exercice précédent, seuls les résultats de CIBC Bank USA à compter de la date de son acquisition le 23 juin 2017 étaient pris en compte.

Produits

Les produits ont augmenté de 890 M\$, ou 102 %, par rapport à 2017. La contribution aux produits de CIBC Bank USA s'est établie à 1 257 M\$ (448 M\$ en 2017) pour l'exercice.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 665 M\$, ou 125 %, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour un exercice complet, lesquels comprenaient la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 239 M\$, ou 74 %, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA durant l'exercice au complet, lesquels comprenaient la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank et l'augmentation de la moyenne des biens administrés attribuable principalement à l'acquisition de Geneva Advisors au quatrième trimestre de 2017.

Les produits *Divers* ont reculé de 14 M\$, ou 70 %, en raison principalement des activités de trésorerie de CIBC Bank USA.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 5 M\$, ou 6 %, par rapport à 2017. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, en raison des pertes sur prêts plus importantes dans CIBC Bank USA, en partie contrebalancées par des pertes sur prêts moins élevées dans notre portefeuille préexistant de financement immobilier aux États-Unis. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué, ce qui découle essentiellement de l'établissement d'une provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9) pour les nouveaux prêts accordés et le renouvellement des prêts acquis liés à CIBC Bank USA au cours de l'exercice précédent, dont une tranche de 35 M\$ était présentée à titre d'élément d'importance au cours du quatrième trimestre de 2017.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 489 M\$, ou 92 %, comparativement à 2017, en raison surtout de la prise en compte des charges autres que d'intérêts de CIBC Bank USA de 666 M\$ (244 M\$ en 2017) pour un exercice complet, dont une charge de rémunération de 32 M\$ (40 M\$ en 2017) pour le maintien en poste des membres clés du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 44 M\$, ou 80 %, en regard de 2017, en raison principalement de la hausse du résultat attribuable à la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour un exercice complet, en partie contrebalancée par une baisse du taux d'impôt effectif découlant de la réforme fiscale américaine adoptée au cours du premier trimestre de 2018.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 22,1 G\$, ou 111 %, comparativement à 2017, du fait surtout de la prise en compte des soldes de CIBC Bank USA pour un exercice complet et de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés ont progressé de 6,0 G\$, ou 8 %, comparativement à 2017, en raison surtout de l'incidence favorable des taux de change, des ventes nettes et de l'appréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de devenir le chef de file des produits des marchés des capitaux pour nos principaux clients au Canada et la principale banque axée sur les relations pour nos principaux clients à l'échelle mondiale en étant les meilleurs de notre catégorie en ce qui concerne les renseignements, les conseils et l'exécution. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour atteindre notre objectif, nos trois principales priorités stratégiques sont :

- Devenir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos principaux clients
- Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales
- Augmenter les liens à l'échelle de la CIBC afin d'offrir un meilleur service aux clients

Progrès de 2018

En 2018, nous avons bien progressé en regard de notre stratégie.

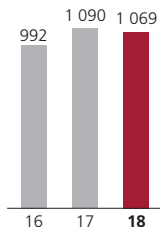
Devenir la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos principaux clients	Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales	Augmenter les liens à l'échelle de la CIBC afin d'offrir un meilleur service aux clients
• Nous avons continué d'être des leaders dans le secteur des prêts syndiqués, dans la prise ferme de titres de créance et de titres de participation, dans nos services consultatifs et dans la négociation de titres de participation, ainsi qu'en matière d'opérations sur marchandises et d'opérations de change. • Nous avons aidé nos clients en investissant dans nos talents, en continuant de développer notre technologie exclusive, en renforçant notre expertise en matière de structuration et de conseils et en tirant parti de notre expérience du marché. • Nous avons solidifié notre plateforme en élargissant le champ de nos recherches et en offrant des conseils et des solutions spécialisés, alignés sur les tendances macroéconomiques qui ont une incidence sur l'économie mondiale et sur nos clients. • Nous avons continué de façonner nos activités autour de la nouvelle économie en formant des équipes spécialisées dans des secteurs comme les énergies renouvelables, les capitaux privés, l'innovation et l'infrastructure.	• Nous avons achevé l'intégration des systèmes de clients établis aux États-Unis dans notre plateforme d'activités sur les marchés des capitaux établie à Chicago, ce qui nous a permis d'offrir davantage de produits et de services aux clients américains et transfrontaliers. • Nous avons élargi notre leadership en services bancaires d'investissement et les compétences de nos professionnels des marchés des titres de créance et des titres de participation et de nos conseillers afin de soutenir les clients d'affaires et les grandes entreprises. • Nous avons lancé les tout nouveaux Services de premier ordre aux États-Unis, centrés sur les besoins des gestionnaires d'actifs non traditionnels aux États-Unis et des autres clients transfrontaliers et sur la progression de notre plateforme de croissance nord-américaine.	• Nous avons amélioré le service de Virement de fonds mondial CIBC sans frais, en augmentant le nombre de pays à 75 et en lançant Rémi, un assistant numérique qui facilite l'envoi d'argent à l'étranger. • Nous avons converti au numérique notre offre Espèces en devises qui permet de commander en ligne et de bénéficier d'options de livraison souples à une adresse résidentielle, à un centre bancaire de la CIBC ou à l'aéroport Pearson de Toronto, ce qui est plus pratique pour nos clients. • Nous avons lancé notre Offre de services bancaires aux étudiants étrangers, qui leur donne accès aux solutions bancaires essentielles pour couvrir leurs frais de subsistance au cours de leur nouvelle vie au Canada, notamment aux comptes bancaires et aux CPG. • Nous avons restructuré nos équipes axées sur la clientèle afin d'améliorer les partenariats avec Groupe Entreprises et Gestion des avoirs pour offrir notre ensemble de solutions de gestion des avoirs et pour les marchés des capitaux aux PME, aux entreprises familiales, aux clients à valeur nette très élevée, aux fondations et aux fonds de dotation.

Revue financière de 2018

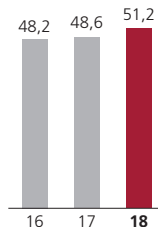
Produits
(en milliards de dollars)



Résultat net
(en millions de dollars)



Coefficient d'efficacité
(%)



Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux ont agi à titre de :

- conseiller financier des actionnaires de GFL Environmental Inc. dans le cadre d'une transaction aux termes de laquelle BC Partners, le Régime de retraite des enseignants et des enseignantes de l'Ontario et d'autres investisseurs ont convenu de restructurer le capital de la participation de la société à une valeur implicite d'entreprise de 5,1 G\$;
- conseiller financier, co-syndicataire chef de file et co-responsable des registres de Metro Inc. dans le cadre de l'acquisition de Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. à un montant de 4,5 G\$, de la conclusion de facilités bancaires engagées de 3,4 G\$ et d'un placement de billets non garantis de premier rang d'un montant de 1,2 G\$;

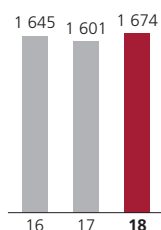
- co-syndicataire chef de file et co-responsable des registres dans le cadre du premier placement en obligations vertes de 1,5 G\$ pour CPPIB Capital Inc., le placement en obligations vertes en dollars canadiens le plus important à ce jour;
- responsable des registres dans le cadre d'un placement d'obligations de première hypothèque à un montant de 650 M\$ US pour Public Service Electric & Gas représentant le premier rôle actif de responsable des registres de la CIBC pour le groupe PSEG et le troisième titre de co-responsable des registres;
- syndicataire chef de file et co-responsable des registres dans le cadre du placement de reçus de souscription et d'actions accréditives à un montant de 405 M\$ pour NuVista Energy Ltd. en appui à son acquisition d'actifs de Cenovus Energy Inc., la CIBC agissant à titre de conseiller financier exclusif;
- conseiller financier de Superior Plus LP dans le cadre de son acquisition des activités de distribution de propane au détail de NGL Energy d'un montant de 900 M\$ et co-responsable des registres dans le cadre d'un placement simultané de reçus de souscription d'un montant de 400 M\$ et de billets à rendement élevé d'un montant de 150 M\$, et a agi à titre de co-preneur ferme dans le cadre de la conclusion d'une facilité de crédit-relais garantie de 400 M\$. La CIBC a également réalisé des transactions de couverture connexes sur les marchés des capitaux;
- syndicataire chef de file et co-responsable des registres dans le cadre du placement de reçus de souscription de 288 M\$, co-syndicataire chef de file, co-responsable des registres et agent administratif dans le cadre de la conclusion de facilités de crédit de 1,4 G\$ pour Transcontinental Inc. en appui à son acquisition de Coveris Americas;
- syndicataire chef de file et co-responsable des registres dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires d'un montant de 242 M\$ pour MAV Beauty Brands Inc.

Marchés des capitaux – Prix et reconnaissance

- Chef de file de la négociation d'actions canadiennes – 1^{er} rang pour le volume, la valeur et le nombre d'opérations, Rapport sur la part de marché des SNP et de la Bourse de Toronto, de 2009 à ce jour (d'après IRESS Market Technology)
- Greenwich Share Leader pour :
 - pour la part du marché global des titres à revenu fixe canadiens (2018)
 - pour la part de négociation d'actions canadiennes (2018)
 - pour la part de vote consultatif et de recherche sur les actions canadiennes (2017 – 2018)
 - dans le secteur des actions canadiennes (2017 – 2018)
- chef de file dans la qualité des services canadiens d'opérations de change selon Greenwich Associates (2017 – 2018)
- Premier prix pour plusieurs opérations – 2018 *IJGlobal Americas Deals of the Year Awards* :
 - Prix « North America Project Bond Deal of the year » – Indiana Toll Road Concession Company
 - Prix « North America Transmission Deal of the year » – Alberta Powerline, projet de transport de 500 kV à l'ouest de Fort McMurray
 - Prix « North America Infrastructure Deal of the year » – Services publics de l'Université d'État de l'Ohio
 - Prix « North America Airport Deal of the year » – Bermuda Skyport
- Marchés des capitaux CIBC était le premier preneur ferme dans le cadre de premiers appels publics à l'épargne au Canada selon Bloomberg (2000 – 2018)
- Meilleur courtier de premier ordre canadien – *Alternative IQ* (2016 – 2018)

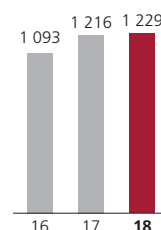
Produits – Marchés CIBC, réseau mondial

(en millions de dollars)



Produits – Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement

(en millions de dollars)



Nos priorités en 2019

Marchés des capitaux continue de se concentrer sur la croissance axée sur les clients, à l'appui des objectifs à long terme de la Banque, et à collaborer avec nos partenaires à l'échelle de la Banque pour renforcer et améliorer les relations avec les clients. Nous y parviendrons en :

- renforçant notre position de leadership au Canada par l'entremise de notre approche focalisée sur les zones desservies;
- faisant croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients, notamment le déploiement de nos Services de premier ordre aux États-Unis, la poursuite de la collaboration entre les équipes aux États-Unis pour répondre aux besoins des clients transfrontaliers et américains sur les marchés des sociétés commerciales et des grandes entreprises;
- intensifiant nos efforts en matière de liens, de technologie et d'innovation pour proposer une offre bancaire bonifiée à nos clients, notamment en tirant parti de ressources spécialisées pour stimuler la croissance et approfondir les relations avec les particuliers, les clients à valeur nette élevée et les entreprises.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
Produits			
Marchés CIBC, réseau mondial	1 674 \$	1 601 \$	1 645 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	1 229	1 216	1 093
Divers	9	6	18
Total des produits ²	2 912	2 823	2 756
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ³	8	(4)	155
Prêts productifs ³	(38)	s. o.	s. o.
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	(30)	(4)	155
Charges autres que d'intérêts	1 492	1 373	1 328
Résultat avant impôt sur le résultat	1 450	1 454	1 273
Impôt sur le résultat ²	381	364	281
Résultat net	1 069 \$	1 090 \$	992 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	1 069 \$	1 090 \$	992 \$
Coefficient d'efficacité	51,2 %	48,6 %	48,2 %
Rendement des capitaux propres ⁴	39,4 %	35,5 %	30,6 %
Charge au titre du capital économique ⁴ (b)	(266)\$	(299)\$	(314)\$
Profit économique ⁴ (a+b)	803 \$	791 \$	678 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	166,2 \$	156,4 \$	154,8 \$
Équivalents temps plein	1 396	1 314	1 260

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 278 M\$ (298 M\$ en 2017 et 474 M\$ en 2016). Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

3) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans l'unité d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres.

4) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Aperçu financier

Le résultat net a diminué de 21 M\$, ou 2 %, par rapport à 2017, ce qui est surtout attribuable à l'augmentation des charges autres que d'intérêts et à la hausse du taux d'impôt effectif, partiellement contrebalancées par une hausse des produits et une reprise de la provision pour pertes sur créances plus élevée.

Produits

Les produits ont augmenté de 89 M\$, ou 3 %, par rapport à 2017.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial* ont augmenté de 73 M\$, ou 5 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés des activités de négociation des dérivés de taux de change et sur actions et des produits tirés des activités de financement dans les marchés mondiaux, en partie contrebalancée par une diminution des produits liée à la variation des réserves ayant trait aux expositions sur dérivés des clients et à nos activités de négociation de dérivés sur marchandises.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement* ont augmenté de 13 M\$, ou 1 %, en raison surtout de la hausse des produits des services financiers aux entreprises et des produits tirés des services-conseils, en partie contrebalancée par le recul des profits du portefeuille de placement et par la baisse des produits tirés des activités de souscription de titres de participation et de titres de créance.

Les produits *Divers* étaient comparables à ceux de l'exercice précédent.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La reprise de la provision pour pertes sur créances s'est accrue de 26 M\$ par rapport à 2017, du fait essentiellement d'une diminution de la provision sur prêts productifs au cours de l'exercice considéré découlant d'améliorations dans le secteur du pétrole et du gaz et de perspectives économiques plus favorables depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017. Les résultats de l'exercice considéré présentaient également une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux comparativement à une reprise de la provision pour pertes sur prêts douteux au cours de l'exercice précédent en raison de recouvrements dans le secteur du pétrole et du gaz.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 119 M\$, ou 9 %, en regard de 2017, ce qui reflète principalement la hausse de la rémunération liée au rendement et des salaires ainsi que des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

La hausse de 17 M\$, ou 5 %, de l'impôt sur le résultat comparativement à 2017 s'explique surtout par l'incidence des variations de la proportion du résultat assujéti à des taux d'impôt variés dans différents territoires.

Actif moyen

La hausse de 9,8 G\$, ou 6 %, de l'actif moyen en regard de 2017 s'explique essentiellement par une augmentation des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et des soldes des prêts, contrebalancée en partie par une baisse des valeurs de négociation.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Produits			
Services bancaires internationaux	663 \$	723 \$	722 \$
Divers	23	(104)	152
Total des produits ²	686	619	874
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ³	102	20	22
Prêts productifs ³	(27)	(53)	111
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	75	(33)	133
Charges autres que d'intérêts	1 280	1 295	1 351
Perte avant impôt sur le résultat	(669)	(643)	(610)
Impôt sur le résultat ²	(465)	(510)	(675)
Résultat net (perte nette)	(204)\$	(133)\$	65 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	17 \$	19 \$	20 \$
Actionnaires	(221)	(152)	45
Équivalents temps plein	21 792	22 071	21 156

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés selon la BIE. Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 280 M\$ (300 M\$ en 2017 et 474 M\$ en 2016).

3) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a été comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui a été comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui a été comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

Aperçu financier

La perte nette s'est accrue de 71 M\$, ou 53 %, par rapport à 2017, du fait surtout d'une dotation à la provision pour pertes sur créances, contre une reprise de la provision pour pertes sur créances en 2017 et d'une baisse de l'économie d'impôt, en partie contrebalancées par la hausse des produits et la diminution des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 67 M\$, ou 11 %, par rapport à 2017.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont diminué de 60 M\$, ou 8 %, en regard de 2017, du fait surtout des pertes comptabilisées sur les titres de créance dans CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

Les produits *Divers* ont augmenté de 127 M\$, ou 122 %, en regard de 2017, en raison principalement d'une hausse des produits de trésorerie.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 75 M\$, en comparaison d'une reprise de provision pour pertes sur créances de 33 M\$ en 2017. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté en raison des pertes sur prêts plus importantes dans CIBC FirstCaribbean, qui comprenaient des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade susmentionnée, dont un montant de 28 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018. La reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs a diminué, car les résultats de l'exercice précédent comprenaient des réductions de la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9), alors que les résultats de l'exercice considéré incluaient une diminution de la provision découlant des mises à jour des paramètres du modèle liées à CIBC FirstCaribbean et le transfert de certains prêts consentis à l'État dans le portefeuille de prêts douteux à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade susmentionnée.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 15 M\$, ou 1 %, en regard de 2017, ce qui s'explique notamment par la diminution des coûts de soutien du siège social et par une augmentation des provisions pour procédures judiciaires en 2017, présentée à titre d'élément d'importance. La diminution a été en partie contrebalancée par la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a chuté de 45 M\$ principalement en raison des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance, et contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôt de 19 M\$ lié à des pertes réalisées par suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade présentée à titre d'élément d'importance, et par un recouvrement d'impôt de 16 M\$ lié à l'utilisation de certains reports en avant de pertes fiscales.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, au 31 octobre

	2018	2017
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 691 \$	14 152 \$
Valeurs mobilières	101 664	93 419
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	48 938	45 418
Prêts et acceptations	381 661	365 558
Dérivés	21 431	24 342
Autres actifs	25 714	22 375
	597 099 \$	565 264 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	461 015 \$	439 706 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	47 353	43 708
Dérivés	20 973	23 271
Acceptations	10 296	8 828
Autres passifs	18 266	15 305
Titres secondaires	4 080	3 209
Capitaux propres	35 116	31 237
	597 099 \$	565 264 \$

Actif

Au 31 octobre 2018, le total de l'actif avait augmenté de 31,8 G\$, ou 6 %, en comparaison de 2017, dont environ 3 G\$ était imputable à l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont augmenté de 3,5 G\$, ou 25 %, surtout en raison de la hausse des placements de trésorerie à court terme.

Les valeurs mobilières ont augmenté de 8,2 G\$, ou 9 %, principalement en lien avec la hausse des titres de créance émis ou garantis par les gouvernements canadiens, en partie contrebalancée par la baisse des titres de participation d'entreprises et des titres adossés à des créances hypothécaires. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et la note 4 des états financiers consolidés.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 3,5 G\$, ou 8 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et les acceptations nets ont augmenté de 16,1 G\$, ou 4 %, du fait d'une hausse des prêts aux entreprises et aux gouvernements et des prêts personnels. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et la note 5 des états financiers consolidés.

Les dérivés ont diminué de 2,9 G\$, ou 12 %, sous l'effet principalement de la baisse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt et de taux de change, en partie compensée par une hausse des évaluations des autres dérivés sur marchandises.

Les autres actifs ont augmenté de 3,3 G\$, ou 15 %, en raison surtout de la hausse des montants à recevoir des courtiers, des biens donnés en garantie sur dérivés et de l'impôt exigible à recevoir.

Passif

Au 31 octobre 2018, le total du passif avait augmenté de 28,0 G\$, ou 5 %, en comparaison de 2017, dont environ 3 G\$ était imputable à l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont progressé de 21,3 G\$, ou 5 %, en raison surtout de l'augmentation du financement de gros et de la croissance des volumes dans les dépôts de détail au Canada. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 10 des états financiers consolidés.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 3,6 G\$, ou 8 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les dérivés ont diminué de 2,3 G\$, ou 10 %, sous l'effet principalement de la baisse des évaluations des dérivés de taux de change et de taux d'intérêt, en partie compensée par une hausse des évaluations des dérivés sur actions.

Les acceptations ont augmenté de 1,5 G\$, ou 17 %, du fait surtout de changements dans les activités de clients.

Les autres passifs ont progressé de 3,0 G\$, ou 19 %, en raison surtout de la hausse des montants à payer aux courtiers, des créanciers et des biens reçus en garantie sur dérivés.

Les titres secondaires ont augmenté de 0,9 G\$, ou 27 %, ce qui est essentiellement attribuable à l'émission de titres au cours du deuxième trimestre de 2018, nette des rachats au cours du troisième trimestre de 2018. Pour plus de précisions, se reporter à la section Sources de financement.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2018, les capitaux propres avaient augmenté de 3,9 G\$, ou 12 %, par rapport à 2017, en raison surtout d'une hausse nette des résultats non distribués, ce qui comprend un montant de 0,1 G\$ imputé aux capitaux propres d'ouverture lié à l'adoption de l'IFRS 9 et l'émission d'actions ordinaires et privilégiées.

Sources de financement

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité, en plus de nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de tirer parti d'occasions d'affaires attrayantes. Cet atout nous permet en outre de maintenir une bonne solvabilité et d'emprunter des capitaux additionnels ou d'obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes. Nous visons à ce que notre assise financière demeure solide et efficace. Le financement doit être surveillé et rééquilibré de manière continue; nous surveillons et gérons nos fonds propres afin d'augmenter le plus possible le rendement pondéré en fonction du risque pour les actionnaires et de maintenir des fonds propres suffisants de façon à satisfaire aux exigences réglementaires.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

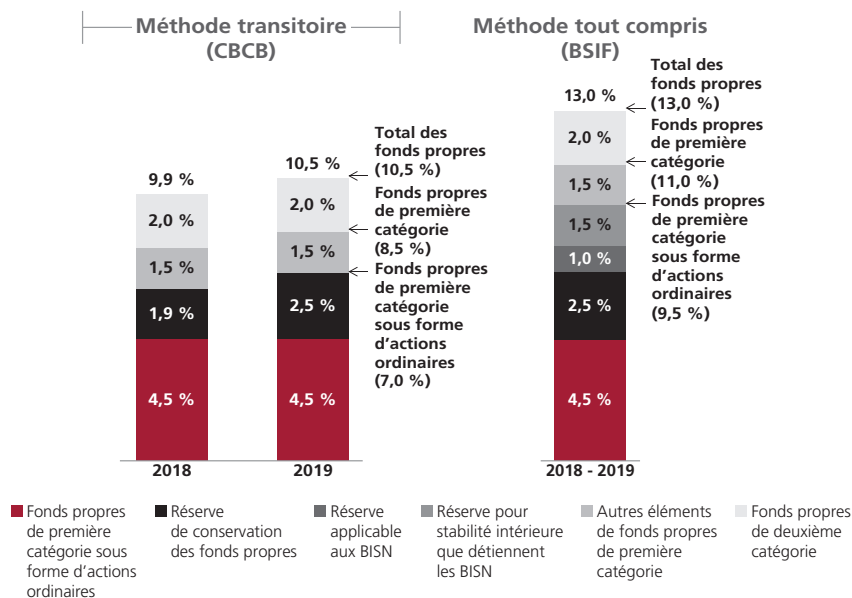
Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres au moins équivalents aux ratios minimums « tout compris » de 2019, majorés d'une réserve de conservation. « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui ont été introduites progressivement à raison de 20 % par an depuis 2014 afin de déterminer les fonds propres aux termes des dispositions transitoires sont maintenant intégralement permises et, par conséquent, depuis le premier trimestre de 2018, il n'est plus nécessaire de déterminer de fonds propres transitoires.

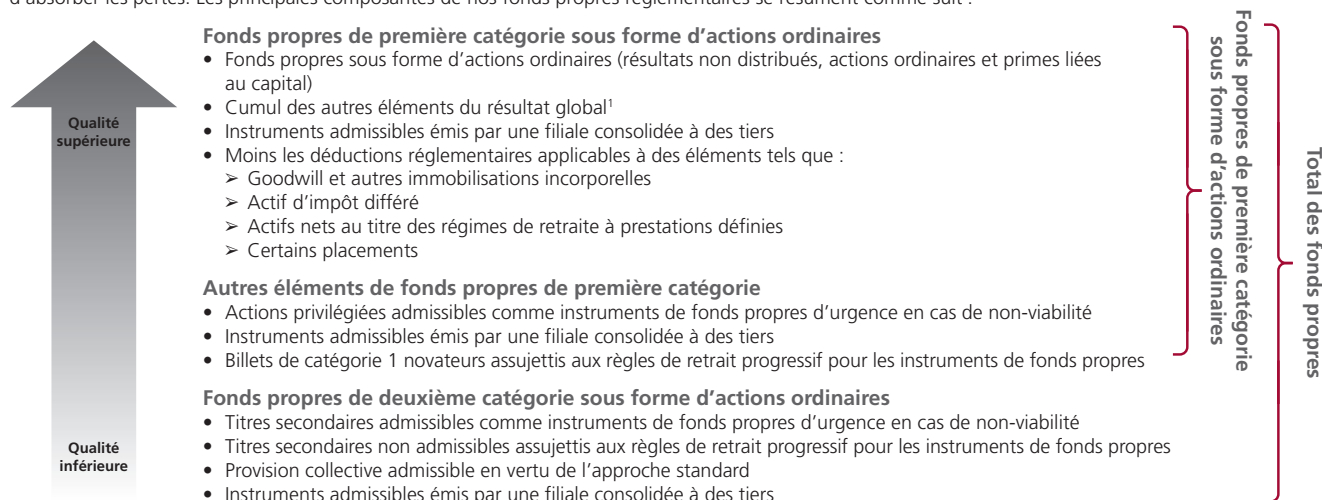
La CIBC, tout comme la Banque de Montréal, La Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale et La Banque Toronto-Dominion, a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. En juin 2018, le BSIF a annoncé publiquement qu'il exige des BISN qu'elles détiennent une réserve pour stabilité intérieure de 1,5 %. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions. Les ratios cibles et toutes les réserves de conservation des fonds propres pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont donc respectivement de 9,5 %, 11,0 % et 13,0 % pour les BISN. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé. La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2018.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales du domaine de l'assurance (CIBC Reinsurance Company Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Depuis janvier 2018, Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

La comparaison entre le ratio de fonds propres selon la méthode transitoire déterminée par le CBCB et le ratio de fonds propres cible selon la méthode tout compris déterminée par le BSIF se présente comme suit :



Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit ¹	Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit – l'approche standard, l'approche fondation et l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée). Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure. Bâle prévoit trois approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres – la méthode d'exposition courante, l'approche standard et la méthode des modèles internes. Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) incluent l'approche standard, l'approche fondée sur le marché, l'approche de transparence, l'approche du mandat et l'approche de remplacement. Bâle prévoit deux approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit pour les positions titrisées du portefeuille bancaire – l'approche standard et les approches fondées sur les notations internes (approche NI).	Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette méthode, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt. Nous utilisons l'approche standard pour les portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA et de CIBC FirstCaribbean. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI avancée. Nous utilisons la méthode d'exposition courante pour le risque de crédit de contrepartie qui reflète la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel lié aux variations de la conjoncture des marchés. Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de propriété dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds. Nous avons recours à l'approche NI aux fins des expositions liées à la titrisation, qui comprend plusieurs méthodes de calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).
Risque de marché	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées à l'aide de l'approche standard ou de la méthode des modèles internes. Cette dernière prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques font également partie de la méthode des modèles internes.	Nous utilisons la méthode des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques. Nous utilisons aussi l'approche NI pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.
Risque opérationnel	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées à l'aide de l'approche indicateur de base, de l'approche standard ou de l'approche de mesure avancée (AMA).	Nous utilisons l'AMA et l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI visant le risque de crédit.

Depuis le deuxième trimestre de 2018, le plancher de fonds propres est établi en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les fonds propres selon Bâle III et le facteur plancher (actuellement de 75 %) appliqué aux fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II est ajoutée aux APR. Avant le deuxième trimestre de 2018, l'exigence relative au plancher pour les banques qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit était déterminée selon les exigences de Bâle I plutôt que d'après l'approche standard de Bâle II. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	13 379 \$	12 685 \$
Résultats non distribués	18 537	16 101
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	777	452
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	118	109
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	32 811	29 347
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	27	62
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 489	5 284
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 661	1 654
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	38	18
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	284	160
Divers	671	551
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8 170	7 729
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	24 641	21 618
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ¹	2 250	1 797
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de première catégorie ²	1 003	1 253
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	14	14
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	3 267	3 064
Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	27 908	24 682
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ³	3 430	1 961
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	579	1 204
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	20	19
Provisions générales (provision collective selon l'IAS 39 en 2017)	293	263
Fonds propres de deuxième catégorie	4 322	3 447
Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	32 230 \$	28 129 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires⁴	216 144 \$	203 321 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie⁴	216 303	203 321
APR aux fins du total des fonds propres⁴	216 462	203 321
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,4 %	10,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres	14,9 %	13,8 %

1) Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 39, 41, 43, 45 et 47, lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

2) Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A et série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1).

3) Comprennent les débentures échéant le 28 octobre 2024, le 26 janvier 2026 et le 4 avril 2028, qui sont traitées comme des instruments de FPUNV conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

4) Les APR au 31 octobre 2017 comprenaient un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Se reporter à la section Actif pondéré en fonction du risque pour plus de précisions.

Au 31 octobre 2018, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,8 % par rapport à celui au 31 octobre 2017, en raison principalement de l'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires imputable au capital autogénéré (résultat net moins les dividendes et les rachats d'actions) et à l'émission d'actions ordinaires, déduction faite d'une réduction attribuable à l'incidence de notre adoption de l'IFRS 9. L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires a été en partie contrebalancée par l'incidence d'une augmentation des APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires.

Au 31 octobre 2018, le ratio des fonds propres de première catégorie avait augmenté de 0,8 % par rapport à celui au 31 octobre 2017, principalement pour les raisons susmentionnées pour le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ainsi que l'émission d'actions privilégiées admissibles au cours de l'exercice, en partie contrebalancée par un retrait progressif accru des billets de catégorie 1 novateurs des autres éléments de fonds propres de première catégorie.

Au 31 octobre 2018, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 1,1 % par rapport à celui au 31 octobre 2017 pour les raisons mentionnées pour le ratio des fonds propres de première catégorie, ainsi que l'émission, déduction faite des rachats, des titres secondaires admissibles de deuxième catégorie.

Nous maintenons des fonds propres réglementaires en regard des positions sous-jacentes associées à notre fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit, CARDS II Trust, étant donné que nous avons offert un soutien non contractuel à la fiducie dans le passé. Relativement au cadre de titrisation, le fait que nous maintenons des fonds propres réglementaires en regard des positions sous-jacentes a entraîné la réduction, en 2018, du ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires d'environ 0,15 %, du ratio des fonds propres de première catégorie d'environ 0,16 % et du ratio du total des fonds propres d'environ 0,18 % (respectivement 0,12 %, 0,14 % et 0,15 % en 2017). Nous serons autorisés à appliquer le cadre de titrisation à compter du 1^{er} novembre 2018, puisque les conditions décrites par le BSIF dans sa ligne directrice sur les normes de fonds propres pour 2019 ont été respectées.

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2018		2017	
	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR ²	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ^{1,2}
Risque de crédit³				
Approche standard				
Expositions aux entreprises	32 443 \$	2 595 \$	28 029 \$	2 242 \$
Expositions aux entités souveraines	2 319	185	1 597	128
Expositions aux banques	470	38	488	39
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 764	221	2 735	219
Autres expositions associées au commerce de détail	903	72	933	75
Portefeuille de négociation	247	20	187	15
Titres de participation	436	35	472	38
	39 582	3 166	34 441	2 756
Approche NI avancée⁴				
Expositions aux entreprises	68 402	5 472	64 924	5 194
Expositions aux entités souveraines ⁵	2 144	171	2 093	167
Expositions aux banques	3 547	284	3 215	257
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	16 072	1 286	14 738	1 179
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	18 071	1 446	17 355	1 388
Autres expositions associées au commerce de détail	7 773	622	7 579	606
Capitaux propres	299	24	314	25
Portefeuille de négociation	3 982	319	3 345	268
Titrisation	1 050	84	1 341	107
Ajustement en fonction du facteur scalaire	7 280	582	6 884	551
	128 620	10 290	121 788	9 742
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ⁶	10 697	856	11 427	914
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC)⁷	178 899	14 312	167 656	13 412
Risque de marché (approche fondée sur des modèles internes et approche NI)				
VAR	868	70	935	75
VAR en situation de crise	2 084	167	2 058	165
Exigences supplémentaires liées aux risques	2 865	229	1 843	147
Titrisation et autres	566	45	556	44
Total du risque de marché	6 383	511	5 392	431
Risque opérationnel	26 626	2 130	24 664	1 973
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres	211 908 \$	16 953 \$	197 712 \$	15 816 \$
Exigence de fonds propres pour les REC⁷				
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4 236 \$	339 \$	3 498 \$	280 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	4 395	352	3 741	299
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	4 554	364	3 935	315
Ajustement relatif au plancher de fonds propres⁷				
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	s. o.	2 111 \$	169 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	1 868	150
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	s. o.	s. o.	1 674	134
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres⁷				
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	216 144 \$	17 292 \$	203 321 \$	16 265 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	216 303	17 305	203 321	16 265
APR aux fins du total des fonds propres	216 462	17 317	203 321	16 265

- 1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.
 - 2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
 - 3) Le risque de crédit comprend le risque de crédit de contrepartie, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC First Caribbean se calculent à l'aide de la méthode standard.
 - 4) Comprend les APR liés aux placements en actions dans des fonds et à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.
 - 5) Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.
 - 6) Comprennent les APR liés aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), au risque de non-règlement et aux autres actifs qui sont soumis au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas inclus dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.
 - 7) Avant d'appliquer les exigences relatives au plancher de fonds propres applicables, il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). Les APR au 31 octobre 2017 comprenaient un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.
- s. o. Sans objet.

La hausse de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires s'explique surtout par la croissance interne et les variations nettes des taux de change, en partie contrebalancées par les changements apportés aux méthodes de calcul des fonds propres, notamment l'élimination de l'ajustement relatif au plancher de fonds propres selon Bâle I (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions), l'incidence des mises à niveau et de la migration des portefeuilles et la mise à jour du modèle de fonds propres.

L'augmentation de l'APR reflétant le risque de crédit a surtout trait à la croissance interne dans l'ensemble de nos activités et aux variations nettes des taux de change, en partie contrebalancées par les mises à niveau et la migration des portefeuilles.

La hausse de l'APR reflétant le risque de marché découle surtout de la variation des niveaux de risque, qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions, la mise à jour du modèle de fonds propres et les variations des taux de change.

La hausse de l'APR reflétant le risque opérationnel découle surtout de la variation des niveaux de risque selon l'approche de mesure avancée, qui reflète les variations des pertes ainsi que les changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le CBCB.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	21 618 \$	19 148 \$
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de The PrivateBank	194	3 443
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Geneva Advisors	—	126
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Wellington Financial	47	—
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces	337	749
Autre émission d'actions ordinaires	218	208
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(104)	—
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(313)	—
Résultat net applicable aux actionnaires	5 267	4 699
Dividendes des actions ordinaires et des actions privilégiées	(2 445)	(2 173)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires		
Écart de change, montant net	286	(376)
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	(191)	(101)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(51)	10
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	226	139
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(173)	(191)
Variation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(212)	(4 219)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	(63)	156
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	24 641 \$	21 618 \$
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		
Solde au début de l'exercice	3 064 \$	2 518 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	450	800
Retrait progressif des billets de catégorie 1 novateurs	(251)	(251)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	4	(3)
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	3 267 \$	3 064 \$
Fonds propres de deuxième catégorie		
Solde au début de l'exercice	3 447 \$	3 417 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 500	—
Rachetés	(600)	—
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	(25)	30
Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice	4 322 \$	3 447 \$
Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice	32 230 \$	28 129 \$

1) Comprend l'incidence nette de l'adoption de l'IFRS 9 sur les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} novembre 2017. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés.

Ratio de levier

Les normes de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque.

Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les règlements comme étant la somme des éléments suivants :

- les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- les expositions sur dérivés;
- les expositions sur cessions temporaires de titres;
- les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions liées à la titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

En millions de dollars, au 31 octobre		2018	2017
Fonds propres de première catégorie	A	27 908 \$	24 682 \$
Expositions du ratio de levier	B	653 946	610 353
Ratio de levier	A/B	4,3 %	4,0 %

Au 31 octobre 2018, le ratio de levier avait augmenté de 0,3 % par rapport à celui au 31 octobre 2017, principalement en raison d'une augmentation des fonds propres de première catégorie (pour plus de précisions, se reporter à la section Fonds propres réglementaires et ratios), en partie contrebalancée par une augmentation des expositions du ratio de levier. L'augmentation des expositions du ratio de levier est surtout imputable à une hausse des actifs au bilan et hors bilan.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions visant l'apport de changements aux exigences actuelles de fonds propres réglementaires afin de renforcer la réglementation relative aux banques, ainsi que leur supervision et l'encadrement de leurs pratiques dans l'objectif général d'améliorer la stabilité financière. Les paragraphes ci-dessous présentent un résumé des publications du CBCB et du BSIF depuis le début de l'exercice, ainsi que des publications des exercices précédents qui ne sont pas encore en vigueur, hormis celles qui sont présentées dans d'autres sections du présent rapport annuel.

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui supervise le CBCB, a annoncé que les réformes de Bâle III avaient été menées à terme. Des révisions ont été apportées au cadre définitif dans le but de réduire la variabilité excessive des APR et d'améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres des banques. Voici les changements dignes de mention :

- des révisions importantes ont été apportées à l'approche standard visant le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché, et aux dispositifs des REC; elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022;
- des limitations dans l'utilisation des approches fondées sur des modèles internes pour certains risques de crédit;
- un plancher de fonds propres garantira que les APR des banques issus de modèles internes ne seront pas inférieurs à 72,5 % des APR tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Le nouveau plancher de fonds propres sera introduit progressivement à 50 % en 2022, puis relevé à raison de 5 % par an par la suite pour atteindre 72,5 % en 2027;

- un ratio de levier définitif, y compris une nouvelle réserve de conservation des fonds propres pour les banques d'importance systémique mondiale (BISM) en vigueur à compter de 2022. La ligne directrice concernant le ratio de levier définitif comprend des changements touchant l'évaluation des expositions sur dérivés, le traitement des transactions non réglées et des révisions aux facteurs de conversion en équivalent-crédit applicables aux éléments hors bilan.

En janvier 2018, le BSIF a publié une lettre décrivant les révisions apportées au plancher de fonds propres actuel. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit ou le risque opérationnel. À compter du deuxième trimestre de 2018, le plancher de fonds propres est établi en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les fonds propres selon Bâle III et le facteur plancher appliqué aux fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II est ajoutée aux APR. Un facteur plancher de 70 % a été appliqué au cours du deuxième trimestre de 2018, lequel a été augmenté à 72,5 % au cours du troisième trimestre de 2018 et au pourcentage final de 75 % au quatrième trimestre de 2018. Avant le deuxième trimestre de 2018, l'exigence relative au plancher pour les banques à l'aide de l'approche NI avancée visant le risque de crédit était déterminée selon les exigences de Bâle I plutôt que d'après l'approche standard de Bâle II.

En mars 2018, le CBCB a publié à des fins de consultation un document sur la révision des exigences minimales de capital visant le risque de marché (Revisions to the minimum capital requirements for market risk), qui a pour but de traiter les questions liées à la mise en œuvre de la norme relative au risque de marché publiées en janvier 2016. En réponse aux défis actuels posés par l'adoption de la norme relative au risque de marché, le CBCB a également reporté la date de sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

En mai 2018, le CBCB a publié la version définitive de la norme Capital treatment for simple, transparent and comparable short-term securitisations, qui fournit des lignes directrices et des exigences supplémentaires qui permettent de déterminer les banques agissant à titre d'investisseurs ou de promoteurs dans le cadre de titrisations à court terme simples, transparentes et comparables qui peuvent bénéficier d'un traitement privilégié en matière de fonds propres réglementaires.

En juin 2018, le BSIF a publié une lettre annonçant les exigences en matière de divulgation concernant la réserve pour stabilité intérieure que détiennent les BSN. Cette réserve vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, notamment les vulnérabilités systémiques découlant de l'endettement des consommateurs canadiens et de l'endettement corporatif ainsi que du déséquilibre des actifs au Canada. Le BSIF réexaminera la réserve deux fois par année, et toute modification apportée sera rendue publique. Une plus grande transparence quant aux fonds propres réglementaires au titre du deuxième pilier est prévue pour qu'il soit plus facile pour les banques d'avoir recours à cette réserve de fonds propres en cas de crise. La réserve sera de l'ordre de 0 % à 2,5 % des APR et elle est actuellement établie à 1,5 %. Les augmentations de la réserve seront sujettes à une mise en vigueur progressive, tandis que les réductions seront mises en vigueur sans délai. Bien que les manquements aux obligations liées à la réserve pour stabilité intérieure n'entraîneront pas de limites de distribution de fonds propres automatiques, le BSIF exigera un plan de mesures correctrices, et des mesures de surveillance prévues dans le guide d'intervention du BSIF seront prises si un tel plan n'est pas exécuté rapidement et de manière satisfaisante pour le BSIF.

En juillet 2018, le BSIF a diffusé, à des fins de consultation publique, un document de travail sur la mise en œuvre au Canada des dernières réformes de Bâle III, lesquelles ont été publiées par le CBCB en décembre 2017, conformément à ce qui est décrit précédemment. Il existe certains écarts importants entre le document de travail et les directives du CBCB :

- mise en œuvre du cadre de gestion du risque opérationnel révisé devancée à 2021;
- étalonnage du plancher de fonds propres à 72,5 % à compter de 2022;
- attribution du ratio de levier le plus élevé aux BSN du Canada à compter de 2022;
- modification des paramètres du modèle et des approches liées à certains actifs aux termes du cadre de gestion du risque de crédit.

En octobre 2018, le BSIF a publié des propositions de révisions à la ligne directrice B-12, *Gestion du risque de taux d'intérêt* qui intègre des informations contenues dans la norme intitulée *Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire* émise par le CBCB en avril 2016 dans l'objectif de s'assurer que les institutions possèdent des processus de gouvernance et de contrôle qui restent actuels et exhaustifs relativement à la définition d'un cadre de contrôle du risque pour la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire à des niveaux raisonnables. La nouvelle ligne directrice présente les attentes du CBCB relativement à l'évaluation du risque, l'élaboration de scénarios liés à des situations de crise, ainsi que les principales hypothèses liées aux comportements et aux modèles. La date de mise en œuvre proposée pour la ligne directrice est le 1^{er} janvier 2020.

En octobre 2018, le BSIF a également publié une version révisée de sa ligne directrice sur les normes de fonds propres en vue de sa mise en œuvre au premier trimestre de 2019. Les révisions portent notamment sur :

- la mise en œuvre de l'approche standard révisée pour mesurer le risque de crédit de contrepartie et les expositions aux contreparties centrales (CC);
- la mise en œuvre du cadre de titrisation révisé;
- des précisions concernant le régime de fonds propres des actifs assortis d'un droit d'utilisation résultant de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, soit le 1^{er} novembre 2019 dans le cas de la CIBC;
- l'élimination de l'application progressive des REC et d'autres mesures de transition qui viendront à échéance à la fin de 2018.

Les révisions codifient également dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres les changements au plancher de fonds propres, qui ont été annoncés en janvier 2018 et mis en œuvre au deuxième trimestre de 2018.

En octobre 2018, le BSIF a publié des révisions au cadre régissant le ratio de levier. Ces révisions harmonisent la ligne directrice concernant le ratio de levier avec certaines propositions de modifications de la ligne directrice sur les normes de fonds propres relatives à la titrisation et au risque de crédit de contrepartie. Ces révisions comprennent notamment l'obligation d'utiliser l'approche standard visant le risque de crédit de contrepartie pour calculer les expositions sur dérivés, des précisions sur le traitement des actifs titrisés qui satisfont aux exigences de reconnaissance du transfert de risque important et des révisions apportées aux facteurs de conversion du crédit de certaines expositions hors bilan liées à la titrisation. En novembre 2018, le BSIF a publié des révisions à la ligne directrice sur les exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier afin de refléter les changements rendus nécessaires par les révisions proposées au cadre régissant le ratio de levier. Les révisions au cadre régissant le ratio de levier et aux exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier doivent entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2018.

Avant le début de l'exercice considéré, en octobre 2017, le CBCB a publié la ligne directrice définitive sur le recensement et la gestion du risque d'intervention, dont la mise en œuvre est prévue d'ici 2020 au plus tard. Le risque d'intervention s'entend du risque qu'une banque offre un soutien financier à une entité non consolidée si elle se trouvait en difficulté financière, et ce, même au-delà ou en l'absence d'obligations contractuelles ou de liens sous forme de participations. Cette ligne directrice vise surtout les entités non consolidées, dont les conduits de titrisation, les entités d'investissement structuré et les fonds du marché monétaire. L'objectif de cette ligne directrice est d'atténuer le risque d'intervention au moyen d'autoévaluations par les banques et de reddition de comptes aux organismes de surveillance plutôt que par l'application automatique d'exigences de fonds propres ou de montants affectés aux liquidités au titre du premier pilier.

Règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques

Le 18 avril 2018, le ministère des Finances a procédé à la publication officielle de règlements relatifs à la recapitalisation interne qui sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. Ces règlements confèrent certains pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) lui permettant de mettre en œuvre le régime de recapitalisation interne, y compris d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles d'une BSN dans le cas où elle deviendrait non viable. L'objectif stratégique global est le renforcement de la stabilité financière ainsi que la protection des contribuables en cas de défaillance d'une BSN, et ce, en s'assurant que la BSN soit adéquatement capitalisée à l'issue de la conversion. Ces objectifs sont également compatibles avec ceux des règlements du Conseil de stabilité financière au titre de la norme relative à la capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) à l'intention des BSN.

Il appartient au surintendant des institutions financières (le « surintendant ») de désigner une banque en tant que BISN, d'établir le niveau minimal de CTAP et de décider si une banque est non viable. Les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018, d'une durée initiale jusqu'à l'échéance de plus de 400 jours (y compris les options explicites ou intégrées) qui sont non garanties ou partiellement garanties sont admissibles à la recapitalisation interne. Les dépôts des clients, certains dérivés, les obligations sécurisées et certains billets structurés ne seraient pas admissibles à la recapitalisation interne.

Le 18 avril 2018, le BSIF a publié la ligne directrice définitive sur la CTAP pour les BISN du Canada. Les BISN seront tenues de maintenir le ratio minimum de CTAP fondé sur les risques et le ratio minimum de levier CTAP énoncés par le surintendant. Le 21 août 2018, le surintendant a publié une ordonnance aux termes de laquelle les BISN seront tenues de maintenir un ratio CTAP des instruments admissibles¹ d'au moins 23 % des APR (y compris la réserve pour stabilité intérieure de 1,5 %) et d'au moins 6,75 % à l'égard de leurs expositions à effet de levier. Les passifs admissibles pris en compte aux fins de la CTAP doivent être admissibles à la recapitalisation interne et notamment avoir une échéance résiduelle qui dépasse 365 jours. Les BISN ont jusqu'au premier trimestre de 2022 pour satisfaire aux exigences minimales de CTAP. En mai 2018, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice sur les exigences de divulgation au titre de la CTAP en vertu de laquelle les BISN devront commencer à présenter leurs ratios CTAP au premier trimestre de 2019. En mai 2018, le BSIF a également publié la version définitive de sa ligne directrice *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres*, mise à jour pour refléter le régime CTAP.

Le 18 avril 2018 également, le BSIF a apporté d'autres changements à sa ligne directrice sur les normes de fonds propres ayant trait au traitement des instruments détenus aux fins de la CTAP par les BISN. Ces changements sont conformes à la norme visant les instruments détenus aux fins de la CTAP du CBCB, qui a été finalisée en octobre 2016. En vertu de ces exigences, les placements que nous détenons sous forme de certains passifs d'autres BISN et BISN du Canada doivent être déduits de nos fonds propres de deuxième catégorie si le total de nos participations ainsi que les participations sous forme d'instruments de fonds propres détenues dans d'autres institutions financières dépassent certains seuils en fonction de nos fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ou respectent certaines autres conditions énoncées dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres. De plus, les banques disposent d'une capacité distincte et limitée leur permettant de détenir certains passifs d'autres BISN et BISN du Canada dans leur portefeuille de négociation.

1) La somme de la CTAP d'une BISN, sous réserve de certains ajustements, comprendra les fonds propres de première catégorie, les fonds propres de deuxième catégorie ainsi que les actions et les passifs prescrits qui peuvent être convertis en actions ordinaires et qui respectent les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice sur la CTAP du BSIF.

Révisions concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier

En janvier 2015, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*, qui présente la première phase d'une initiative visant à remplacer les exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier à l'égard de différentes catégories de risque. Le troisième pilier vise à renforcer la discipline de marché au moyen d'exigences réglementaires de communication afin d'améliorer l'uniformité et la comparabilité des informations à fournir et d'accroître la transparence et la confiance concernant l'exposition d'une banque aux risques et l'adéquation globale de ses fonds propres réglementaires. Nous avons mis en œuvre les exigences de divulgation aux termes de la première phase du troisième pilier au cours du quatrième trimestre de 2018, à l'exception des exigences au titre de certaines informations à fournir concernant le risque de marché dont la mise en œuvre a été reportée jusqu'aux dernières phases du projet, comme le permet le BSIF dans sa ligne directrice publiée en avril 2017.

En mars 2017, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif consolidé et renforcé*, une norme qui établit la deuxième phase du projet. La norme comprend des améliorations apportées aux exigences de janvier 2015, l'introduction d'un certain nombre de nouvelles exigences de divulgation, et la consolidation dans le troisième pilier de toutes les exigences de communication existantes du CBCB.

En février 2018, le CBCB a publié à des fins de consultation le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif actualisé*, une norme qui établit la troisième phase du projet. Ce document consultatif comprend des améliorations apportées aux exigences de janvier 2015 et de mars 2017, ainsi que l'introduction d'un certain nombre de nouvelles exigences de communication financière.

Le BSIF n'a pas encore publié les exigences liées à la deuxième et à la troisième phase du troisième pilier, mais a fourni une ligne directrice distincte au sujet des exigences de divulgation au titre de la CTAP qui sont prévues au cours de la deuxième phase. Pour plus de précisions, se reporter à la section Règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le 5 juillet 2018, le CBCB a publié, à l'intention des banques d'importance systémique mondiale (BISM), un document portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement) à l'issue du premier examen du cadre d'évaluation pour les BISM. Les principaux éléments de ce cadre ont été conservés. Un indicateur du volume de transaction a été ajouté dans la catégorie relative à la substituabilité, faisant ainsi passer de 12 à 13 le nombre d'indicateurs utilisés. Le périmètre de consolidation du cadre d'évaluation pour les BISM comprendra désormais les filiales du domaine de l'assurance. La version modifiée de la méthode d'évaluation doit entrer en vigueur d'ici l'évaluation des BISM de 2021. Le cadre continuera d'être examiné tous les trois ans, et la conclusion du prochain examen est prévue d'ici 2021.

La CIBC continuera de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et les informations à fournir à cet égard et de s'y préparer.

Gestion et planification des fonds propres

Bâle prévoit un cadre normatif pour le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) d'une banque, lequel comprend une surveillance de la part du conseil d'administration de la CIBC (le conseil). Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil dans le cadre du PIEAFP. Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. La principale ligne directrice traite de la solidité de nos fonds propres, qui est essentielle à notre solidité financière et au soutien de notre croissance. La ligne directrice de la CIBC sur les dividendes et le rendement des fonds propres vise à équilibrer le besoin de conserver des fonds propres aux fins de solidité et de croissance, tout en fournissant un rendement approprié à nos actionnaires.

Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et les cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance des activités de la CIBC, de son intérêt à l'égard du risque et de son environnement commercial et réglementaire, y compris des changements de méthodes comptables. La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis dans le cadre du plan financier et comprennent tous les éléments importants se rapportant aux fonds propres, notamment les résultats, les dividendes, la croissance des activités et les initiatives d'entreprise, ainsi que les échéances, les rachats et les nouvelles émissions d'instruments de fonds propres. Le plan annuel à l'égard des fonds propres établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres établit également un lien entre le niveau de fonds propres et le degré de risque dans une situation de crise dans le cadre des simulations de crise dont il est question ci-après.

Initiatives liées aux fonds propres

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres en 2018 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 31 mai 2018, nous avons annoncé que la TSX avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 9 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 3 juin 2019. Au cours de l'exercice, nous avons racheté et annulé 3 500 000 actions ordinaires à un cours moyen de 119,22 \$ aux termes de l'offre, pour un total de 417 M\$. Pour de l'information supplémentaire, se reporter à la note 15 des états financiers consolidés.

Émission d'actions ordinaires aux termes de l'acquisition de The PrivateBank

Au cours du premier trimestre de 2018, la CIBC a versé à des tiers 1 689 450 actions ordinaires qui étaient émises et en circulation au 31 octobre 2017, mais qui n'avaient pas encore été versées à des tiers dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank. En outre, au cours du deuxième trimestre de 2018, nous avons annulé 316 390 actions, car nous avons déterminé qu'elles n'auront pas besoin d'être versées à des tiers dans l'avenir. Pour plus de précisions, se reporter aux notes 3 et 15 de nos états financiers consolidés.

Émission d'actions ordinaires aux termes de l'acquisition de Wellington Financial

Le 5 janvier 2018, nous avons conclu l'acquisition de Wellington Financial et, aux termes de celle-ci, nous avons émis 378 848 actions ordinaires de la CIBC. Pour plus de précisions, se reporter aux notes 3 et 15 de nos états financiers consolidés.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires (le régime)

À compter de la date de versement du dividende le 28 octobre 2016, la CIBC a choisi d'émettre des actions à même le capital autorisé pour respecter les exigences du régime. En vertu du régime, nous avons émis 2 880 782 actions ordinaires pour une contrepartie de 337 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Dividendes

Le dividende trimestriel a augmenté, passant de 1,33 \$ à 1,36 \$ l'action pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 et de 1,30 \$ à 1,33 \$ l'action pour le trimestre clos le 30 avril 2018.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets de catégorie 1 émis par CIBC Capital Trust, comme il est expliqué aux notes 15 et 16 des états financiers consolidés.

Actions privilégiées

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Se reporter à la section Données sur les actions en circulation ci-après et à la note 15 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Titres secondaires

Le 6 juin 2018, nous avons racheté la totalité de nos débentures à 6,00 % échéant le 6 juin 2023, d'une valeur de 600 M\$. Conformément à leurs modalités, les débentures ont été rachetées à 100 % de leur montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés.

Le 4 avril 2018, nous avons émis des débentures à 3,45 % d'un montant en capital de 1,5 G\$ échéant le 4 avril 2028 (FPUNV) (titres secondaires). Les débentures portent intérêt à un taux fixe de 3,45 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 4 avril 2023 et par la suite, au taux à trois mois des acceptations bancaires majoré de 1,00 % (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 4 avril 2028.

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, et les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PIEAFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'immobilier, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la Banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PIEAFP à l'échelle de la Banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'affaires afin de s'assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la Banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons l'incidence des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au Comité de gestion du risque en plus d'être partagés avec le conseil et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à s'assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux exigences de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces dernières. Des simulations de crises inversées sont également intégrées dans nos plans de reprise et de résolution pour déterminer les hypothèses les plus défavorables qui menaceraient la viabilité de la CIBC et pour lesquelles des mesures correctives seraient envisagées.

Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l' exercice
	Nombre d'actions	Montant		
En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 23 novembre 2018				
Actions ordinaires	442 908 235	13 252 \$		
Actions autodétenues – actions ordinaires	7 869	4		
Actions privilégiées^{1, 2}				
Série 39 (FPUNV)	16 000 000	400 \$	5,00 \$	80 000 000
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 45 (FPUNV)	32 000 000	800	5,00	160 000 000
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450	5,00	90 000 000
Actions autodétenues – actions privilégiées^{1, 2}	–	–		
Titres secondaires^{2, 3}				
Déventures à 3,00 % échéant le 28 octobre 2024 (FPUNV)	s. o.	1 000 \$	5,00 \$	300 000 000
Déventures à 3,42 % échéant le 26 janvier 2026 (FPUNV)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Déventures à 3,45 % échéant le 4 avril 2028 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Options sur actions en cours				4 712 482

1) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.

2) Le nombre maximal d'actions pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.

3) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les déventures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).

s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 77 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2018. Tel qu'il a été

décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,90 %. Le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,75 %. Le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUNV) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,60 %. Le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (FPUNV) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 45 (FPUNV) (actions de série 45)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2022, les actions de série 45 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,40 %. Le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,38 %.

Les porteurs d'actions de série 45 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 46 (FPUNV) (actions de série 46), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,38 %. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 45, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 45 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 46 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUNV) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal de nos affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs, à l'exception de la fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédaire et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédaire acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédaire et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants soutenus. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédaire en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédaire ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédaire.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédaire et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 55 M\$ en 2018 (45 M\$ en 2017). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2018, le montant obtenu par voie de financement pour les divers types d'actifs des fonds multicédants atteignait 7,0 G\$ (5,7 G\$ en 2017). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,7 an (1,7 an en 2017). Nous détenions du papier commercial totalisant 9 M\$ (néant en 2017) émis par les fonds multicédants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 8,8 G\$ (8,7 G\$ en 2017). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (40 M\$ en 2017) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans de 700 M\$ avec le fonds monocédaire qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2017). Au 31 octobre 2018, nous avions financé 93 M\$ (94 M\$ en 2017) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires et de prêts à taux préférentiel.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des titres adossés à des créances mobilières (TACM) émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Pour plus de précisions sur nos entités structurées, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, au 31 octobre	2018			2017		
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédaire et fonds multicédants	102 \$	7 136 \$ ³	– \$	94 \$	5 741 \$ ³	– \$
Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	3 347	1 656	–	3 025	2 259	–
Entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation	3	13	157	109	13	179
Divers	298	114	–	528	94	–

1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 3 M\$ (3 M\$ en 2017) du risque lié aux entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation a été couvert.

2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 131 M\$ (148 M\$ en 2017). Un montant notionnel de 141 M\$ (161 M\$ en 2017) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 115 M\$ (130 M\$ en 2017). Un montant notionnel additionnel de 16 M\$ (18 M\$ en 2017) a été couvert par un billet à recours limité.

3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,7 G\$ (3,0 G\$ en 2017) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs et d'un montant de 9 M\$ (néant en 2017) lié au placement direct dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds, sauf dans de rares cas. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des opérations de dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 12 et 23 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Pour plus de précisions sur ces ententes, se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 21 des états financiers consolidés.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 12 et 21 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation et Risque lié à la conformité réglementaire.

41 Vue d'ensemble	52 Processus et contrôle	69 Risque lié aux régimes de retraite
42 Structure de la gouvernance du risque	53 Mesure de risque	
43 Structure de gestion du risque	55 Expositions au risque de crédit	70 Risque de liquidité
44 Processus de gestion du risque	57 Qualité du crédit des portefeuilles	70 Gouvernance et gestion
44 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	60 Rendement de la qualité du crédit	70 Politiques
45 Limites et politiques en matière de risque	61 Expositions à certains pays et à certaines régions	70 Mesure de risque
45 Recensement et mesure des risques	63 Expositions à certaines activités	71 Actifs liquides
47 Simulations de crise	63 Risque de non-règlement	73 Financement
47 Traitement et atténuation du risque	63 Activités de titrisation	75 Obligations contractuelles
47 Suivi des risques et rapports connexes		
47 Principaux risques et nouveaux risques	64 Risque de marché	76 Autres risques
	64 Gouvernance et gestion	76 Risque stratégique
50 Risques découlant des activités commerciales	64 Politiques	76 Risque d'assurance
	64 Limites de risque de marché	76 Risque opérationnel
51 Risque de crédit	64 Processus et contrôle	78 Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité
51 Gouvernance et gestion	64 Mesure de risque	78 Risques juridiques et de réputation
51 Politiques	65 Activités de négociation	78 Risque lié à la conformité réglementaire
	68 Activités autres que de négociation	78 Risque environnemental et social

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques, dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque pour l'ensemble de la CIBC et au niveau des unités d'exploitation stratégique;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec l'intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour déterminer et tester la conformité aux principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

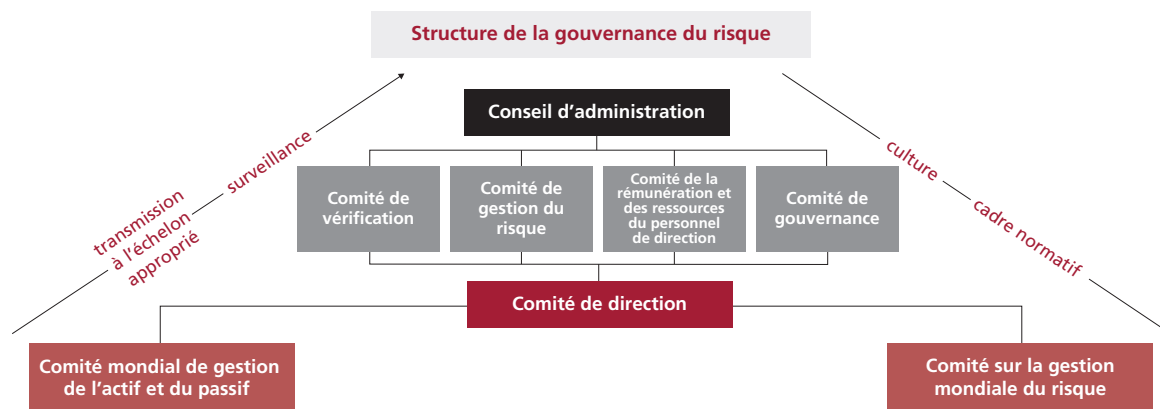
- les secteurs d'activité et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables de tous les risques liés à leurs activités, y compris le recensement, l'appréciation et le contrôle de ces risques, ce qui représente la première ligne de défense;
- la deuxième ligne de défense, soit la fonction Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels sont responsables des lignes directrices et de la surveillance indépendante efficace des risques à l'échelle de l'entreprise inhérents aux activités de la CIBC;
- la troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC, fournit une évaluation indépendante de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes et en prenant les mesures qui s'imposent pour garder l'équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte politique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La production de rapports et la tenue de discussions périodiques et claires sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion de risques à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (le conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles exercés sur le processus de gestion du risque.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les politiques, les procédures et les limites relatives au recensement, à la mesure, au suivi et au contrôle des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris la stratégie en matière de talents, la planification de la relève ainsi que la rémunération globale et leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance.

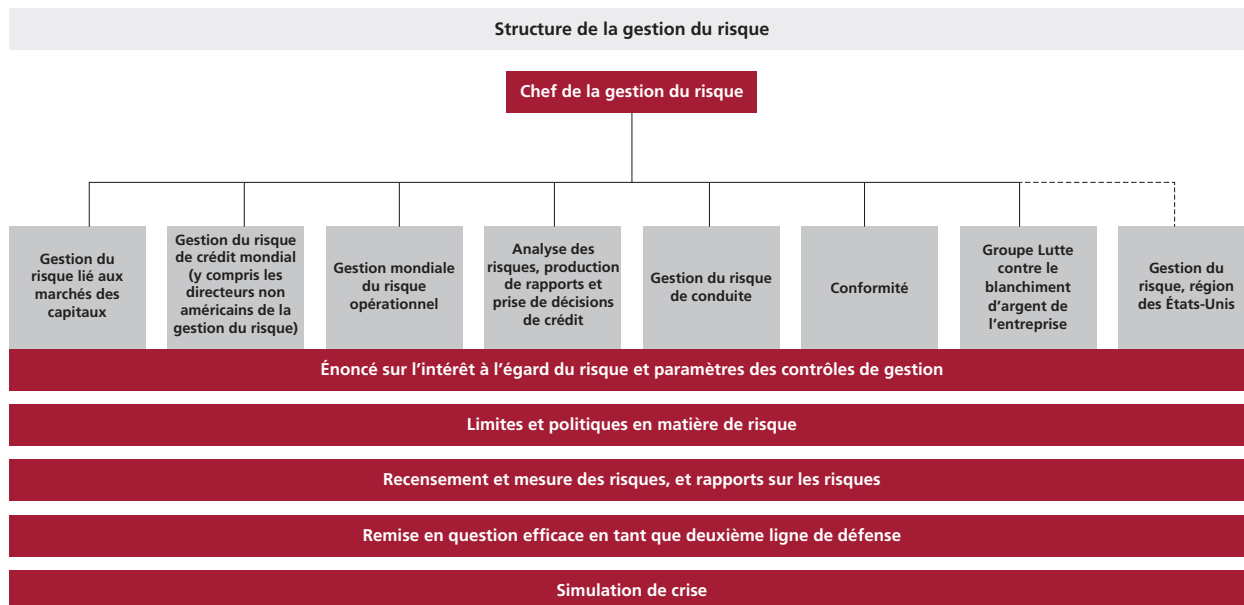
Comité de direction : le Comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant les cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, et d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et des cadres supérieurs de la Trésorerie et de la Gestion du risque, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, de la gestion du financement et de la liquidité et de la gestion de l'actif et du passif. Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de cession interne de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué du Comité de direction et des cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et des autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des politiques, procédures et limites en matière de risque visant à contrôler les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- la détermination des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent applicables.

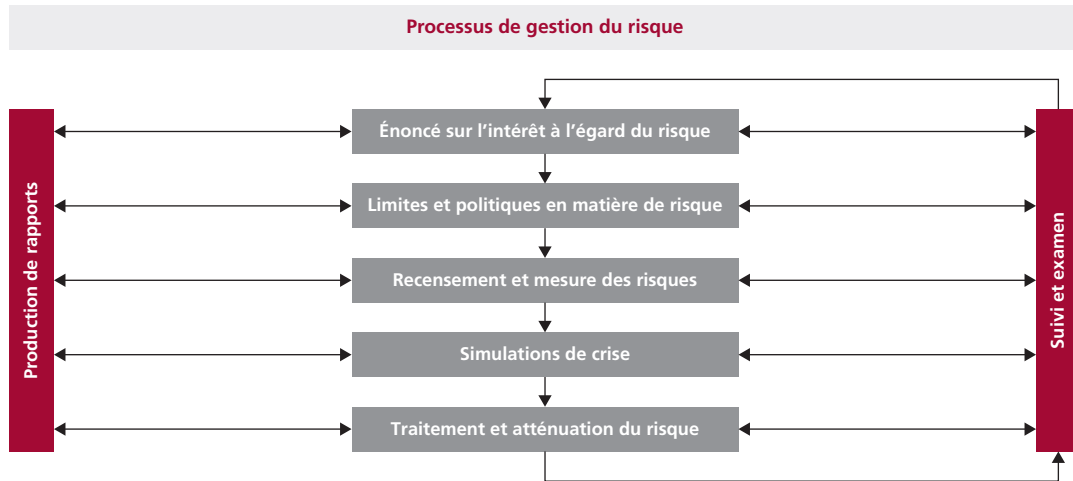
Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- *Gestion du risque lié aux marchés des capitaux* : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et vise à remettre en question les processus de façon efficace pour la fonction de gestion de la trésorerie et des liquidités et à offrir une surveillance saine à cet égard au sein de la CIBC.
- *Gestion du risque de crédit mondial* : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit (y compris le risque environnemental et social propre à la conclusion de transactions¹⁾) ayant trait aux services aux entreprises, aux services bancaires de gros et aux services de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.
- *Gestion mondiale du risque opérationnel* : ce groupe développe les systèmes et les outils servant à faciliter le recensement des risques opérationnels, et est responsable à l'échelle mondiale de l'évaluation et du suivi de tous les types de risque opérationnel.
- *Analyse des risques, production de rapports et prise de décisions de crédit* : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la production de rapports sur les pertes sur créances, la politique et la gouvernance en matière de risque, les systèmes et les modèles de risque, les plans de reprise et de résolution, ainsi que les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires. Ce groupe s'occupe également de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et aux PME offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (prêts hypothécaires à l'habitation, cartes crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'être responsable des résultats liés au recouvrement, à la fraude et au blanchiment d'argent.
- *Gestion du risque de conduite* : ce groupe est responsable de la gestion du risque de conduite de l'entreprise, notamment en ce qui a trait aux pratiques de vente, et à la surveillance du régime de rémunération, et du risque de réputation non lié aux transactions.
- *Conformité* : ce groupe fournit des conseils de manière proactive et en temps opportun et assure une surveillance indépendante de la conformité de la CIBC aux exigences réglementaires applicables.
- *Lutte contre le blanchiment d'argent de l'entreprise* : ce groupe est responsable de tous les aspects de la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes, et des sanctions appliquées.
- *Gestion du risque, région des États-Unis* : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque américain et sous la surveillance du Comité de gestion du risque aux États-Unis. De plus, ce groupe doit présenter des rapports au premier vice-président à la direction de la région des États-Unis. Le groupe offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques présents dans l'unité d'exploitation stratégique de la CIBC, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. En outre, le chef de la gestion du risque effectue la surveillance, grâce à une structure de surveillance conjointe, du chef de la gestion du risque américain, pour s'assurer que tous les aspects importants du groupe Gestion du risque, région des États-Unis, sont conformes aux pratiques susmentionnées.

1) Se reporter à la section Risque environnemental et social pour plus de précisions, notamment en ce qui concerne la surveillance du risque environnemental et social lié à des situations autres que la conclusion de transactions qui relève directement du chef de la gestion du risque.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre vision, de nos valeurs et de notre stratégie, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- faire les bons choix pour nos clients et nos parties prenantes;
- préserver notre réputation et notre marque;
- offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard de risque extrême et de risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégique intégrés dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global de la CIBC qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour veiller à ce que la CIBC demeure dans les limites de son intérêt à l'égard du risque, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement à la prise de risques. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant les comportements qui sont conformes, ou non conformes, à l'intérêt à l'égard du risque et en encourageant les comportements appropriés.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés apprennent des notions de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque, la documentation offerte sur notre intranet et nos bulletins internes. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Données liées au risque en matière de rendement et de rémunération

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur des attributions individuelles visant la rémunération ou les cotes de rendement.

Le CRRPD fait le suivi de la gestion du rendement et du processus de rémunération. Le CRRPD est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris la stratégie en matière de talents, la planification de la relève ainsi que la rémunération globale. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- approuver les nouvelles politiques de rémunération importantes et les modifications apportées aux politiques de rémunération importantes actuelles;

- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants ou les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement actuel des activités et aux risques et le rapprochement de la rémunération avec le rendement actuel des activités et les risques;
- passer en revue le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- passer en revue la rémunération cible individuelle et la rémunération du Comité de direction, y compris celle du chef de la direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération directe globale dépasse un certain seuil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les limites et politiques clés en matière de risque sont présentées ci-dessous.

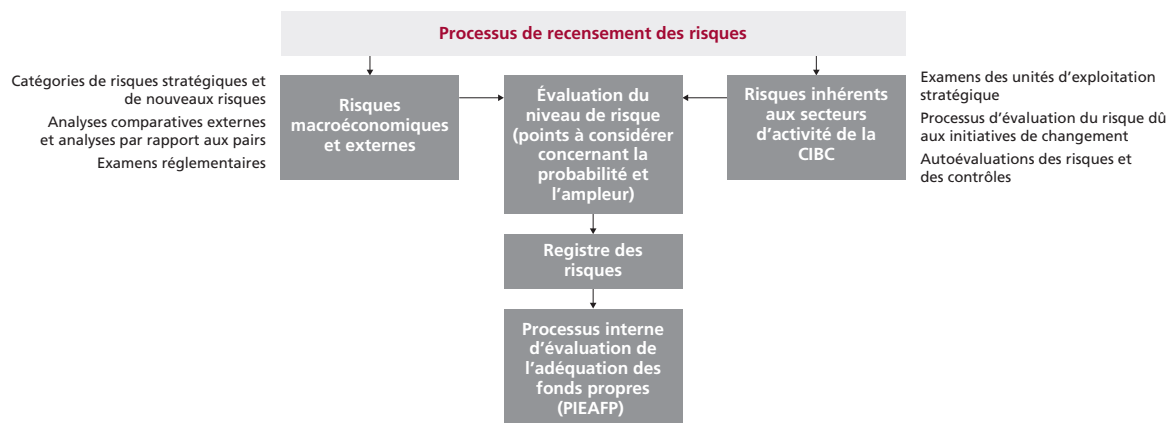
Cadre de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit	Comités du crédit Comité du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque de marché	Politique de gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation et du risque de marché Politique de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif
Risque opérationnel	Politique de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle	Indicateurs de risque clés	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque de réputation	Politique et cadre de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire	Indicateurs de risque clés	Comité sur la gestion mondiale du risque

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Le groupe Gestion du risque a élaboré un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents aux secteurs d'activité de la CIBC et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques sert de ressource dans le cadre de nos PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que l'importance, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision de maintenir des fonds propres à l'égard d'un nouveau risque dépend également de l'atténuation ou non de ce risque et du caractère adéquat présumé des fonds propres pour réduire ce risque.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit. Les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés aux informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour reproduire notre VAR sur une période donnée lorsque des facteurs du marché pertinents montrent des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Pour plus de précisions, se reporter à la section Sources de financement.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris la VaR, le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC en matière de gouvernance et de surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;
- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du Comité sur la gestion mondiale du risque et est responsable de passer en revue et d'approuver les propositions de modèles, nouveaux ou modifiés, de fonds propres réglementaires et de capital économique et de surveiller les modèles et paramètres de fonds propres réglementaires et de capital économique de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- analyse des documents du modèle;
- tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des valideurs de modèles.

Simulations de crise

Les simulations de crise s'ajoutent à nos outils de gestion du risque en offrant une estimation de risque extrême (c.-à-d., des événements graves peu probables). Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Situation financière pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. La CIBC recherche les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler son profil de risque compte tenu de son intérêt à l'égard du risque. L'objectif de la CIBC est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à l'application de ces paramètres. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. La présente section décrit les principaux risques et les nouveaux risques qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC améliorent leurs processus opérationnels pour tirer profit des technologies innovatrices et d'Internet afin d'améliorer leur expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient.

Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'examen du risque stratégiques, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de protection de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui

peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses, entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons régulièrement des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la récupération afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. La CIBC a des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. La CIBC a également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. L'assurance contre les risques de la CIBC est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites.

Malgré leur engagement à l'égard de la protection des renseignements et de la cybersécurité, la CIBC et ses tiers liés pourraient ne pas être en mesure d'atténuer entièrement tous les risques relatifs à la complexité croissante de ces menaces et au rythme rapide auquel celles-ci évoluent. La CIBC surveille constamment les changements dans son profil de risque et continue d'améliorer ses stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions des incidents qui pourraient survenir.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires pour effectuer leurs opérations. Les entreprises numériques perturbatrices, qu'il s'agisse de chefs de file mondiaux en matière de technologie ou de nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, exercent une pression concurrentielle accrue, et l'évolution technologique de ces concurrents non traditionnels fait augmenter le risque de désintermédiation. Les cryptomonnaies, comme le bitcoin, sont de plus en plus reconnues par les institutions financières comme des facteurs de risques auxquels elles sont exposées dans le cadre de leurs activités. Un des principaux attraits des cryptomonnaies réside dans l'anonymat qu'elles procurent, car leurs utilisateurs peuvent transférer des actifs au moyen de l'Internet sans devoir faire appel à un tiers intermédiaire centralisé tel qu'une banque. Puisque les cryptomonnaies présentent plusieurs défauts, notamment une volatilité élevée, il ne semble pas que leur adoption généralisée en remplacement des monnaies émises par les gouvernements soit envisageable à court terme. Cependant, on considère que la technologie de chaîne de blocs sur laquelle s'appuient les cryptomonnaies offre un fort potentiel qui pourrait contribuer à accroître le risque de désintermédiation.

La chaîne de blocs est une technologie de grand livre décentralisé qui permet de tenir un registre de transactions reliées entre elles et sécurisées par cryptographie. Cette technologie rend possible l'utilisation des cryptomonnaies, comme le bitcoin. On s'attend à ce que le pourcentage du PIB mondial stocké sur les chaînes de blocs continue d'augmenter, donnant ainsi à cette technologie la capacité de transformer les modèles d'entreprise dans de multiples industries axées sur la vérification des transactions et des registres.

La CIBC gère le risque de désintermédiation au moyen d'examen du risque stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de ses clients, tout en s'employant à réduire sa structure de coûts et à simplifier ses activités.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, les crises de marché peuvent nuire au résultat net tiré de nos positions de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Bien qu'il soit peu probable que le Canada soit directement exposé à un risque géopolitique, l'incidence indirecte d'un ralentissement de la croissance économique ainsi que les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme pourraient avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes.

À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants qui augmentent l'incertitude dans les marchés financiers mondiaux, dont les tensions accrues au Moyen-Orient à la suite de la décision des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien et la récente crise diplomatique avec l'Arabie saoudite, la décision des États-Unis de se retirer du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire avec la Russie, les négociations sur le Brexit et l'incertitude persistante au sujet des tensions commerciales à l'échelle mondiale, particulièrement entre les États-Unis et la Chine. De plus, la ratification de l'accord renégocié de libre-échange conclu entre les États-Unis, le Mexique et le Canada (AEUMC) pour remplacer l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) pourrait être retardée ou bloquée à la Chambre des représentants des États-Unis à la suite des élections de mi-mandat américaines. En outre, il demeure possible que la réforme fiscale américaine ait une incidence négative sur la compétitivité de l'économie canadienne. Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

En raison des taux d'intérêt historiquement bas, l'endettement des Canadiens avait progressé plus rapidement que leur revenu. La hausse des prêts hypothécaires, qui étaient liés au marché du logement canadien, expliquait en grande partie l'accroissement de l'endettement des ménages. La hausse récente des taux d'intérêt par la Banque du Canada et la possibilité de nouvelles hausses, ainsi que les mesures réglementaires instaurées par le BSIF, le ministère des Finances et les gouvernements provinciaux, notamment la taxe sur les investissements étrangers et la révision des lignes directrices sur la souscription de prêts hypothécaires (ligne directrice B-20), produisent les effets escomptés. Le crédit des ménages progresse actuellement à son rythme le plus lent jamais affiché en période hors récession depuis l'après-guerre.

Le BSIF a révisé sa ligne directrice B-20 sur le crédit hypothécaire, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Pour plus de précisions, se reporter à la section Risque de crédit. Bien que nous croyons que la probabilité d'un effondrement marqué du marché du logement qui ferait subir des pertes importantes à nos portefeuilles de prêts hypothécaires demeure faible, la hausse des taux d'intérêt et les nouvelles mesures réglementaires mises en place augmentent le risque lié à la bulle immobilière, ainsi qu'à l'endettement élevé des consommateurs qui deviendrait préoccupant si l'économie faiblissait et le taux de chômage augmentait.

À l'heure actuelle, nous déterminons l'admissibilité des demandes de prêts hypothécaires à taux variable en fonction du taux d'intérêt fixe de référence à cinq ans de la Banque du Canada, qui est habituellement plus élevé d'environ deux points de pourcentage par rapport au taux variable, lequel est requis dans le cadre de la ligne directrice B-20. Par conséquent, nos clients qui ont un prêt à taux variable devraient être en mesure d'encaisser une certaine hausse de taux d'intérêt. En outre, nous avons mené des simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise supposant une baisse des prix des habitations afin de déterminer les pertes directes potentielles, et nous avons également mené des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence d'une hausse du taux de chômage sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

Risque lié aux acquisitions

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés aux acquisitions sont assujetties à certains facteurs. Ces facteurs comprennent notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des actionnaires en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de la volonté de la CIBC, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction, de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'intégration appropriés et d'un suivi du rendement après l'acquisition. Cependant, les acquisitions comportent des incertitudes inhérentes, et nous ne sommes pas en mesure de déterminer tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la performance financière de la CIBC.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Parallèlement à notre acquisition de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA), conclue le 23 juin 2017, notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est devenue une société de portefeuille bancaire en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée, et est assujettie à la réglementation en tant que société de portefeuille bancaire prescrite par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale). CIBC Bank USA, une banque à charte d'État dont le total de l'actif est supérieur à 10 G\$, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis, du Bureau of Consumer Financial Protection Board (BCFP) des États-Unis et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation).

La portée de ces règlements pourrait avoir une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) et la FDIC (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos activités bancaires américaines.

Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi limiter notre capacité de faire croître nos activités bancaires américaines, au moyen d'acquisitions ou d'une croissance interne, si, notamment, elles avaient des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp ou de CIBC Bank USA.

En octobre 2018, la Réserve fédérale a publié un avis de projet de règles qui, conformément à la législation d'allègement réglementaire américaine adoptée en mai 2018, établirait un cadre révisé aux fins de l'application de normes prudentielles améliorées aux grandes organisations bancaires américaines en fonction de leur profil de risque et de la taille de leur actif. Les règles proposées exempteraient en général les organisations bancaires américaines dont les actifs consolidés sont inférieurs à 100 G\$ de la plupart des normes prudentielles améliorées et celles dont les actifs consolidés se situent entre 100 G\$ et 250 G\$ seraient exemptées des normes les plus sévères. Les règles proposées, cependant, ne s'appliquent pas aux banques américaines contrôlées par des organisations bancaires étrangères, bien que la Réserve fédérale ait indiqué vouloir publier des informations distinctes sur l'applicabilité de normes prudentielles améliorées aux organisations bancaires étrangères, ce qui pourrait avoir une incidence sur CIBC Bancorp, étant donné que celle-ci détient des actifs consolidés inférieurs à 100 G\$. En attendant que de telles règles soient proposées, cependant, il existe une incertitude quant aux seuils d'actifs révisés qui seront appliqués aux organisations bancaires étrangères, à savoir s'ils seront semblables à ceux des organisations bancaires américaines. S'ils sont différents, CIBC Bancorp pourrait être assujettie à des fardeaux en matière d'observation de la réglementation plus importants, surtout lorsque nous chercherons à augmenter la taille de nos activités aux États-Unis, comparativement à d'autres organisations bancaires américaines de la même taille qui ne sont pas la propriété d'une société mère étrangère.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Reconnaissant la menace que représentent le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Les gouvernements et les organismes de réglementation ont adopté plusieurs lois et règlements à l'échelle mondiale. En tant que possibles intermédiaires dans des activités illégales, les institutions financières ont l'importante responsabilité d'atténuer les risques liés à ces activités.

La CIBC s'engage à se conformer à toutes les exigences réglementaires concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Pour ce faire, la CIBC a mis en œuvre des procédures visant à s'assurer que les obligations réglementaires pertinentes relatives à la communication des opérations en espèces, des transferts électroniques de fonds et des transferts transfrontaliers d'argent et d'instruments monétaires importants sont respectées dans chaque pays. De plus, chaque année, tous les employés sont tenus de suivre la formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes offerte par la CIBC.

Prix des marchandises

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale devraient rester généralement vigoureuses en 2019, ce qui continuera de soutenir la demande industrielle pour les marchandises. Tandis que les prix du pétrole ont baissé récemment, les prix de West Texas Intermediate chutant sous la barre des 60 \$ US le baril, l'industrie canadienne est davantage préoccupée par la chute importante du pétrole lourd canadien de référence, le Western Canada Select, dont le prix inférieur à 17 \$ le baril se situe près du plancher établi en 2016. Cependant, si l'OPEP inversait certaines des augmentations de production introduites pour compenser les baisses de production iranienne et vénézuélienne, les prix du pétrole lourd pourraient se raffermir quelque peu.

L'exposition globale de la CIBC aux prix des marchandises reste conforme à notre intérêt à l'égard du risque, les pertes dans notre portefeuille de titres du secteur du pétrole et du gaz étant nettement en baisse par rapport à ses niveaux records. Nous évaluons actuellement nos clients dans notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz selon nos mesures de risque améliorées, et notre portefeuille fait l'objet d'une surveillance prudente.

Gouvernance environnementale et sociale

Pour plus de précisions, se reporter à la section Risque environnemental et social

Faits nouveaux en matière de réglementation

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôts et taxes, Sources de financement, Risque de crédit, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 31 des états financiers consolidés.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur les APR, ainsi que le capital économique au 31 octobre 2018 :

	Banque CIBC				Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégique	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	
Activités commerciales	- Dépôts - Prêts hypothécaires à l'habitation - Prêts personnels - Cartes de crédit - Prêts aux petites entreprises - Assurance	- Services bancaires commerciaux - Courtage de plein exercice - Gestion d'actifs - Gestion privée de patrimoine	- Services bancaires commerciaux - Gestion d'actifs - Gestion privée de patrimoine - Services bancaires personnels et PME	- Produits de crédit - Marchés CIBC, réseau mondial - Services bancaires d'investissement - Portefeuilles de placement	- Services bancaires internationaux - Portefeuilles de placement - Coentreprises - Groupes fonctionnels et de soutien (voir p. 28)
Bilan	(en millions de dollars) Actif moyen 259 130 Dépôts moyens 166 703	(en millions de dollars) Actif moyen 55 713 Dépôts moyens 53 209	(en millions de dollars) Actif moyen 42 028 Dépôts moyens 22 309	(en millions de dollars) Actif moyen 166 231 Dépôts moyens 31 387	(en millions de dollars) Actif moyen 75 339 Dépôts moyens 181 827
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris)	(en millions de dollars) Risque de crédit 47 217 Risque de marché – Risque opérationnel 11 398	(en millions de dollars) Risque de crédit 40 596 Risque de marché – Risque opérationnel 5 742	(en millions de dollars) Risque de crédit ¹ 35 835 Risque de marché 29 Risque opérationnel 2 660	(en millions de dollars) Risque de crédit ² 41 467 Risque de marché 6 035 Risque opérationnel 6 051	(en millions de dollars) Risque de crédit ³ 18 020 Risque de marché 319 Risque opérationnel 775
Capital économique ⁴	(%) Proportion du total de la CIBC 19 Comprend : Risque de crédit ⁵ 56 Risque de marché 34 Risques opérationnel/stratégique 10	(%) Proportion du total de la CIBC 16 Comprend : Risque de crédit ⁵ 62 Risque de marché 3 Risques opérationnel/stratégique 35	(%) Proportion du total de la CIBC 33 Comprend : Risque de crédit ⁵ 35 Risque de marché 2 Risques opérationnel/stratégique 63	(%) Proportion du total de la CIBC 13 Comprend : Risque de crédit ⁵ 73 Risque de marché 13 Risques opérationnel/stratégique 14	(%) Proportion du total de la CIBC 19 Comprend : Risque de crédit ⁵ 22 Risque de marché 17 Risques opérationnel/stratégique 61
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation, de même que le risque environnemental.				

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 83 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 10 956 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 545 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

5) Comprend le risque de placement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêts dans chacune de nos unités d'exploitation stratégique. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité représentent la première ligne de défense et doivent relever et évaluer les risques inhérents à leurs activités commerciales, établir des contrôles pour atténuer ces risques, et s'assurer de l'efficacité continue de la conception et du fonctionnement des contrôles.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, qui offrent des lignes directrices à l'égard de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit associés aux activités commerciales, de gros et de gestion des avoirs de la CIBC, qui les remettent en question de façon efficace et indépendante, et qui fournissent également des évaluations du risque et des décisions à la première ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant l'assurance raisonnable quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et des contrôles internes.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante du risque de crédit lié aux activités de négociation, y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des contreparties centrales avec lesquelles les clients n'ont pas d'autre relation de crédit avec la CIBC. De plus, elle est responsable de la gestion de la notation du risque-pays et des processus visant à limiter les expositions par pays.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit (y compris le risque environnemental et social propre à la conclusion de transactions) ayant trait aux services aux entreprises, aux services bancaires de gros et aux services de gestion des avoirs, à la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi qu'à la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux de la banque.

Validation des modèles, Gestion mondiale du risque opérationnel : ce groupe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.

Analyse des risques, production de rapports et prise de décisions de crédit : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, la politique et la gouvernance en matière de risque, les systèmes et les modèles de risque, les plans de reprise et de résolution, ainsi que les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires. Ce groupe s'occupe également de la gestion du risque de crédit dans les produits personnels et PME offerts par différents canaux de distribution (prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, de même qu'il est responsable des résultats liés au recouvrement, à la fraude et au blanchiment d'argent.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de la gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Une approbation de crédit donnée par le conseil est transférée par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé *Investment and Lending Authority Resolution* du conseil fixe des seuils, et lorsque des crédits les excèdent, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les crédits présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la Banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les crédits notés en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration du crédit pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, il est prévu que les risques soient maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de crédit de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties, des prêts ou des marges hypothécaires pour des immeubles locatifs, des prêts ou des marges hypothécaires garantis pour des copropriétés et des prêts hypothécaires assortis de privilèges de deuxième ou de troisième rang qui nous placent après un autre prêteur. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation relatif aux dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires (comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres) simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le risque de crédit de contrepartie en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglerons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de CC. Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Politique en matière d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur et accorder à ce dernier une concession prenant la forme de taux inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées, afin de pouvoir recouvrer le montant maximal de l'emprunt. Dans les cas où l'on estime que la concession est meilleure que ce qui est offert sur le marché, la modification est comptabilisée comme une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté. Cette restructuration est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. Une dotation à la provision pour pertes sur créances appropriée, par segment de portefeuille, est alors comptabilisée.

En ce qui concerne le crédit de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur. Ces solutions fournissent souvent de meilleures conditions que celles initialement offertes et visent à augmenter la capacité de l'emprunteur à s'acquitter de son obligation envers la CIBC, et nous considérons qu'elles sont représentatives du marché et qu'elles peuvent être comparées aux modalités que nous offririons à de nouveaux clients ayant des notes de crédit semblables.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonspecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la Banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent impliquer d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être soumises à l'approbation du Comité du crédit, un sous-comité du CGMR, ou du CGR.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continuera à être surveillée individuellement et une évaluation officielle du risque, y compris l'examen des notes attribuées, sera consignée au moins une fois l'an. Les comptes très risqués sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Selon l'approche NI avancée, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI avancée sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

- 1) Ces paramètres varient de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque

Les portefeuilles se composent d'expositions liées aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote débiteur en défaut qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux expositions garanties, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des expositions non garanties.

La notation du débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre notation du débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00 à 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51 à 67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70 à 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisées à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complétés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une cote gravité de la perte est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et les PCD. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complétés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi qu'à l'évolution future possible de cette exposition attribuable à des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complétées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

Un processus de notation du risque simplifié (l'approche de classement) est appliqué à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des expositions aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des expositions au crédit personnel garanti – immobilier (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouvelles expositions dans les portefeuilles de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 % à 0,20 %
Très faible	0,21 % à 0,50 %
Bas	0,51 % à 2,00 %
Moyen	2,01 % à 10,00 %
Haut	10,01 % à 99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les expositions au commerce de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à trois modèles d'estimation des paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint d'expositions aux cartes de crédit, aux découverts et aux marges de crédit non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre d'expositions au commerce de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des expositions au commerce de détail. Dans les autres expositions au commerce de détail, nous avons recours à trois modèles d'estimation des paramètres importants : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le ratio prêt-garantie actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de PD pour toutes les expositions au commerce de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis aux gouvernements.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à toutes les expositions garanties par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, se reporter à la section Expositions au crédit personnel garanti – immobilier.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'exposition en cas de défaut qui est nette des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation du risque de crédit. Les montants des expositions brutes au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits en fonction des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'exposition en cas de défaut de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2018						2017
	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements							
Expositions aux entreprises							
Engagements utilisés	85 899 \$	27 018 \$	112 917 \$	78 312 \$	23 390 \$	101 702 \$	
Engagements non utilisés	43 180	4 885	48 065	39 078	4 085	43 163	
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	91 970	2	91 972	76 899	39	76 938	
Divers – hors bilan	14 496	827	15 323	13 484	697	14 181	
Dérivés de gré à gré	9 440	35	9 475	8 990	64	9 054	
	244 985	32 767	277 752	216 763	28 275	245 038	
Expositions aux entités souveraines							
Engagements utilisés	51 703	12 047	63 750	41 439	11 827	53 266	
Engagements non utilisés	6 576	–	6 576	5 642	–	5 642	
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	16 929	–	16 929	14 374	–	14 374	
Divers – hors bilan	753	–	753	533	–	533	
Dérivés de gré à gré	3 454	–	3 454	2 660	–	2 660	
	79 415	12 047	91 462	64 648	11 827	76 475	
Expositions aux banques							
Engagements utilisés	13 697	1 868	15 565	10 422	2 021	12 443	
Engagements non utilisés	1 041	5	1 046	840	8	848	
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	28 860	–	28 860	21 469	–	21 469	
Divers – hors bilan	65 253	–	65 253	64 176	–	64 176	
Dérivés de gré à gré	8 727	286	9 013	7 527	232	7 759	
	117 578	2 159	119 737	104 434	2 261	106 695	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	441 978	46 973	488 951	385 845	42 363	428 208	
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	125 368	–	125 368	101 315	–	101 315	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	316 610	46 973	363 583	284 530	42 363	326 893	
Portefeuilles de détail							
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier							
Engagements utilisés	224 501	3 743	228 244	223 291	3 423	226 714	
Engagements non utilisés	19 572	2	19 574	18 922	3	18 925	
	244 073	3 745	247 818	242 213	3 426	245 639	
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles							
Engagements utilisés	22 469	–	22 469	21 982	–	21 982	
Engagements non utilisés	51 836	–	51 836	49 140	–	49 140	
Divers – hors bilan	277	–	277	293	–	293	
	74 582	–	74 582	71 415	–	71 415	
Autres expositions associées au commerce de détail							
Engagements utilisés	12 158	1 239	13 397	10 755	1 158	11 913	
Engagements non utilisés	2 546	26	2 572	2 396	28	2 424	
Divers – hors bilan	9	–	9	37	–	37	
	14 713	1 265	15 978	13 188	1 186	14 374	
Total des portefeuilles de détail	333 368	5 010	338 378	326 816	4 612	331 428	
Expositions liées à la titrisation²	13 661	–	13 661	14 174	–	14 174	
Expositions brutes au risque de crédit	789 007	51 983	840 990	726 835	46 975	773 810	
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	125 368	–	125 368	101 315	–	101 315	
Expositions nettes au risque de crédit³	663 639 \$	51 983 \$	715 622 \$	625 520 \$	46 975 \$	672 495 \$	

1) Comprend les expositions assujetties à une approche de classement prudentiel.

2) En vertu de l'approche NI.

3) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de CCA, ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 43,1 G\$ en 2018, du fait surtout de la croissance des activités dans nos portefeuilles nord-américains de prêts.

Expositions assujetties à l'approche standard

Les expositions liées à CIBC Bank USA, à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à une plus forte concentration de données. Une répartition détaillée de nos expositions standard au risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque, avant la prise en compte de l'incidence des stratégies d'atténuation du risque de crédit et avant la provision pour pertes sur créances, est présentée ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							2018	2017
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	Total
Expositions aux entreprises	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	32 653 \$	114 \$	32 767 \$	28 275 \$
Expositions aux entités souveraines	6 454	4 314	–	107	–	711	461	12 047	11 827
Expositions aux banques	–	1 729	–	101	–	320	9	2 159	2 261
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	–	–	–	–	3 552	185	8	3 745	3 426
Autres expositions associées au commerce de détail	–	–	–	–	1 193	65	7	1 265	1 186
	6 454 \$	6 043 \$	– \$	208 \$	4 745 \$	33 934 \$	599 \$	51 983 \$	46 975 \$

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer les APR liés au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leurs banques centrales (entités souveraines), les expositions aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des sociétés, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. Les APR calculés à l'aide des notes de crédit de ces agences représentent 1,9% des APR liés au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons est expliquée plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêts. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change, et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêts, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée à toute exposition découlant de nos activités de prêts. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liée à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, au 31 octobre	2018		2017	
	Expositions ¹			
De première qualité	6,78 \$	87,3 %	7,19 \$	84,1 %
De qualité inférieure	0,97	12,5	1,33	15,6
Liste de surveillance	0,01	0,1	0,02	0,2
Défaut	0,01	0,1	0,01	0,1
	7,77 \$	100,0 %	8,55 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, nettes des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Canada	États-Unis	Europe	Autres	Total
Engagements utilisés	100 788 \$	35 190 \$	6 278 \$	9 043 \$	151 299 \$
Engagements non utilisés	37 989	8 992	2 272	1 544	50 797
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	7 364	2 961	1 014	1 052	12 391
Divers – hors bilan	57 217	14 570	8 175	540	80 502
Dérivés de gré à gré	10 484	6 198	3 516	1 423	21 621
	213 842 \$	67 911 \$	21 255 \$	13 602 \$	316 610 \$
31 octobre 2017	183 627 \$	70 580 \$	17 057 \$	13 266 \$	284 530 \$

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, nettes des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total 2018	Total 2017
Prêts hypothécaires commerciaux	621 \$	4 \$	– \$	– \$	– \$	625 \$	1 065 \$
Institutions financières	39 080	5 664	11 232	72 587	13 868	142 431	129 106
Commerce de détail et de gros	5 253	2 765	–	277	65	8 360	7 532
Services aux entreprises	7 158	2 719	35	670	76	10 658	9 769
Fabrication – biens d'équipement	2 680	2 085	–	532	110	5 407	4 694
Fabrication – biens de consommation	3 341	1 644	–	222	31	5 238	4 909
Immobilier et construction	32 216	7 518	113	1 108	73	41 028	36 067
Agriculture	5 803	1 447	–	23	46	7 319	6 936
Pétrole et gaz	7 909	8 470	–	1 002	2 877	20 258	18 104
Mines	1 593	3 275	–	720	80	5 668	5 253
Produits forestiers	448	522	–	159	16	1 145	1 083
Matériel informatique et logiciels	878	429	–	39	7	1 353	1 420
Télécommunications et câblodistribution	1 145	952	–	434	136	2 667	2 850
Diffusion, édition et impression	604	111	–	–	6	721	504
Transport	3 767	2 362	–	384	570	7 083	6 729
Services publics	4 226	5 408	–	1 963	498	12 095	12 062
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 627	981	21	122	132	3 883	3 921
Gouvernements	31 950	4 441	990	260	3 030	40 671	32 526
	151 299 \$	50 797 \$	12 391 \$	80 502 \$	21 621 \$	316 610 \$	284 530 \$

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2018, la protection de crédit souscrite totalisait 158 M\$ (155 M\$ en 2017) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Qualité du crédit des portefeuilles**Qualité du crédit des portefeuilles notés en fonction du risque**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles notés en fonction du risque selon l'approche NI avancée, nette des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

La note du débiteur représente notre évaluation de la solvabilité du débiteur, compte non tenu des garanties détenues à l'appui de l'exposition. L'estimation des PCD reflèterait notre évaluation de la valeur de la garantie au moment du défaut. Pour les expositions classées, le classement reflète notre évaluation à la fois de la solvabilité du débiteur ainsi que de la valeur de la garantie.

En millions de dollars, au 31 octobre	ECD			2018	2017
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total	Total
Note du débiteur					
De première qualité	94 312 \$	63 120 \$	91 599 \$	249 031 \$	225 722 \$
De qualité inférieure	64 279	556	1 138	65 973	56 226
Liste de surveillance	724	–	–	724	1 173
Défaut	257	–	–	257	344
Total des expositions notées en fonction du risque	159 572 \$	63 676 \$	92 737 \$	315 985 \$	283 465 \$
Estimation des PCD					
Moins de 10 %	10 616 \$	53 664 \$	64 709 \$	128 989 \$	111 751 \$
10 % à 25 %	47 656	5 757	9 950	63 363	54 440
26 % à 45 %	76 027	4 090	17 377	97 494	87 679
46 % à 65 %	24 209	106	454	24 769	28 310
66 % à 100 %	1 064	59	247	1 370	1 285
	159 572 \$	63 676 \$	92 737 \$	315 985 \$	283 465 \$
Très bon profil				499	899
Bon profil				99	131
Profil satisfaisant				25	30
Profil faible				1	–
Défaut				1	5
Total des expositions classées				625 \$	1 065 \$
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				316 610 \$	284 530 \$

Les expositions totales ont augmenté de 32,1 G\$ comparativement à celles au 31 octobre 2017, en grande partie du fait de la croissance constatée dans nos portefeuilles de prêts nord-américains. Le montant des expositions de première qualité a augmenté de 23,3 G\$ depuis le 31 octobre 2017, tandis que celui des expositions de qualité inférieure a augmenté de 9,7 G\$. La diminution des expositions inscrites sur la liste de surveillance et de celles faisant l'objet d'un défaut est en grande partie attribuable à une amélioration dans les portefeuilles de prêts aux entreprises, notamment le portefeuille de titres du secteur du pétrole et du gaz.

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI avancée.

En millions de dollars, au 31 octobre

2018

2017

Niveau de risque	ECD			Total	Total
	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres risques liés au portefeuille de détail		
Exceptionnellement faible	195 324 \$	41 331 \$	4 650 \$	241 305 \$	234 716 \$
Très faible	25 887	9 063	1 156	36 106	36 506
Faible	18 926	14 649	5 112	38 687	38 351
Moyen	3 129	8 250	2 984	14 363	14 436
Élevé	521	1 245	743	2 509	2 466
Défaut	286	44	68	398	341
	244 073 \$	74 582 \$	14 713 \$	333 368 \$	326 816 \$

Expositions liées à la titrisation

Le tableau suivant présente le détail des expositions liées à la titrisation de notre portefeuille bancaire en fonction des notes de crédit en vertu de l'approche NI.

En millions de dollars, au 31 octobre

2018

2017

Équivalent de S&P	ECD ¹	
AAA à BBB-	11 394 \$	11 196 \$
BB+ à BB-	–	–
Inférieure à BB-	–	13
Sans note	2 261	2 960
	13 655 \$	14 169 \$

1) ECD en vertu de l'approche NI, nette des garanties financières de 6 M\$ (5 M\$ en 2017).

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Le portefeuille de crédit personnel garanti – immobilier comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils sont bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Les tableaux suivants présentent le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2018	Prêts hypothécaires à l'habitation				Marges de crédit hypothécaires ¹		Total			
	Assurés		Non assurés		Non assurées		Assurés		Non assurés	
Ontario ²	34,7 \$	34 %	68,5 \$	66 %	11,7 \$	100 %	34,7 \$	30 %	80,2 \$	70 %
Colombie-Britannique et territoires ³	12,3	29	30,5	71	4,5	100	12,3	26	35,0	74
Alberta	14,6	57	11,1	43	2,7	100	14,6	51	13,8	49
Québec	6,5	44	8,2	56	1,5	100	6,5	40	9,7	60
Provinces des Prairies / du Centre	4,2	56	3,3	44	0,9	100	4,2	50	4,2	50
Provinces de l'Atlantique	4,7	56	3,7	44	0,8	100	4,7	51	4,5	49
Portefeuille canadien ^{4, 5}	77,0	38	125,3	62	22,1	100	77,0	34	147,4	66
Portefeuille américain ⁴	–	–	1,2	100	0,1	100	–	–	1,3	100
Autre portefeuille international ⁴	–	–	2,5	100	–	–	–	–	2,5	100
Total des portefeuilles	77,0 \$	37 %	129,0 \$	63 %	22,2 \$	100 %	77,0 \$	34 %	151,2 \$	66 %
31 octobre 2017	89,2 \$	44 %	115,7 \$	56 %	21,8 \$	100 %	89,2 \$	39 %	137,5 \$	61 %

1) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 octobre 2018 et 2017.

2) Comprend un montant de 17,0 G\$ (20,4 G\$ en 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 45,9 G\$ (41,5 G\$ en 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,9 G\$ (6,6 G\$ en 2017) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

3) Comprend un montant de 5,6 G\$ (6,9 G\$ en 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 22,0 G\$ (21,1 G\$ en 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,8 G\$ (2,7 G\$ en 2017) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

4) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier.

5) Une tranche de 73 % (74 % en 2017) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés au cours de l'exercice. Nous n'avons pas acquis de prêts hypothécaires à l'habitation ou de marges de crédit hypothécaires non assurés auprès de tiers pour les exercices présentés dans le tableau ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018		2017	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	63 %	67 %	64 %	67 %
Colombie-Britannique et territoires ³	60	63	60	64
Alberta	68	72	68	72
Québec	68	72	68	72
Provinces des Prairies / du Centre	69	73	69	73
Provinces de l'Atlantique	72	74	72	73
Portefeuille canadien ⁴	64 %	67 %	64 %	67 %
Portefeuille américain ⁴	68	67	71	69
Autre portefeuille international ⁴	73 %	négl.	73 %	négl.

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.
2) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 61 % (62 % en 2017).

3) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 56 % (58 % en 2017).

4) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier.
négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2018 ^{1, 2}	54 %	53 %
31 octobre 2017 ^{1, 2}	54 %	53 %

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2018 et 2017 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2018 et 2017. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.
2) Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 51 % (49 % en 2017). Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 43 % (43 % en 2017).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, et le deuxième tableau présente les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements réels des clients, qui comprennent les paiements d'un autre montant que le montant contractuel minimum ou dont la fréquence est différente.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de cinq ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2018	– %	1 %	2 %	4 %	44 %	48 %	1 %	– %
31 octobre 2017	– %	1 %	2 %	5 %	37 %	53 %	2 %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2018	1 %	1 %	4 %	2 %	10 %	80 %	2 %	– %
31 octobre 2017 ¹	– %	2 %	6 %	2 %	9 %	79 %	2 %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2018	8 %	16 %	26 %	22 %	17 %	11 %	– %	– %
31 octobre 2017	8 %	15 %	26 %	23 %	17 %	10 %	1 %	– %

1) Certaines informations ont été retraitées.

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de cinq ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2018	2 %	4 %	6 %	11 %	36 %	33 %	5 %	3 %
31 octobre 2017	2 %	4 %	7 %	11 %	35 %	36 %	5 %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2018	2 %	4 %	13 %	12 %	13 %	53 %	2 %	1 %
31 octobre 2017 ¹	– %	4 %	13 %	12 %	12 %	57 %	1 %	1 %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2018	7 %	16 %	25 %	22 %	17 %	11 %	1 %	1 %
31 octobre 2017	8 %	15 %	26 %	23 %	17 %	9 %	1 %	1 %

1) Certaines informations ont été retraitées.

En avril 2017, le gouvernement de l'Ontario a instauré un certain nombre de règlements liés à l'habitation, y compris une taxe de 15 % imposée aux acheteurs étrangers de la région du Grand Toronto et des régions avoisinantes. En février 2018, le gouvernement de la Colombie-Britannique a haussé à 20 % la taxe de droits de mutation immobilière concernant l'achat de biens immobiliers dans la région du Grand Vancouver et les régions avoisinantes pour les acheteurs étrangers.

Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle ligne directrice B-20 du BSIF est entrée en vigueur et comprend une série de changements relatifs aux taux d'intérêt admissibles des prêts hypothécaires non assurés, des indications plus prescriptives concernant la définition de prêts non conformes et des améliorations aux processus d'approbation.

En raison des mesures gouvernementales et réglementaires susmentionnées et des changements dans le comportement des consommateurs, nous sommes d'avis que la proportion de prêts hypothécaires assurés par rapport à l'ensemble des prêts hypothécaires continuera à diminuer. Nous prévoyons également que les modifications des règles peuvent faire en sorte qu'il sera plus difficile pour certains Canadiens de se qualifier pour des prêts hypothécaires, ce qui pourrait entraîner la diminution du nombre de prêts accordés et/ou la diminution des montants des prêts accordés à l'avenir.

La CIBC continuera de surveiller de près les mesures gouvernementales qui ont une incidence sur le marché du logement canadien et le rendement de ses portefeuilles de crédit canadiens, et elle prendra les mesures d'atténuation du risque qui s'imposent.

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2018, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 24,1 G\$ (23,8 G\$ en 2017), et une tranche de 38 % de ces prêts (44 % en 2017) étaient assurés. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,6 G\$ (0,9 G\$ en 2017) ou 1,3 % (0,9 % en 2017) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 3,0 G\$ (2,4 G\$ en 2017). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 103 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2018, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 381,7 G\$ (365,6 G\$ en 2017). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 69 % (71 % en 2017) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 2,9 G\$, ou 1 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des prêts personnels de 2,1 G\$. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont connu une hausse de 13,2 G\$, ou 12 %, en regard de l'exercice précédent, attribuable essentiellement aux institutions financières et aux secteurs de l'immobilier et de la construction.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la dotation à la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2018			2017		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	626 \$	684 \$	1 310 \$	951 \$	707 \$	1 658 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	27	195	222	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	653	879	1 532	s. o.	s. o.	s. o.
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	559	1 907	2 466	346	1 368	1 714
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice	(110)	(463)	(573)	(42)	(157)	(199)
Remboursements nets	(190)	(532)	(722)	(406)	(310)	(716)
Montants radiés	(116)	(934)	(1 050)	(131)	(926)	(1 057)
Recouvrements de prêts et avances auparavant radiés	—	—	—	—	—	—
Cessions de prêts ¹	(182)	—	(182)	(169)	—	(169)
Prêts dépréciés acquis	—	—	—	93	12	105
Change et autres	7	2	9	(16)	(10)	(26)
Solde à la fin de l'exercice	621 \$	859 \$	1 480 \$	626 \$	684 \$	1 310 \$
Provision pour pertes sur créances – prêts douteux²						
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	191 \$	286 \$	477 \$	259 \$	313 \$	572 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	13	(25)	(12)	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	204	261	465	s. o.	s. o.	s. o.
Montants radiés	(116)	(934)	(1 050)	(131)	(926)	(1 057)
Recouvrements de montants radiés au cours d'exercices antérieurs	12	178	190	20	173	193
Montant passé en charges au compte de résultat	188	764	952	78	751	829
Intérêts courus sur prêts douteux	(10)	(13)	(23)	(18)	(8)	(26)
Cessions de prêts ¹	(48)	—	(48)	—	—	—
Transferts	—	—	—	—	—	—
Change et autres	—	(4)	(4)	(17)	(17)	(34)
Solde à la fin de l'exercice	230 \$	252 \$	482 \$	191 \$	286 \$	477 \$
Prêts douteux nets³						
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	435 \$	398 \$	833 \$	692 \$	394 \$	1 086 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	14	220	234	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	449	618	1 067	s. o.	s. o.	s. o.
Variation nette des prêts douteux bruts	(32)	(20)	(52)	(325)	(23)	(348)
Variation nette de la provision	(26)	9	(17)	68	27	95
Solde à la fin de l'exercice	391 \$	607 \$	998 \$	435 \$	398 \$	833 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets	0,26 %			0,23 %		

- 1) Comprennent des prêts d'une valeur nominale de 116 M\$ et des pertes de crédit attendues de 48 M\$ qui ont été décomptabilisés en raison d'un accord de restructuration de la dette conclu avec le gouvernement de la Barbade le 31 octobre 2018. Pour plus de précisions, se reporter à la section Expositions à certains pays et à certaines régions.
 - 2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
 - 3) À compter du 1^{er} novembre 2017, les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade. Dans les périodes précédentes, les prêts douteux nets se calculaient en déduisant des prêts douteux bruts la provision individuelle et la tranche de la provision collective relative aux prêts douteux, qui étaient généralement des prêts en souffrance depuis 90 jours.
- s. o. Sans objet.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2018, les prêts douteux bruts s'élevaient à 1 480 M\$, une hausse de 170 M\$ par rapport à l'exercice précédent, essentiellement attribuable à notre adoption de l'IFRS 9 et à des augmentations dans les secteurs des institutions financières et de la vente au détail, en partie contrebalancées par des remboursements dans le secteur du pétrole et du gaz, des radiations dans le secteur de l'immobilier et de la construction aux États-Unis et des réductions de prêts hypothécaires à l'habitation liées à CIBC FirstCaribbean.

52 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux prêts personnels.

25 % des prêts douteux bruts se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux prêts hypothécaires à l'habitation, aux prêts personnels et aux secteurs de l'immobilier et de la construction.

Les prêts douteux bruts restants étaient liés aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, de l'éducation, des soins de santé et services sociaux, des institutions financières et du pétrole et du gaz.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 482 M\$, ce qui est comparable à l'exercice précédent.

Les augmentations de la provision sont attribuables au portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation canadiens en raison principalement de notre adoption de l'IFRS 9, ainsi qu'aux secteurs des institutions financières, des services aux entreprises et de l'éducation, des soins de santé et services sociaux. Ces augmentations ont été largement contrebalancées par des réductions de la provision liées au portefeuille de prêts personnels au Canada à la suite de notre adoption de l'IFRS 9 et des radiations de prêts hypothécaires à l'habitation liées à CIBC FirstCaribbean dans le secteur de l'immobilier et de la construction aux États-Unis.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Europe

Les tableaux suivants présentent nos expositions à des pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade (provision individuelle en 2017), le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade (provision individuelle en 2017), le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade (provision individuelle en 2017), le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes en Europe, environ 46 % (39 % en 2017) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA attribuée par Moody's ou S&P, ou les deux.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Expositions directes						
	Capitalisées				Non capitalisées		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Expositions aux entreprises	Expositions aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)
Autriche	– \$	349 \$	79 \$	428 \$	– \$	1 \$	1 \$
Belgique	6	–	3	9	–	–	–
Finlande	–	1	13	14	61	–	61
France	195	24	85	304	132	14	146
Allemagne	181	1 010	698	1 889	166	36	202
Irlande	49	–	174	223	15	13	28
Italie	–	–	1	1	–	–	–
Lettonie	–	–	–	–	–	–	–
Luxembourg	7	–	1 080	1 087	7	37	44
Pays-Bas	284	398	372	1 054	93	55	148
Espagne	4	–	13	17	–	17	17
Total pour les pays de la zone euro	726 \$	1 782 \$	2 518 \$	5 026 \$	474 \$	173 \$	647 \$
République tchèque	– \$	– \$	7 \$	7 \$	– \$	– \$	– \$
Danemark	8	–	28	36	–	47	47
Guernesey	–	–	–	–	–	–	–
Norvège	–	71	246	317	613	–	613
Pologne	–	–	3	3	–	–	–
Suède	2	421	165	588	78	–	78
Suisse	277	–	47	324	35	–	35
Turquie	–	–	55	55	–	1	1
Royaume-Uni	808	412	580	1 800	3 272	261	3 533
Total pour les pays hors de la zone euro	1 095 \$	904 \$	1 131 \$	3 130 \$	3 998 \$	309 \$	4 307 \$
Total pour l'Europe	1 821 \$	2 686 \$	3 649 \$	8 156 \$	4 472 \$	482 \$	4 954 \$
31 octobre 2017	1 649 \$	2 025 \$	1 348 \$	5 022 \$	3 885 \$	367 \$	4 252 \$

Expositions directes (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres					Expositions nettes (C)	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions brutes ¹	Garanties détenues ²		
Autriche	– \$	5 \$	– \$	5 \$	– \$	5 \$	434 \$
Belgique	–	–	6	6	5	1	10
Finlande	1	–	30	31	27	4	79
France	33	–	2 406	2 439	2 404	35	485
Allemagne	7	–	672	679	641	38	2 129
Irlande	–	–	3 233	3 233	3 180	53	304
Italie	–	–	2	2	1	1	2
Lettonie	–	2	–	2	–	2	2
Luxembourg	–	–	119	119	80	39	1 170
Pays-Bas	40	–	79	119	76	43	1 245
Espagne	–	–	44	44	35	9	43
Total pour les pays de la zone euro	81 \$	7 \$	6 591 \$	6 679 \$	6 449 \$	230 \$	5 903 \$
République tchèque	– \$	1 252 \$	– \$	1 252 \$	1 193 \$	59 \$	66 \$
Danemark	–	–	8	8	7	1	84
Guernesey	–	–	1	1	1	–	–
Norvège	–	–	–	–	–	–	930
Pologne	–	–	–	–	–	–	3
Suède	7	–	59	66	58	8	674
Suisse	3	–	4 572	4 575	4 328	247	606
Turquie	–	–	–	–	–	–	56
Royaume-Uni	595	309	9 531	10 435	9 234	1 201	6 534
Total pour les pays hors de la zone euro	605 \$	1 561 \$	14 171 \$	16 337 \$	14 821 \$	1 516 \$	8 953 \$
Total pour l'Europe	686 \$	1 568 \$	20 762 \$	23 016 \$	21 270 \$	1 746 \$	14 856 \$
31 octobre 2017	714 \$	1 954 \$	14 403 \$	17 071 \$	15 905 \$	1 166 \$	10 440 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC.

2) La garantie offerte à l'égard des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 0,8 G\$ (1,0 G\$ en 2017), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 20,5 G\$ (14,9 G\$ en 2017), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

Au cours des exercices précédents, outre nos expositions à l'Europe présentées ci-dessus, nous avions des expositions indirectes qui comprenaient la tranche européenne de l'exposition à un titre adossé à des créances mobilières dans notre portefeuille de négociation. Pour l'exercice considéré, cette exposition est de néant (1 M\$ en 2017). Nos expositions brutes avant privilèges d'antériorité étaient présentées à la valeur comptable.

Nous avons également des expositions indirectes à des entités européennes de 465 M\$ (181 M\$ en 2017) puisque nous avons reçu de contreparties qui ne sont pas établies en Europe des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes de nos activités de prêts de valeurs et d'emprunts de valeurs.

Barbade

Le 1^{er} juin 2018, le gouvernement nouvellement élu de la Barbade a annoncé qu'il avait l'intention de restructurer la dette publique du pays et que les paiements sur la dette extérieure seraient suspendus, tandis que les remboursements de la dette intérieure seraient effectués dans la mesure du possible pendant que le gouvernement met la dernière main à un programme exhaustif de réforme économique. En vertu d'un accord exhaustif de restructuration de la dette entre les créanciers intérieurs et le gouvernement de la Barbade le 31 octobre 2018, nous avons échangé i) des valeurs évaluées à la JVAERG d'une valeur nominale de 467 M\$ renfermant des pertes de crédit attendues de 99 M\$; et ii) des prêts évalués au coût amorti d'une valeur nominale de 116 M\$ avec des pertes de crédit attendues de 48 M\$; contre i) des valeurs à plus long terme d'une valeur nominale de 522 M\$ en tant que valeurs dépréciées dès leur acquisition évaluées au coût amorti d'une valeur comptable initiale égale à la juste valeur estimée de 375 M\$, sans provision initiale pour pertes de crédit attendues, le risque lié aux pertes futures ayant été reflété dans l'escompte à la date d'acquisition; et ii) des valeurs à plus court terme d'une valeur nominale de 61 M\$ en tant que valeurs évaluées au coût amorti de premier stade renfermant des pertes de crédit attendues de 1 M\$.

L'accord exhaustif de restructuration de la dette excluait des prêts et valeurs libellés en dollars américains d'une valeur comptable nette d'environ 56 M\$, dont 31 M\$ ont été classés comme douteux et 25 M\$ ont été classés comme productifs.

Les pertes de crédit attendues et les justes valeurs estimées au titre de ces expositions nécessitent de la direction qu'elle exerce un jugement important.

La valeur des prêts productifs et des dépôts à la Barbade s'établissait à 1,0 G\$ et 2,1 G\$, respectivement, au 31 octobre 2018.

Expositions à certaines activités

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur une activité choisie dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison de leurs caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché.

Prêts immobiliers aux États-Unis

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous exploitons une plateforme immobilière de services complets qui offre du crédit à des clients du marché intermédiaire. Après la phase de construction et une fois que les biens seront productifs, nous pourrions à l'occasion offrir du financement à taux fixe dans le contexte d'un programme permanent (généralement assorti d'une échéance moyenne de 10 ans). Ce portefeuille d'expositions sur financement permanent, qui représente une petite tranche du total de notre portefeuille de prêts immobiliers aux États-Unis servira de dispositif de conservation de titres et sera intégré à des programmes futurs de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Nous ne conservons aucune exposition à l'égard de ces programmes de TACHC. Au 31 octobre 2018, le portefeuille d'expositions sur financement permanent s'élevait à 41 M\$ (95 M\$ en 2017).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou de paiement de capital convenu et simultanément, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale du risque de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition de première perte, et les autres investisseurs s'exposant au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (comprennent des entités structurées consolidées et non consolidées et se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 de nos états financiers pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des structures d'accueil dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions liées à la titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour de telles transactions, nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons et touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de TACM et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

L'approche NI est utilisée pour établir les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation. L'approche NI pour les titrisations comprend plusieurs méthodes de calcul : approche fondée sur les notations, formule réglementaire et méthode d'évaluation interne.

La méthode d'évaluation interne, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de notation du risque par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes d'évaluation du crédit (DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. La méthode d'évaluation interne s'applique à différents types d'actifs de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts et contrats de location automobiles, des prêts à la consommation, des soldes de cartes de crédit, des créances liées aux plans de financement de stocks des concessionnaires automobiles, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation, et des comptes clients.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif (GAP) et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité qui représentent la première ligne de défense sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux. Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation. Elles sont établies en fonction de la VAR et d'une variété de paramètres, dont les simulations de crise.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus de contrôle sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour un rapport détaillé sur le risque ainsi qu'un sommaire de suivi des limites, documents qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et au risque spécifique de la dette, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités, y compris les corrections du marché prévues;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des fluctuations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis.
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Les changements de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise s'appliquent aux positions actuelles et déterminent la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2018				2017				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Bilan consolidé	Exposés au risque de marché Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Exposés au risque de marché Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 380 \$	– \$	2 340 \$	2 040 \$	3 440 \$	– \$	1 940 \$	1 500 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	13 311	96	13 215	–	10 712	426	10 286	–	de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	101 664	49 784	51 880	–	93 419	48 900	44 519	–	lié aux actions, de taux d'intérêt
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 488	–	5 488	–	5 035	–	5 035	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	43 450	–	43 450	–	40 383	–	40 383	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	207 749	–	207 749	–	207 271	–	207 271	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	43 058	–	43 058	–	40 937	–	40 937	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	12 673	–	12 673	–	12 378	–	12 378	–	de taux d'intérêt
Entrepris et gouvernements	109 555	15 730 ¹	93 825	–	97 766	13 809 ¹	83 957	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(1 639)	–	(1 639)	–	(1 618)	–	(1 618)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	21 431	19 132 ²	2 299	–	24 342	21 120 ²	3 222	–	de taux d'intérêt de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 265	–	10 265	–	8 824	–	8 824	–	de taux d'intérêt
Autres actifs ³	25 714	561	15 474	9 679	22 375	478	12 888	9 009	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	597 099 \$	85 303 \$	500 077 \$	11 719 \$	565 264 \$	84 733 \$	470 022 \$	10 509 \$	
Dépôts	461 015 \$	507 \$ ⁴	414 051 \$	46 457 \$	439 706 \$	510 \$ ⁴	391 831 \$	47 365 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 782	13 731	51	–	13 713	13 682	31	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 731	–	2 731	–	2 024	–	2 024	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	30 840	–	30 840	–	27 971	–	27 971	–	de taux d'intérêt
Dérivés	20 973	19 013 ²	1 960	–	23 271	21 029 ²	2 242	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	10 296	–	10 296	–	8 828	–	8 828	–	de taux d'intérêt
Autres passifs ³	18 266	2 051	8 527	7 688	15 305	1 237	7 108	6 960	de taux d'intérêt
Titres secondaires	4 080	–	4 080	–	3 209	–	3 209	–	de taux d'intérêt
	561 983 \$	35 302 \$	472 536 \$	54 145 \$	534 027 \$	36 458 \$	443 244 \$	54 325 \$	

- 1) Exclut des prêts de 39 M\$ (95 M\$ en 2017) qui sont entreposés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 2) Exclut les dérivés liés aux activités de crédit structuré et aux autres activités en voie de liquidation qui sont considérés comme des éléments autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 3) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- 4) Comprend des dépôts désignés à leur juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2018				2017			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	7,6 \$	2,9 \$	3,5 \$	4,5 \$	6,9 \$	1,8 \$	3,9 \$	4,1 \$
Risque d'écart de taux	2,0	0,5	1,6	1,0	3,8	0,7	0,9	2,1
Risque lié aux actions	8,4	1,7	3,7	2,8	18,5	1,8	3,1	3,3
Risque de change	4,6	0,5	1,3	1,6	10,3	0,8	1,2	3,2
Risque lié aux marchandises	4,7	1,0	1,5	1,8	5,1	1,3	3,2	2,6
Risque spécifique de la dette	2,7	0,9	1,3	1,5	2,0	0,7	1,6	1,3
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(7,9)	(7,9)	négl.	négl.	(8,8)	(10,1)
Total de la VAR (mesure de un jour)	10,4 \$	4,0 \$	5,0 \$	5,3 \$	22,2 \$	3,7 \$	5,1 \$	6,5 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.
 négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 a diminué de 1,2 M\$ en regard de l'exercice précédent, par suite d'une baisse du risque de change, du risque d'écart de taux, du risque lié au prix des marchandises et du risque lié aux actions, en partie contrebalancée par une hausse du risque de taux d'intérêt et du risque spécifique de la dette.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. Notre période actuelle de VAR en situation de crise s'échelonne du 2 septembre 2008 au 31 août 2009.

VAR en situation de crise par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2018				2017			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	33,8 \$	6,8 \$	14,2 \$	17,4 \$	32,2 \$	6,4 \$	25,2 \$	15,1 \$
Risque d'écart de taux	17,9	4,0	17,9	9,6	13,8	4,1	5,6	7,9
Risque lié aux actions	7,8	0,8	6,3	3,4	11,3	0,8	1,9	2,2
Risque de change	15,5	0,5	2,7	5,3	28,2	0,6	1,8	7,1
Risque lié aux marchandises	7,9	1,3	2,5	2,5	9,2	1,4	3,4	4,3
Risque spécifique de la dette	6,7	2,6	6,3	4,6	5,0	2,3	4,4	3,4
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(33,4)	(30,4)	négl.	négl.	(35,6)	(27,9)
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	22,6 \$	3,7 \$	16,5 \$	12,4 \$	35,0 \$	5,4 \$	6,7 \$	12,1 \$

1) Le total de la VAR en situation de crise est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.
 négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 a augmenté de 0,3 M\$ en regard de l'exercice précédent, par suite d'une hausse du risque de taux d'intérêt, du risque d'écart de taux, du risque lié aux actions et du risque spécifique de la dette, en partie contrebalancée par une baisse du risque de change et du risque lié au prix des marchandises.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques est une technique statistique qui permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, en simulant une modification des notes de crédit. Des tests de l'horizon de liquidité, du taux de recouvrement, de la corrélation et de la PD et de migration ont servi à valider le modèle.

Exigences supplémentaires liées aux risques – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2018				2017			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de défaut	214,2 \$	71,5 \$	176,1 \$	143,2 \$	329,1 \$	69,4 \$	69,5 \$	110,5 \$
Risque de migration	155,5	33,3	53,1	57,6	145,1	27,3	77,9	64,0
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ¹	291,5 \$	147,8 \$	229,2 \$	200,8 \$	387,8 \$	122,2 \$	147,4 \$	174,5 \$

1) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) ne sont pas la somme de tous les montants, car ces valeurs peuvent se présenter pendant des jours différents.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont augmenté de 26,3 M\$ en regard de l'exercice précédent en raison d'une augmentation du nombre de titres détenus dans le portefeuille de négociation.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le contenu du portefeuille ne change pas. Le processus des essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique et les pertes découlant des activités de négociation excèdent la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

Le groupe Vérification interne passe également en revue nos modèles, nos processus de validation et nos résultats tirés des essais à rebours. En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, un essai à rebours a donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale, conformément aux attentes sur le plan statistique.

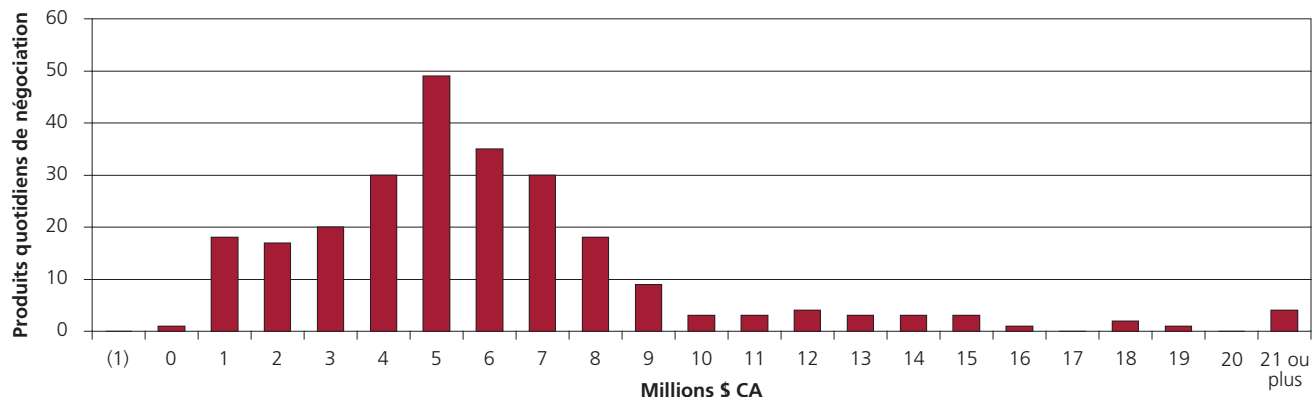
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 99,6 % des jours. Le profit le plus important, qui a totalisé 26,5 M\$, a été enregistré le 31 mai 2018 et est attribuable au cours normal des affaires au sein de notre secteur d'activité Marchés CIBC, réseau mondial, notamment dans les dérivés sur actions. La perte la plus importante, qui a totalisé 0,3 M\$ a été enregistrée le 22 mars 2018, en raison de la détention de titres à revenu fixe. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 5,5 M\$ au cours de l'exercice, et la BIE quotidienne moyenne a été de 1,1 M\$.

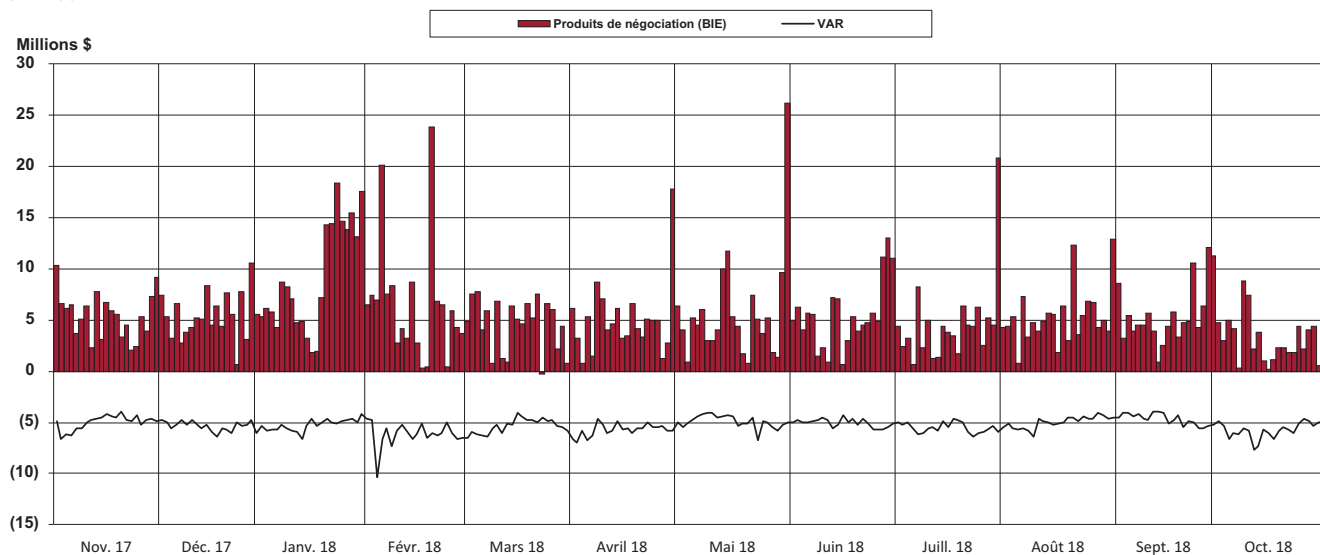
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2018¹

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2018.



Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



1) Exclut certains rajustements de prix de cession interne de fin de mois et autres rajustements divers.

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter des concentrations de risque possibles.

Nous mesurons l'incidence sur la valeur des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période d'un mois, en supposant qu'aucune mesure d'atténuation du risque ne soit prise au cours de cette période afin de refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. En février 2018, un scénario de réduction d'assouplissement quantitatif (AQ) et de correction des prix de l'actif a été ajouté pour tenir compte d'un ralentissement économique possible qui résulterait de la combinaison d'une hausse de taux et d'une réduction d'AQ par la Réserve fédérale des États-Unis, la Banque du Canada, la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne. En juin 2018, un scénario de choc pétrolier et de correction du marché a été ajouté fondé sur une restriction de l'offre combinée à une augmentation de la prime politique, y compris le rétablissement des sanctions sur le pétrole par les États-Unis contre l'Iran, un conflit par procuration opposant l'Arabie Saoudite et l'Iran à l'égard du Yémen, et l'effondrement de l'industrie du pétrole au Venezuela.

Ci-après figurent des exemples de nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons actuellement quotidiennement pour mieux comprendre l'exposition au risque possible en situation de crise.

- Crise des prêts hypothécaires à risque et faillite de Lehman – 2008
- Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994
- Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la note de crédit
- Transition difficile en Chine
- Crise du marché canadien
- Mesures protectionnistes aux États-Unis
- Crise bancaire dans la zone euro
- Guerre en Corée – conflit
- Réduction d'AQ et correction des prix d'actifs
- Choc pétrolier et correction boursière

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Dérivés sur marchandises non négociés en Bourse

Dans le cours normal des affaires, nous effectuons des transactions sur des contrats de dérivés sur marchandises non négociés en Bourse. Nous contrôlons et gérons le risque lié aux dérivés sur marchandises non négociés en Bourse grâce aux méthodes de la VAR et de simulations de crise décrites précédemment. Nous utilisons des techniques de modélisation ou d'autres méthodes d'évaluation afin d'établir la juste valeur de ces contrats.

Le tableau suivant présente la juste valeur en fonction de l'échéance des contrats sur marchandises non négociés en Bourse :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Échéance à moins de 1 an	1 174 \$	327 \$	847 \$
Échéance de 1 an à 3 ans	856	428	428
Échéance de 4 ans à 5 ans	151	93	58
Échéance à plus de 5 ans	409	19	390
	2 590 \$	867 \$	1 723 \$

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail. Ces options découlent principalement des engagements hypothécaires et du risque de remboursement anticipé des produits hypothécaires, des dépôts sans échéance et de certains certificats de placement garanti assortis de caractéristiques de rachat anticipé. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de marché lié aux activités autres que de négociation, établit le degré d'intérêt à l'égard du risque et approuve chaque année les limites de risque de marché. Le CMGAP et son sous-comité et le comité de gestion de l'actif et du passif passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP du groupe Trésorerie est responsable de la gestion continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de marché lié aux activités autres que de négociation sont assurées par le groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence éventuelle qu'aurait une hausse ou une baisse immédiate et soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les 12 prochains mois, ajustée pour tenir compte des hypothèses sur les éléments structurels (à l'exception des capitaux propres pris en compte dans le calcul de la valeur actuelle des capitaux propres), des remboursements anticipés estimatifs et des retraits anticipés.

À compter de 2018, la CIBC a affiné ses techniques de modélisation, ce qui permet une meilleure évaluation du risque de taux d'intérêt structurel.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), au 31 octobre

	2018		2017 ¹	
	\$ CA ²	\$ US	\$ CA ²	\$ US
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	170 \$	32 \$	225 \$	58 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(396)	(230)	(354)	(84)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(246)	(58)	(289)	(118)
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	316	269	276	(6)

1) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

Risque de change

Le risque de change à l'égard du portefeuille autre que de négociation, aussi appelé le risque de change structurel, s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions de fonds propres libellées en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres est conforme à la politique approuvée par le CGR, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres.

Le risque de change structurel est géré par le groupe Trésorerie sous la direction du CMGAP. Le degré de conformité à la politique sur le risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation ainsi qu'aux limites de risque de marché est surveillé quotidiennement par le groupe Gestion du risque, Marché des capitaux.

Au 31 octobre 2018, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 130 M\$ (120 M\$ en 2017) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Nous procédons à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères au moyen de dérivés qui sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. La variation nette de la juste valeur de ces dérivés de couverture, comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global, a donné lieu à un profit de 8 M\$ (12 M\$ en 2017) après impôt. Ce montant sera sorti du cumul des autres éléments du résultat global pour contrebalancer les fluctuations de change couvertes au fur et à mesure que les charges seront engagées.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie et de nos activités d'expansion de l'entreprise, ainsi que de nos activités de services de Banque d'affaires. Les placements sont composés de titres de participation privés et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, au 31 octobre		Coût amorti	Juste valeur
2018	Titres de participation évalués à la JVAERG	468 \$	562 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans des entreprises associées¹	63	101
		531 \$	663 \$
2017	Valeurs disponibles à la vente	364 \$	469 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans des entreprises associées ¹	313	356
		677 \$	825 \$

1) Excluent nos coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus de précisions, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés.

Risque lié aux régimes de retraite

Un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies sont administrés à l'échelle mondiale. Au 31 octobre 2018, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 311 M\$, comparativement à 134 M\$ au 31 octobre 2017. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 90 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension du groupe Trésorerie assure la gestion des stratégies de placement de nos régimes de retraite au moyen d'un cadre holistique qui veille à ce que les régimes soient maintenus de façon durable avec une tolérance au risque et une incidence sur les actionnaires raisonnables. Les risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de marché (de placement), et les risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC gère principalement ces expositions au risque selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à des dérivés aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que la capacité d'améliorer le rendement. Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés du régime qui a été approuvée par le CGPR. La juste valeur des dérivés détenus dans le régime de retraite de la CIBC est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC atténue au moyen d'une combinaison d'obligations physiques et d'un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs de croissance du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources de risque de liquidité courantes propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les mises en gage additionnelles ou autres exigences en matière de garantie.

L'approche de la CIBC en matière de gestion du risque de liquidité appuie sa stratégie d'entreprise, s'harmonise avec son intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à un cas de situation de crise pouvant tarir les liquidités sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. La CIBC inclut des simulations de crise à sa gestion et à son évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration du plan de financement d'urgence de la CIBC.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation au sein du groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux procède à une surveillance indépendante, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque de liquidité.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité, tels que l'horizon de liquidité, sont évalués régulièrement et qu'ils sont conformes à nos exigences réglementaires. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, a la responsabilité d'appuyer le CMGAP dans le but de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément au cadre d'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR approuve la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un niveau de tolérance envers le risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité exige l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes afin de pouvoir répondre aux besoins prévus de liquidité dans des conditions tant normales que difficiles pendant une période minimale évaluée selon l'horizon de liquidité de la CIBC. Les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes, conservent leurs politiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

La politique de mise en gage de la CIBC établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Les limites de mise en gage font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies en place pour résoudre les pénuries de liquidité en situations d'urgence ou imprévues, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités et la façon d'activer les politiques de façon précise, explique les procédures de mise en œuvre et de signalement, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de présenter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidité est évaluée selon l'horizon de liquidité, soit le moment futur où les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et le marché dans l'ensemble. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et suivies quotidiennement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux dans des conditions normales ou de crise sont modélisés et utilisés pour déterminer les liquidités par rapport à l'objectif de gestion fixé.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur les risques de liquidité, y compris le calcul de l'horizon de liquidité et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites relatives à la gestion approuvées par le CMGAP, qui sont plus strictes que celles établies par le CGR.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la Banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation prévue de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides. Les résultats des simulations de crise sont des données qui font également partie du processus d'examen au titre du plan de financement d'urgence.

Depuis le début de 2018, la CIBC a apporté des modifications aux tableaux ci-après qui améliorent la présentation des actifs liquides et des actifs assortis d'une charge.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre		Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
2018	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 691 \$	– \$	17 691 \$	686 \$	17 005 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	67 478	74 933	142 411	75 431	66 980
	Autres titres de créance	6 684	2 092	8 776	1 240	7 536
	Titres de participation	25 018	20 641	45 659	27 859	17 800
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	39 465	834	40 299	10 182	30 117
	Autres actifs liquides ²	6 500	1 598	8 098	6 621	1 477
		162 836 \$	100 098 \$	262 934 \$	122 019 \$	140 915 \$
2017 ³	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	14 152 \$	– \$	14 152 \$	555 \$	13 597 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	51 196	65 923	117 119	67 806	49 313
	Autres titres de créance	8 227	1 549	9 776	1 461	8 315
	Titres de participation	31 798	16 786	48 584	24 951	23 633
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	35 009	1 023	36 032	8 278	27 754
	Autres actifs liquides ²	5 796	2 258	8 054	5 346	2 708
		146 178 \$	87 539 \$	233 717 \$	108 397 \$	125 320 \$

- 1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs figurant au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues moins les actifs liquides grevés.
- 2) Comprennent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.
- 3) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017 ¹
CIBC (société mère)	99 486 \$	84 183 \$
Filiales canadiennes	15 988	11 454
Filiales étrangères	25 441	29 683
	140 915 \$	125 320 \$

- 1) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables aux banques centrales, comme la Banque du Canada et la Banque de la Réserve fédérale des États-Unis, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 15,6 G\$ depuis le 31 octobre 2017, en raison surtout des activités régulières, notamment de la croissance des dépôts.

En outre, la CIBC conserve son admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours des activités quotidiennes de la CIBC, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, au 31 octobre		Grevés		Non grevés		Total de l'actif
		Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie	Divers ²	
2018	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	686 \$	17 005 \$	– \$	17 691 \$
	Valeurs mobilières	104 039	130	96 021	–	200 190
	Prêts, nets de la provision ³	1 600	44 553	33 499	292 507	372 159
	Autres actifs	5 071	–	251	52 088	57 410
		110 710 \$	45 369 \$	146 776 \$	344 595 \$	647 450 \$
2017 ⁴	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	555 \$	13 597 \$	– \$	14 152 \$
	Valeurs mobilières	95 321	971	86 882	–	183 174
	Prêts, nets de la provision ³	1 450	42 202	31 550	281 582	356 784
	Autres actifs	4 419	–	186	50 936	55 541
		101 190 \$	43 728 \$	132 215 \$	332 518 \$	609 651 \$

- 1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.
- 2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles aux fins des programmes de prêts autres que ceux de banques centrales.
- 3) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux TACH en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (présentés à titre de prêts dans notre bilan consolidé) et les prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.
- 4) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, de dividendes ou de distributions de fonds propres. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières pertinents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du LCR est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues d'atteindre un LCR minimal de 100 %. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans les lignes directrices sur les normes de liquidité du BSIF, la CIBC présente chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants}} \geq 100 \%$$

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Le portefeuille d'actifs liquides de la CIBC, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement l'évaluation interne de la CIBC quant à sa capacité à monétiser ses actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties nettes de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi les principales sorties de trésorerie du LCR de la CIBC. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées prescrits pour le LCR et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Le LCR est présenté à l'aide d'un modèle de divulgation standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2018		Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA			
1	HQLA	s. o.	110 318 \$
Sorties de trésorerie			
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	145 672 \$	9 626
3	Dépôts stables	70 581	2 117
4	Dépôts moins stables	75 091	7 509
5	Financement de gros non garanti, dont :	127 979	60 231
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	53 439	12 963
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	55 510	28 238
8	Dettes non garanties	19 030	19 030
9	Financement de gros garanti	s. o.	8 688
10	Exigences supplémentaires, dont :	88 559	23 865
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	10 098	6 876
12	Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	4 153	4 153
13	Facilités de crédit et de liquidité	74 308	12 836
14	Autres obligations de financement contractuelles	2 731	2 731
15	Autres obligations de financement conditionnelles	277 718	5 163
16	Total des sorties de trésorerie	s. o.	110 304
Entrées de trésorerie			
17	Prêts garantis (p. ex., prises en pension de titres)	68 331	9 789
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	15 625	7 748
19	Autres entrées de trésorerie	6 824	6 824
20	Total des entrées de trésorerie	90 780 \$	24 361 \$
		Valeur ajustée totale	
21	Total des HQLA	s. o.	110 318 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	85 943 \$
23	LCR	s. o.	128 %
En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 juillet 2018		Valeur ajustée totale	
24	Total des HQLA	s. o.	105 255 \$
25	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	83 656 \$
26	LCR	s. o.	126 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.

s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2018, notre LCR moyen avait augmenté par rapport au trimestre précédent, passant de 126 % à 128 %, en raison surtout d'une augmentation des HQLA.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur le ratio de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties. De plus, la CIBC présente au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies. Ainsi, elle détermine la mesure d'éventuelles asymétries de devises en vertu du ratio. La CIBC transige principalement dans les grandes monnaies assorties de marchés des changes larges et fongibles.

La présentation du LCR est calibrée de façon centralisée par la fonction Trésorerie de la CIBC, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégique de la CIBC et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

La CIBC finance ses activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

L'approche principale de la CIBC vise à financer son bilan au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Les dépôts des particuliers représentaient un montant de 163,9 G\$ au 31 octobre 2018 (159,3 G\$ en 2017). La CIBC conserve des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité est évaluée régulièrement à l'aide d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

La CIBC évalue constamment les occasions de diversification au titre du financement dans de nouveaux produits et d'éventuels secteurs de placement afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau ci-après présente, à leur valeur comptable, les échéances contractuelles des financements de gros tirés par la CIBC sur le marché :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques¹	3 207 \$	13 \$	– \$	49 \$	3 269 \$	– \$	– \$	3 269 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	8 589	11 373	15 822	18 692	54 476	2 926	399	57 801
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	819	743	1 557	292	3 411	–	–	3 411
Papier commercial adossé à des créances	–	–	–	–	–	–	–	–
Anciens billets à moyen terme non garantis de premier rang²	200	1 335	120	6 488	8 143	6 976	23 986	39 105
Billets à moyen terme non garantis de premier rang³	–	–	–	9	9	59	122	190
Billets structurés non garantis de premier rang	–	–	–	283	283	–	–	283
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières	–	2 732	574	1 091	4 397	2 015	12 262	18 674
Titrisation de créances hypothécaires	–	2 012	1 103	1 496	4 611	3 316	11 857	19 784
Obligations sécurisées	–	–	1 316	724	2 040	2 109	–	4 149
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	4 080	4 080
Passifs subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	–	–	3	43	46	20	5	71
	12 815 \$	18 208 \$	20 495 \$	29 167 \$	80 685 \$	17 421 \$	52 711 \$	150 817 \$
Dont :								
Garanti	– \$	4 744 \$	2 993 \$	3 311 \$	11 048 \$	7 440 \$	24 119 \$	42 607 \$
Non garanti	12 815	13 464	17 502	25 856	69 637	9 981	28 592	108 210
	12 815 \$	18 208 \$	20 495 \$	29 167 \$	80 685 \$	17 421 \$	52 711 \$	150 817 \$
31 octobre 2017	8 981 \$	17 125 \$	27 147 \$	23 503 \$	76 756 \$	24 207 \$	41 513 \$	142 476 \$

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne. Pour plus de précisions, se reporter à la section Sources de financement.

3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne.

Le tableau ci-après présente les financements de gros de la CIBC répartis par devises :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2018		2017	
\$ CA	49,6 \$	33 %	53,2 \$	37 %
\$ US	80,8	54	72,6	51
Divers	20,4	13	16,7	12
	150,8 \$	100 %	142,5 \$	100 %

Notre volume de financements a augmenté comparativement à 2017, en raison des stratégies de liquidité et d'affaires de la CIBC. Nous ne prévoyons pas d'événements, d'engagements ou d'exigences qui pourraient avoir une incidence notable sur notre capacité de mobiliser des fonds grâce aux dépôts ou aux financements de gros.

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des cas graves de situation de crise pouvant tarir les liquidités. Le financement de gros peut présenter des risques de remboursement plus élevés dans des situations de crise, pour lesquels nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre ou lorsque des modifications importantes sont apportées aux hypothèses sous-jacentes. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

L'accès de la CIBC à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité. Le 19 avril 2018, DBRS a abaissé d'un cran la note de crédit des titres secondaires émis par les six grandes banques canadiennes sans provision pour FPUNV, y compris celle de la CIBC, et a également révisé sa perspective à l'égard de la CIBC, la portant de négative à stable. Le 16 juillet 2018, Moody's a révisé à la hausse la note de crédit des créances de premier rang et des titres secondaires admissibles comme instruments de FPUNV émis par la CIBC et les six autres grandes banques canadiennes. L'agence a également révisé sa perspective à l'égard de la CIBC et des six autres grandes banques canadiennes, la faisant passer de négative à stable. Ces changements découlent de la mise en forme définitive des règlements relatifs à la recapitalisation interne des banques le 18 avril 2018 qui sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. Se reporter à la section Sources de financement pour plus de précisions. Depuis la mise en œuvre du régime de recapitalisation interne, la CIBC a deux catégories de créances de premier rang : anciennes créances de premier rang (non assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne) et créances de premier rang (assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne). Le 22 octobre 2018, Fitch a révisé la perspective à l'égard de la CIBC, la portant de négative à stable, afin de tenir compte de la réduction du taux de croissance des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens de la CIBC. Nous ne prévoyons pas que ces changements auront une incidence notable sur nos coûts de financement ou notre capacité d'accéder à du financement.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2018	DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie ¹	AA	AA-	Aa2	A+
Anciennes créances de premier rang ²	AA	AA-	Aa2	A+
Créances de premier rang ³	AA(bas)	AA-	A2	BBB+
Titres secondaires	A(élevé)	A+	Baa1	BBB+
Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴	A(bas)	A+	Baa1	BBB
Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴	Pfd-2	s. o.	Baa3	P-3(élevé)
Créances à court terme	R-1(élevé)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

- 1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P, et note de contrepartie à des dérivés et de défaut de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch.
 - 2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.
 - 3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne.
 - 4) Comprennent les instruments considérés comme des instruments de FPUNV conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.
- s. o. Sans objet

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2018	2017
Baisse de un cran	0,1 \$	– \$
Baisse de deux crans	0,1	0,1
Baisse de trois crans	0,1	0,3

Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité

La ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF est entrée en vigueur en 2015. Elle s'inspire des exigences de liquidité à l'échelle mondiale du CBCB, comprenant le LCR, le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et d'autres outils de suivi des liquidités. Elle est appuyée par un outil de surveillance conçu par le BSIF, soit les flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le BSIF utilise la ligne directrice sur les normes de liquidité et les mesures connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités de chaque banque.

Le 31 octobre 2014, le CBCB a publié sa ligne directrice définitive sur le NSFR. En octobre 2017, le BSIF a publié une mise à jour de son projet de ligne directrice sur le NSFR et demande aux participants de l'industrie de passer en revue les plans de mise en œuvre du NSFR et d'en préciser l'application dans le secteur canadien des services financiers. En février 2018, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre du NSFR pour les institutions de dépôt sera reportée à janvier 2020.

Conformément aux exigences susmentionnées, nous présentons au BSIF chaque mois les rapports sur le LCR et les NCCF, et les rapports sur le NSFR, chaque trimestre. Nous transmettons nos rapports sur le LCR et le NSFR au CBCB deux fois par an.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan à leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de l'exposition au risque de liquidité de la CIBC, mais cette information sert à informer la direction de la CIBC du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 380 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	4 380 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	13 311	—	—	—	—	—	—	—	—	13 311
Valeurs mobilières	2 286	2 755	2 104	3 046	1 971	6 265	32 386	24 935	25 916	101 664
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 488	—	—	—	—	—	—	—	—	5 488
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	20 820	11 774	2 432	6 180	242	2 002	—	—	—	43 450
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 540	4 774	9 269	11 657	11 165	53 597	106 293	7 807	647	207 749
Prêts personnels	556	643	1 159	1 106	975	226	1 560	2 263	34 570	43 058
Cartes de crédit	266	532	798	798	798	3 194	6 287	—	—	12 673
Entreprises et gouvernements	11 177	3 474	4 894	4 625	3 507	15 658	36 545	12 802	16 873	109 555
Provision pour pertes sur créances	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 639)	(1 639)
Dérivés	1 926	3 128	1 550	1 070	1 173	2 463	4 107	6 014	—	21 431
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 169	1 014	67	13	2	—	—	—	—	10 265
Autres actifs	—	—	—	—	—	—	—	—	25 714	25 714
	71 919 \$	28 094 \$	22 273 \$	28 495 \$	19 833 \$	83 405 \$	187 178 \$	53 821 \$	102 081 \$	597 099 \$
31 octobre 2017	68 633 \$	19 284 \$	19 148 \$	24 660 \$	19 187 \$	77 767 \$	185 148 \$	50 473 \$	100 964 \$	565 264 \$
Passif										
Dépôts ¹	21 817 \$	29 161 \$	34 584 \$	31 806 \$	26 432 \$	27 414 \$	52 888 \$	8 467 \$	228 446 \$	461 015 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 782	—	—	—	—	—	—	—	—	13 782
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 731	—	—	—	—	—	—	—	—	2 731
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	29 227	1 483	130	—	—	—	—	—	—	30 840
Dérivés	1 501	2 275	1 618	957	1 292	2 365	3 905	7 060	—	20 973
Acceptations	9 200	1 014	67	13	2	—	—	—	—	10 296
Autres passifs	—	—	—	—	—	—	—	—	18 266	18 266
Titres secondaires	—	—	—	—	—	—	—	4 080	—	4 080
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	35 116	35 116
	78 258 \$	33 933 \$	36 399 \$	32 776 \$	27 726 \$	29 779 \$	56 793 \$	19 607 \$	281 828 \$	597 099 \$
31 octobre 2017	71 445 \$	34 910 \$	40 912 \$	23 237 \$	23 940 \$	36 809 \$	49 836 \$	17 197 \$	266 978 \$	565 264 \$

1) Comprennent des dépôts des particuliers totalisant 163,9 G\$ (159,3 G\$ en 2017), dont 153,2 G\$ (149,5 G\$ en 2017) au Canada et 10,7 G\$ (9,8 G\$ en 2017) dans d'autres pays; des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 282,7 G\$ (266,6 G\$ en 2017), dont 211,9 G\$ (192,7 G\$ en 2017) au Canada et 70,8 G\$ (73,9 G\$ en 2017) dans d'autres pays; et des dépôts bancaires totalisant 14,4 G\$ (13,8 G\$ en 2017), dont 5,9 G\$ (6,6 G\$ en 2017) au Canada et 8,5 G\$ (7,2 G\$ en 2017) dans d'autres pays.

Les variations du profil des échéances contractuelles ont découlé principalement de la migration naturelle des échéances et ont reflété également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements au titre du crédit hors bilan (montants notionnels). Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Prêts de valeurs ²	39 931 \$	5 883 \$	5 736 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	51 550 \$
Engagements de crédit inutilisés	1 147	5 278	2 844	2 718	3 122	10 886	46 306	2 306	150 139	224 746
Facilités de garantie de liquidité	—	8 750	630	726	92	309	—	13	—	10 520
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	1 940	2 586	2 108	3 261	1 651	427	1 139	130	—	13 242
Lettres de crédit documentaires et commerciales	35	90	49	11	14	—	—	—	—	199
	43 053 \$	22 587 \$	11 367 \$	6 716 \$	4 879 \$	11 622 \$	47 445 \$	2 449 \$	150 139 \$	300 257 \$
31 octobre 2017	39 287 \$	21 865 \$	10 724 \$	7 042 \$	4 083 \$	14 976 \$	37 280 \$	1 920 \$	143 182 \$	280 359 \$

1) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 116,5 G\$ (111,7 G\$ en 2017).

2) Excluent les prêts de valeurs de 2,7 G\$ (2,0 G\$ en 2017) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple	41 \$	83 \$	124 \$	124 \$	122 \$	472 \$	1 289 \$	3 505 \$	5 760 \$
Obligations d'achat ¹	97	185	198	174	167	496	672	66	2 055
Cotisations de retraite ²	16	32	48	49	49	—	—	—	194
Engagements de prise ferme	176	—	—	—	—	—	—	—	176
Engagements d'investissement	1	4	—	—	4	2	3	180	194
	331 \$	304 \$	370 \$	347 \$	342 \$	970 \$	1 964 \$	3 751 \$	8 379 \$
31 octobre 2017	625 \$	405 \$	386 \$	324 \$	330 \$	973 \$	1 805 \$	3 477 \$	8 325 \$

1) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.

2) Comprennent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et, qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions et d'acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Pour plus de précisions sur le risque lié aux acquisitions, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant de capital économique à ce risque. Nos modèles au titre du capital économique incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'incertitude entourant le calendrier et l'envergure des demandes de règlement d'assurance. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est exposée à des risques opérationnels en raison de ses activités et du contexte externe. Notre politique globale de gestion du risque opérationnel, appuyée par des politiques, des outils, des systèmes et une structure de gouvernance, sert à atténuer les risques de nature opérationnelle. Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque opérationnel pour nous assurer d'exercer nos activités dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité représentent la première ligne de défense. Ils veillent principalement à la gestion quotidienne du risque opérationnel inhérent à leurs produits et activités.

La deuxième ligne de défense comprend la fonction Gestion du risque et les autres fonctions de surveillance, qui sont responsables d'assurer le suivi des questions liées au risque opérationnel selon le type de risque et de les surveiller de façon indépendante. Ces fonctions sont également chargées de remettre en question de façon efficace les évaluations du risque opérationnel et les mesures d'atténuation dont s'acquittent les secteurs d'activité.

Le groupe Vérification interne assume la responsabilité de la troisième ligne de défense en procédant à une évaluation et en formulant une opinion indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement de la gestion du risque opérationnel de la CIBC et quant à la solidité de l'environnement de contrôle interne.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO) supervise les expositions de la CIBC au risque opérationnel. Le président de ce groupe assure la direction du Comité Risque opérationnel et contrôle, un sous-comité du CGMR, qui compte des représentants des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est une tribune de gestion qui assure une surveillance du risque opérationnel et de l'environnement de contrôle interne de la CIBC. Le président fait rapport au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque opérationnel.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base de la politique de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Mesure de risque

Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des moyens pour les atténuer et les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces examens comprennent l'application de schémas de processus commerciaux, l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO ainsi que les fonctions de surveillance et les experts pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces dernières.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Les secteurs d'activité réalisent une évaluation du risque dû aux initiatives de changement qui cible les risques inhérents à ces mesures (p. ex., lancement de nouveaux produits ou importantes modifications à un système). Les risques relevés et les mesures d'atténuation correspondantes sont remis en question de façon indépendante par le groupe GMRO et les autres fonctions de surveillance agissant comme deuxième ligne de défense, de sorte que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque approuvé.

Nous utilisons l'AMA, une méthode sensible aux risques prescrite par le CBCB, et l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Notre AMA établit les fonds propres exposés au risque opérationnel à l'aide de données historiques sur les pertes, de données sur les pertes projetées produites par nos analyses de scénarios de pertes et de l'évaluation des risques liés au contrôle interne ayant une incidence sur l'environnement de l'entreprise. La méthode standard est également appliquée comme convenu avec les autorités de réglementation locales. Notre AMA actuelle ainsi que l'approche standard ont été approuvées pour l'application du référentiel en matière de fonds propres réglementaires à compter de l'exercice 2016.

En vertu de l'AMA, l'exigence de fonds propres pour le risque opérationnel correspond aux pertes dans un scénario de perte extrême, avec un degré de confiance de 99,9 %. Le risque total couru par la CIBC est inférieur à la somme de ses parties individuelles, étant donné qu'il est extrêmement peu probable que tous les secteurs d'activité dans toutes les régions subissent un scénario de perte extrême dans toutes les catégories d'événements générateurs de pertes au cours d'un même exercice. Pour corriger le fait que les risques ne sont pas en parfaite corrélation, nous ajoutons une incidence de portefeuille pour que le risque global corresponde au risque total à l'échelle de la Banque. Le processus pour établir les corrélations tient compte des corrélations historiques internes et externes ainsi que de l'incertitude entourant les estimations de corrélation.

Conformément à l'AMA de Bâle, il est possible d'inclure l'assurance pour atténuer le risque dans nos mesures du risque opérationnel qui servent au calcul des exigences minimales de fonds propres réglementaires. Bien que nos contrats d'assurance actuels soient conçus pour protéger le résultat contre les pertes graves possibles, nous n'intégrons ni l'atténuation des risques relative à l'assurance ni aucun autre mécanisme de transfert du risque dans notre AMA.

Essais à rebours

Pour nous assurer que l'AMA fonctionne efficacement et conserve son caractère prévisible, nous procédons, sur une base trimestrielle, à des essais à rebours aux résultats des calculs des fonds propres. Les essais à rebours permettent de comparer les données fournies par le modèle aux données internes concernant les pertes. De plus, la démarche globale utilisée par l'AMA est validée de façon indépendante par le Groupe de validation des modèles pour s'assurer que les hypothèses adoptées sont raisonnables. Cet exercice de validation comprend la modélisation des données internes concernant les pertes et une comparaison de ces résultats à ceux du modèle. Ce modèle sera mis à jour pour tenir compte des lacunes détectées, le cas échéant.

Atténuation du risque

Notre principal outil d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle interne désigne les principes clés, la structure et les processus sous-tendant l'approche de la CIBC en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise offre une protection additionnelle contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation fait en sorte, qu'en cas d'interruption de services ou en situation de crise, les fonctions commerciales névralgiques de la CIBC pourront poursuivre leurs activités, et veille à ce que le retour à la normale se fasse de la façon la plus efficace et efficiente possible.

Suivi des risques et rapports connexes

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur l'exposition au risque de la CIBC et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil sur l'environnement de contrôle, les expositions au risque opérationnel et les stratégies d'atténuation.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Nous sommes également exposés à des cybermenaces ainsi qu'au risque financier, au risque de réputation et au risque d'interruption des activités qui y sont liés. Pour plus de précisions sur ces risques et sur nos stratégies d'atténuation, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires et nos employés.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, employés, contreparties ou autres parties prenantes; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute de nos employés ou de nos mandataires.

Le CGR, en collaboration avec le Comité des risques juridiques et de réputation (RJR) et le CGMR, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des risques juridiques et de réputation. Le recensement, l'évaluation et la gestion prudente et proactive des risques juridiques et de réputation possibles constituent une responsabilité clé de la CIBC et de tous ses employés.

Notre Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation établit des normes sur la façon de préserver notre réputation au moyen de la détermination, de l'évaluation et de la gestion proactives des risques juridiques et de réputation potentiels. La politique est renforcée par des procédures propres au secteur d'activité permettant de déceler et de signaler au Comité des risques juridiques et de réputation les transactions qui pourraient donner lieu à des risques juridiques ou de réputation importants.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité de la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre philosophie en matière de conformité réglementaire consiste à gérer et à atténuer le risque lié à la conformité réglementaire par la mise en valeur d'une solide culture de gestion du risque et de conformité qui respecte les limites établies dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, qui incombe au chef de la Conformité et est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au GRC.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients ou qui permettent de protéger l'intégrité au sein des marchés des capitaux.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation ayant trait à des questions environnementales, dont des enjeux sociaux connexes. Ce risque peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993, puis mise à jour et approuvée tous les deux ans, dont en 2018, par le CGR, exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

Étant donné l'importance accrue du risque environnemental pour la Banque, nous avons confié la responsabilité de la politique et de la gouvernance environnementale, en date du 1^{er} novembre 2018, au premier vice-président, Risque d'entreprise et de conduite qui présente des rapports sur la gouvernance environnementale au chef de la gestion du risque. L'équipe de gestion du risque environnemental veille à l'élaboration d'une stratégie environnementale, à l'établissement de normes et de cibles en matière de performance environnementale et à la présentation de rapports sur la performance. De plus, le comité de gestion environnementale de l'entreprise, constitué de cadres supérieurs des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels, se réunit sur une base trimestrielle pour fournir son aval sur notre stratégie environnementale et assurer le suivi des initiatives environnementales de la CIBC.

La politique environnementale fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité de l'équipe de gestion du risque environnemental. Les évaluations environnementales et les évaluations sociales connexes sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit et de placement qui comprennent des normes et des procédures de gestion du risque environnemental et social dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et social relatifs aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Nous avons adopté les principes de l'Équateur en 2003. Un processus de signalement est en place relativement aux transactions qui pourraient possiblement constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant. En 2018, deux transactions projetées ont d'ailleurs été signalées au Comité des risques juridiques et de réputation dans le cadre de ce processus.

Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales comme le changement climatique, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes un des participants du programme en matière de changement climatique intitulé CDP (auparavant le Carbon Disclosure Project), qui soutient la communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques.

Nous soutenons également le CSF sur les informations à fournir relativement aux changements climatiques, qui vise à mettre en place un programme de divulgation sur les changements climatiques cohérent sur une base volontaire. Nous continuons à évaluer la possibilité de fournir d'autres informations relatives aux changements climatiques qui correspondent aux recommandations formulées par le CSF et de nous engager avec des pairs de divers secteurs dans un effort visant à assurer que toute méthode mise au point pour permettre la présentation de pareilles informations soit raisonnable et appropriée et puisse être appliquée uniformément. De plus, nous sommes membres de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) dont la mission est de promouvoir la finance durable.

En 2018, Gestion d'actifs CIBC inc. a signé les *Principes pour l'investissement responsable* parrainés par l'Organisation des Nations Unies, selon lesquels les signataires doivent s'engager à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à toutes les catégories de placement.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec nos principales unités d'exploitation et nos principaux groupes fonctionnels afin de s'assurer que les normes élevées en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties prenantes et à la façon dont nous gérons nos installations.

Des précisions sur la gouvernance, la politique, la gestion et la performance environnementales de la CIBC figurent dans le *Rapport sur la responsabilité de l'entreprise* à l'adresse <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsibility.html>. L'information de notre site Web ne fait pas partie du présent document.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains pourraient avoir trait à des questions incertaines. Tout changement dans les jugements et estimations exigé en vertu des méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), en remplacement de celles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), conformément au préavis publié par le BSIF qui exige que toutes les BSN adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous avons appliqué l'IFRS 9 sur une base rétrospective. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui sont présentés selon l'IAS 39 et qui, par conséquent, ne sont pas comparables aux informations présentées pour 2018. L'IFRS 9 a eu une incidence sur nos méthodes comptables critiques dans deux principaux domaines : le classement, l'évaluation et la dépréciation.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Pour plus de précisions à ce sujet, se reporter à la section Gestion du risque.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9 et les différences par rapport à l'IAS 39, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

Comptabilisation des valeurs disponibles à la vente selon l'IAS 39

Les valeurs disponibles à la vente comprenaient les titres de créance et les titres de participation.

Les valeurs disponibles à la vente étaient évaluées à leur juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût amorti était porté dans le cumul des autres éléments du résultat global. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne pouvait être mesurée de façon fiable étaient comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation avaient des justes valeurs fiables.

Les valeurs disponibles à la vente étaient soumises à des tests trimestriels afin de déterminer si elles avaient subi une perte de valeur. La perte de valeur était évaluée selon que l'instrument était un titre de créance ou un titre de participation. Les titres de créance disponibles à la vente étaient considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existait une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat. Les facteurs passés en revue pour le test de dépréciation comprenaient, entre autres, le rendement opérationnel et les attentes pour l'avenir, la situation de trésorerie et la suffisance du capital, les notations externes, la détérioration de la qualité des actifs sous-jacents, les évaluations par le secteur d'entités comparables et les changements dans les perspectives du marché et de l'économie.

Dans le cas des instruments de participation disponibles à la vente, une indication objective de perte de valeur existait s'il s'était produit une baisse importante ou durable de la juste valeur du placement en deçà du coût. Pour déterminer s'il y avait une perte de valeur, nous tenions également compte des changements néfastes importants survenus dans le contexte technologique, le marché ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évoluait ou nous nous demandions si l'émetteur éprouvait de sérieuses difficultés financières.

Les profits et pertes réalisés sur cessions et les moins-values visant à tenir compte de pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente étaient comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées pour les titres de créance (mais non pour les titres de participation) faisaient l'objet d'une reprise si une augmentation ultérieure de la juste valeur pouvait être déterminée et liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur. Lorsqu'une valeur disponible à la vente avait subi une perte de valeur, toutes les baisses subséquentes de la juste valeur étaient inscrites directement dans les résultats.

Comptabilisation des valeurs évaluées à la JVAERG selon l'IFRS 9

Les valeurs évaluées à la JVAERG comprennent les titres de créance qui respectent le critère selon lequel les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » et les titres de participation qui sont désignés comme étant à la JVAERG à la comptabilisation initiale. La dépréciation des titres de participation désignés comme étant à la JVAERG n'est pas requise selon l'IFRS 9, étant donné que les profits ou les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés directement dans les résultats non distribués à la cession des titres de participation, sans reclassement en résultat net.

À l'instar de la comptabilisation des titres de créance disponibles à la vente selon l'IAS 39, les titres de créance évalués à la JVAERG selon l'IFRS 9 sont évalués à la juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût amorti est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global. Cependant, contrairement à l'IAS 39, les titres de créance évalués à la JVAERG sont assujettis au modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Provision pour pertes sur créances selon l'IFRS 9 qui suit et à la note 1 des états financiers consolidés.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance et les titres de participation obligatoirement évalués et désignés à la JVRN (IAS 39 : titres de créance et de participation du compte de négociation), les prêts aux entreprises et aux gouvernements obligatoirement évalués et désignés à la JVRN (IAS 39 : prêts aux entreprises et aux gouvernements liés au compte de négociation), les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG (IAS 39 : valeurs disponibles à la vente) et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

La transition à l'IFRS 9 n'a pas touché la définition de la juste valeur, qui s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon

la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante inobservable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché. En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données inobservables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place. Des validations indépendantes de la juste valeur sont effectuées au moins une fois par mois. Les données d'évaluation sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, au 31 octobre	2018		2017	
	Niveau 3	Total ¹	Niveau 3	Total ¹
Actif				
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN et prêts obligatoirement évalués à la JVRN (valeurs et prêts liés au compte de négociation en 2017)	833 \$	1,2 %	232 \$	0,4 %
Titres de créance évalués à la JVAERG et titres de participation désignés à la JVAERG (valeurs disponibles à la vente en 2017)	285	0,8	1 967	4,9
Dérivés	222	1,0	196	0,8
	1 340 \$	1,0 %	2 395 \$	1,8 %
Passif				
Dépôts et autres passifs ²	423 \$	5,3 %	369 \$	5,5 %
Dérivés	359	1,7	245	1,1
	782 \$	1,8 %	614 \$	1,4 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie présentée dans notre bilan consolidé à la juste valeur.

2) Comprend les dépôts désignés à leur juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur. Les montants des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur pourraient être modifiés si des événements le justifient et pourraient ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Le tableau suivant résume nos ajustements de valeur :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017
Valeurs mobilières		
Risque de marché	1 \$	2 \$
Dérivés		
Risque de marché	165	111
Risque de crédit	72	66
Frais d'administration	5	5
Total des ajustements de valeur	243 \$	184 \$

Dépréciation d'actifs financiers

Provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39

Nous constituons et maintenons une provision pour pertes sur créances que nous considérons, compte tenu de la conjoncture, comme étant la meilleure estimation des pertes probables liées aux créances qui existaient dans nos expositions aux prêts au bilan et hors bilan.

La provision pour pertes sur créances comprenait des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

La majorité de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements était soumise à un test de dépréciation en fonction des prêts individuels. Des provisions individuelles étaient établies lorsque des prêts douteux étaient décelés dans les portefeuilles évalués individuellement. Un prêt était classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, nous n'étions plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts contractuels en temps utile. La provision individuelle désignait le montant requis pour réduire la valeur comptable d'un prêt douteux jusqu'à sa valeur de réalisation estimée. Cette valeur était déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt.

Des provisions individuelles n'étaient pas constituées pour les portefeuilles évalués collectivement, ce qui comprenait la plupart des portefeuilles de détail.

Provisions collectives

Provisions pour prêts à la consommation et certains prêts aux PME

Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composaient d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels nous adoptions une approche de gestion de portefeuille pour établir la provision collective selon l'IAS 39. Étant donné qu'il n'était pas réaliste d'évaluer les prêts un à un, nous utilisons une formule en nous fondant sur les ratios historiques des radiations de comptes courants et de soldes arriérés. En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se servait des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui étaient utilisés aux fins du calcul d'une partie de la provision collective des comptes courants. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation non courants, les prêts personnels et certains prêts aux PME, les pertes passées permettaient à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles qui établissent la provision collective ayant trait à ces prêts.

Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes étaient relevées et une provision était établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui avaient une incidence sur le calcul de la provision étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Provisions pour prêts aux entreprises et aux gouvernements

En ce qui concerne les groupes de prêts qui avaient fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existait pas de preuve objective de dépréciation, une provision collective était constituée pour les pertes qui, à notre avis, étaient inhérentes au portefeuille à la date de clôture, mais qui n'étaient pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.

Le montant de la provision collective était établi compte tenu d'un certain nombre de facteurs, dont la taille des portefeuilles, les niveaux de pertes attendues et les profils de risque relatifs. Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes étaient relevées et une provision était établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui avaient une incidence sur le calcul de la provision collective étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique. Les niveaux de pertes attendues à l'égard des portefeuilles de prêts aux entreprises étaient calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la PD associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des PCD. La PD reflétait nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les pertes passées étaient ajustées en fonction de données observables afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture. Les estimations des PCD étaient fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.

Provision pour pertes sur créances selon l'IFRS 9

La nouvelle norme sur la dépréciation établit un modèle de pertes de crédit attendues applicable à tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, le modèle de pertes de crédit attendues s'applique aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Modèle fondé sur les pertes subies v. modèle fondé sur les pertes attendues

L'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues modifie considérablement notre méthode et nos modèles servant à évaluer les pertes de crédit. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. À l'inverse, le modèle fondé sur les pertes subies en vertu de l'IAS 39 reposait sur la meilleure estimation du montant, la valeur temps de l'argent et les informations sur des événements passés et les circonstances actuelles. L'IFRS 9 a pour objectif d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. En revanche, le modèle fondé sur les pertes subies prévoyait la comptabilisation de pertes de crédit pour la durée de vie lorsqu'il existait une indication objective de dépréciation de même que des provisions pour pertes de crédit subies mais non encore décelées. Étant donné qu'il intègre un critère de détérioration relative de la qualité du crédit et qu'il prend en compte des informations prospectives, le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues élimine la notion de seuil ou d'événement déclencheur utilisé pour comptabiliser les pertes de crédit pour la durée de vie en vertu du modèle fondé sur les pertes subies, de sorte que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées plus tôt en vertu de l'IFRS 9.

Dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les provisions évaluées sur une base individuelle sur instruments dépréciés et comptabilisées en vertu de l'IAS 39 ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, tandis que les provisions évaluées sur une base collective pour pertes sur instruments financiers productifs ont généralement été remplacées par des provisions pour pertes sur prêts de premier stade ou de deuxième stade en vertu de l'IFRS 9. Dans le cas de nos portefeuilles de détail, la tranche de nos provisions collectives ayant trait à des instruments financiers dépréciés selon l'IAS 39 a généralement été remplacée par des provisions pour pertes sur prêts de troisième stade, alors que la tranche de nos provisions collectives visant des instruments productifs a généralement été remplacée par des provisions pour pertes sur prêts de premier stade ou de deuxième stade selon l'IFRS 9.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les nouvelles dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation fondée sur les pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers. Veuillez vous reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés pour en savoir plus sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tire également parti des données, systèmes et processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un

moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de douze mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de douze mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée en vertu de Bâle. Les principaux ajustements à apporter aux paramètres de risque selon Bâle sont présentés dans le tableau ci-après :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital.	La PCD objective pondérée en fonction des probabilités fondée sur la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Montant de l'amortissement et du remboursement du capital et du paiement des intérêts entre la date du bilan et la date où le défaut est pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9, mais plutôt de continuer d'appliquer celles de l'IAS 39. Cependant, nous avons adopté les nouvelles exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, Broadway Trust et Crisp Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

En outre, nous vendons et décomptabilisons des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une entente de transfert de flux de trésorerie sans transformation à une fiducie qui titrise ces prêts en certificats de propriété détenus par divers investisseurs externes. Nous continuons à fournir des services de gestion spéciale à l'égard de ces prêts hypothécaires en échange d'honoraires établis au taux du marché et nous ne consolidons pas la fiducie. Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers, se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2018, nous avions un goodwill de 5 564 M\$ (5 367 M\$ en 2017). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner un écart pouvant donner lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes.

Nous avons effectué notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2018 à l'aide de prévisions sur une période de cinq ans établies par la direction de CIBC FirstCaribbean au cours du quatrième trimestre de 2018. Les prévisions utilisées pour CIBC FirstCaribbean dans le cadre de notre test de dépréciation annuel de 2018 reflètent les attentes à l'égard de la croissance continue des prêts productifs au cours de la période visée par les prévisions, ainsi que les flux de trésorerie attendus provenant de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade.

La conjoncture économique étant toujours difficile dans les Caraïbes, nous continuons de surveiller étroitement notre investissement. Des réductions de la valeur recouvrable estimée de notre UGT CIBC FirstCaribbean pourraient entraîner une perte de valeur additionnelle du goodwill pour les périodes subséquentes. Au 31 octobre 2018, la valeur comptable du goodwill lié à CIBC FirstCaribbean s'élevait à 413 M\$ (314 M\$ US).

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2018, nous avions d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 142 M\$ (141 M\$ en 2017). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou légaux ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Pour plus de précisions, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience en matière de produits et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt sur le résultat, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives

importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 22 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 22 comprennent toutes les provisions de la CIBC au titre des procédures judiciaires au 31 octobre 2018, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,2 G\$ au 31 octobre 2018. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2018 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 22 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur d'un régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée et des prestations en soins de santé et en soins dentaires connexes (collectivement, les régimes d'autres avantages à long terme). Le régime de revenu d'invalidité de longue durée ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004.

Le calcul de la charge nette et des obligations au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi, se reporter aux notes 18 et 1 des états financiers consolidés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 15

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients* (IFRS 15), remplace les lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et de l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. L'IFRS 15 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 en ce qui nous concerne, et peut être appliquée de manière rétrospective ou au moyen d'une approche rétrospective modifiée. Nous prévoyons adopter l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans le solde d'ouverture des résultats non distribués du 1^{er} novembre 2018. Le recours à l'approche rétrospective modifiée entraînera la présentation d'information supplémentaire au cours de l'exercice d'adoption de la norme.

L'IFRS 15 exclut de son champ d'application les produits tirés d'instruments financiers, de contrats de location et de contrats d'assurance. Par conséquent, la majorité de nos produits ne sera pas touchée par l'adoption de cette norme, y compris les produits nets d'intérêts.

L'adoption de l'IFRS 15 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos capitaux propres au 1^{er} novembre 2018. En outre, nous ne prévoyons pas pour le moment une incidence importante sur nos états financiers consolidés à plus long terme en raison de l'adoption de cette norme. Pour plus de précisions sur les modifications par suite de l'adoption de l'IFRS 15, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

Transition à l'IFRS 16

L'IFRS 16, *Contrats de location*, remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 en ce qui nous concerne. Nous avons élaboré un programme de transition à l'IFRS 16 géré centralement qui comprend les parties prenantes de nos groupes Finance, Services généraux et Technologie et opérations visant à modifier nos politiques, nos processus et nos systèmes pour que nous puissions nous conformer à la nouvelle norme. L'IFRS 16 entraînera la comptabilisation au bilan de plusieurs contrats de location qui sont considérés comme des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17, y compris nos contrats de location immobilière, ce qui majorera le bilan par la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'une obligation locative au titre des paiements futurs.

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et devait initialement s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, soit le 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. En novembre 2018, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur, la faisant passer des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance. En mai 2018, le BSIF a publié un préavis définitif, intitulé *Transition à la norme IFRS 17 et production de rapports d'étape afférents (assureurs fédéraux)*, qui présente des directives prétransitoires et transitoires, notamment l'interdiction pour les filiales d'assurances soumises à la réglementation fédérale d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. Nous continuons à évaluer l'incidence de l'IFRS 17 sur nos états financiers consolidés.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réforme des indices de taux d'intérêt

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence » (y compris le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR)) sont assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni a annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021; par conséquent, cet indice de référence et d'autres indices pourraient disparaître après cette date.

Les pressions exercées par cette réforme pourraient faire en sorte que les indices de référence actuels disparaissent complètement, dégagent des rendements différents de ceux enregistrés dans le passé, dissuadent les participants au marché de continuer d'administrer certains indices de référence et d'y contribuer ou pourraient avoir d'autres répercussions que nous ne pouvons pas prédire.

Par conséquent, cette incertitude relative aux indices de référence pertinents pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur ou le rendement du marché de la négociation des contrats liés à ces indices. La CIBC continuera de suivre les développements dans ce domaine.

Revue des pratiques de vente

En 2017, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le BSIF ont annoncé qu'ils effectuaient une revue à l'échelle sectorielle des pratiques suivies par les institutions financières au Canada pour la vente des services bancaires de détail. L'ACFC a publié son rapport sur l'industrie en mars 2018. Le BSIF ne publiera pas de rapport, mais a indiqué que ses constatations correspondent à celles observées par l'ACFC.

Pour une analyse des autres faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôts et taxes, Sources de financement et Gestion du risque.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 24, 17, 18 et 25 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission des auditeurs nommés par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par les auditeurs nommés par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services des auditeurs nommés par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est également responsable de la surveillance des travaux exécutés par les auditeurs nommés par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard des auditeurs nommés par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2018 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2018 et a conclu que celui-ci était efficace. Elle n'y a décelé aucune faiblesse significative.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ce rapport se trouve à la page 97 du présent Rapport annuel.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire. Les changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant découlé de l'adoption de l'IFRS 9 ne sont pas importants.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre			Solde moyen			Intérêt			Taux moyen		
			2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Actif au Canada¹											
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			5 541 \$	3 294 \$	2 186 \$	95 \$	31 \$	19 \$	1,71 %	0,94 %	0,87 %
Valeurs mobilières ²			58 854	57 923	56 133	1 434	1 390	1 443	2,44	2,40	2,57
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			25 320	27 406	20 231	404	276	209	1,60	1,01	1,03
Prêts			204 536	194 350	174 105	5 740	4 698	4 188	2,81	2,42	2,41
Prêts hypothécaires à l'habitation			52 314	49 901	47 537	3 731	3 378	3 260	7,13	6,77	6,86
Prêts personnels et cartes de crédit			54 298	48 060	40 812	1 824	1 429	1 346	3,36	2,97	3,30
Entreprises et gouvernements											
Total des prêts			311 148	292 311	262 454	11 295	9 505	8 794	3,63	3,25	3,35
Autres actifs productifs d'intérêts			2 041	1 024	1 067	12	5	8	0,59	0,49	0,75
Dérivés			11 660	11 687	14 326	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations			10 038	9 435	12 720	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts			15 007	14 185	14 753	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif au Canada			439 609	417 265	383 870	13 240	11 207	10 473	3,01	2,69	2,73
Actifs à l'étranger¹											
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			14 283	18 451	30 745	187	149	137	1,31	0,81	0,45
Valeurs mobilières ²			43 300	34 265	27 082	835	500	331	1,93	1,46	1,22
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			29 719	19 228	19 386	649	219	120	2,18	1,14	0,62
Prêts			3 401	2 711	2 426	176	140	131	5,17	5,16	5,40
Prêts hypothécaires à l'habitation			1 266	916	761	98	83	74	7,74	9,06	9,72
Prêts personnels et cartes de crédit			47 117	32 719	26 911	2 319	1 295	826	4,92	3,96	3,07
Entreprises et gouvernements											
Total des prêts			51 784	36 346	30 098	2 593	1 518	1 031	5,01	4,18	3,43
Autres actifs productifs d'intérêts			265	137	114	1	—	—	0,38	—	—
Dérivés			12 387	12 646	14 669	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts			7 094	4 027	3 176	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif à l'étranger			158 832	125 100	125 270	4 265	2 386	1 619	2,69	1,91	1,29
Total de l'actif			598 441 \$	542 365 \$	509 140 \$	17 505 \$	13 593 \$	12 092 \$	2,93 %	2,51 %	2,37 %
Passif au Canada¹											
Dépôts			148 143 \$	143 640 \$	134 225 \$	1 299 \$	851 \$	858 \$	0,88 %	0,59 %	0,64 %
Particuliers			134 382	129 851	120 602	1 378	1 008	1 560	1,03	0,78	1,29
Entreprises et gouvernements			2 188	2 256	2 246	26	13	9	1,19	0,58	0,40
Banques			43 085	38 642	38 720	952	613	547	2,21	1,59	1,41
Emprunts garantis											
Total des dépôts			327 798	314 389	295 793	3 655	2 485	2 974	1,12	0,79	1,01
Dérivés			11 207	11 960	15 297	—	—	—	—	—	—
Acceptations			10 039	9 436	12 719	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			14 708	13 400	10 875	269	224	197	1,83	1,67	1,81
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			13 699	9 178	8 575	329	130	96	2,40	1,42	1,12
Autres passifs			13 754	11 782	10 494	(7)	(3)	3	(0,05)	(0,03)	0,03
Titres secondaires			3 645	3 088	2 912	170	138	133	4,66	4,47	4,57
Total du passif au Canada			394 850	373 233	356 665	4 416	2 974	3 403	1,12	0,80	0,95
Passif à l'étranger¹											
Dépôts			13 511	10 182	7 953	114	66	51	0,84	0,65	0,64
Particuliers			101 583	83 461	81 554	2 319	1 274	121	2,28	1,53	0,15
Entreprises et gouvernements			12 543	16 105	13 771	152	128	69	1,21	0,79	0,50
Banques											
Total des dépôts			127 637	109 748	103 278	2 585	1 468	241	2,03	1,34	0,23
Dérivés			11 905	12 942	15 662	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			592	389	351	3	2	2	0,51	0,51	0,57
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			27 364	17 125	8 554	407	124	31	1,49	0,72	0,36
Autres passifs			2 420	1 810	1 916	25	44	45	1,03	2,43	2,35
Titres secondaires			151	194	235	4	4	4	2,65	2,06	1,70
Total du passif à l'étranger			170 069	142 208	129 996	3 024	1 642	323	1,78	1,15	0,25
Total du passif			564 919	515 441	486 661	7 440	4 616	3 726	1,32	0,90	0,77
Capitaux propres applicables aux actionnaires			33 336	26 726	22 275	—	—	—	—	—	—
Participations ne donnant pas le contrôle			186	198	204	—	—	—	—	—	—
Total du passif et des capitaux propres			598 441 \$	542 365 \$	509 140 \$	7 440 \$	4 616 \$	3 726 \$	1,24 %	0,85 %	0,73 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette						10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$	1,68 %	1,66 %	1,64 %
Informations supplémentaires : Passifs-dépôts non productifs d'intérêts											
Canada			47 879 \$	45 691 \$	40 843 \$						
Étranger			14 311	9 159	5 605						

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Les soldes de valeurs mobilières ont été regroupés pour l'exercice considéré et ceux des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation actuelle.

Analyse volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars

		2018/2017			2017/2016		
		Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
		Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		21 \$	43 \$	64 \$	10 \$	2 \$	12 \$
Valeurs mobilières ²		22	22	44	46	(99)	(53)
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		(21)	149	128	74	(7)	67
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	246	796	1 042	487	23	510
	Prêts personnels et cartes de crédit	163	190	353	162	(44)	118
	Entreprises et gouvernements	185	210	395	239	(156)	83
Total des prêts		594	1 196	1 790	888	(177)	711
Autres actifs productifs d'intérêts		5	2	7	–	(3)	(3)
Variation des produits d'intérêts au Canada		621	1 412	2 033	1 018	(284)	734
Actifs à l'étranger¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		(34)	72	38	(55)	67	12
Valeurs mobilières ²		132	203	335	88	81	169
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		119	311	430	(1)	100	99
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	36	–	36	15	(6)	9
	Prêts personnels et cartes de crédit	32	(17)	15	15	(6)	9
	Entreprises et gouvernements	570	454	1 024	178	291	469
Total des prêts		638	437	1 075	208	279	487
Autres actifs productifs d'intérêts		–	1	1	–	–	–
Variation des produits d'intérêts à l'étranger		855	1 024	1 879	240	527	767
Variation totale des produits d'intérêts		1 476 \$	2 436 \$	3 912 \$	1 258 \$	243 \$	1 501 \$
Passif au Canada¹							
Dépôts	Particuliers	27 \$	421 \$	448 \$	60 \$	(67)\$	(7)\$
	Entreprises et gouvernements	35	335	370	120	(672)	(552)
	Banques	–	13	13	–	4	4
	Emprunts garantis	70	269	339	(1)	67	66
Total des dépôts		132	1 038	1 170	179	(668)	(489)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		22	23	45	46	(19)	27
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		64	135	199	7	27	34
Autres passifs		(1)	(3)	(4)	–	(6)	(6)
Titres secondaires		25	7	32	8	(3)	5
Variation des charges d'intérêts au Canada		242	1 200	1 442	240	(669)	(429)
Passif à l'étranger¹							
Dépôts	Particuliers	22	26	48	14	1	15
	Entreprises et gouvernements	277	768	1 045	3	1 150	1 153
	Banques	(28)	52	24	12	47	59
Total des dépôts		271	846	1 117	29	1 198	1 227
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		1	–	1	–	–	–
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		74	209	283	31	62	93
Autres passifs		15	(34)	(19)	(2)	1	(1)
Titres secondaires		(1)	1	–	(1)	1	–
Variation des charges d'intérêts à l'étranger		360	1 022	1 382	57	1 262	1 319
Variation totale des charges d'intérêts		602 \$	2 222 \$	2 824 \$	297 \$	593 \$	890 \$
Variation totale des produits nets d'intérêts		874 \$	214 \$	1 088 \$	961 \$	(350)\$	611 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Les soldes de valeurs mobilières ont été regroupés pour l'exercice considéré et ceux des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation actuelle.

Analyse des prêts et acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2018	2017	2016	2015	2014	2018	2017	2016	2015	2014
Prêts hypothécaires à l'habitation	203 930 \$	203 787 \$	184 610 \$	166 616 \$	155 198 \$	1 152 \$	902 \$	– \$	– \$	1 \$
Étudiants	33	50	73	110	151	–	–	–	–	–
Prêts personnels	41 473	39 483	36 896	35 412	34 342	356	326	56	51	94
Cartes de crédit	12 060	11 805	11 755	11 279	11 078	36	35	36	37	40
Total des prêts à la consommation, montant net	257 496	255 125	233 334	213 417	200 769	1 544	1 263	92	88	135
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	6 426	6 481	6 734	7 120	6 947	39	95	103	333	240
Institutions financières	6 885	5 403	4 831	4 137	2 640	5 529	3 248	2 100	667	659
Commerce de détail et de gros	5 219	4 496	4 044	3 667	3 515	1 914	1 812	290	310	257
Services aux entreprises	7 018	6 237	5 312	5 011	4 728	3 840	3 567	1 215	814	418
Fabrication – biens d'équipement	2 318	1 912	1 663	1 505	1 308	2 143	1 559	128	181	221
Fabrication – biens de consommation	3 294	3 019	2 663	2 626	2 329	695	702	28	22	14
Immobilier et construction	16 297	13 293	11 684	8 644	7 201	14 571	13 761	8 554	7 206	6 394
Agriculture	6 011	5 558	5 364	4 828	4 263	79	107	44	50	6
Pétrole et gaz	5 064	4 762	4 532	4 138	3 633	2 375	2 198	1 951	1 469	1 276
Mines	824	668	722	761	602	60	87	242	305	266
Produits forestiers	446	464	465	566	470	215	209	4	11	41
Matériel informatique et logiciels	575	539	267	280	339	1 082	883	165	167	118
Télécommunications et câblodistribution	275	281	444	510	514	887	756	30	44	26
Édition, impression et diffusion	527	291	333	244	208	102	117	–	–	5
Transport	1 880	1 818	1 630	1 449	1 033	893	602	288	183	221
Services publics	2 291	1 927	1 663	1 621	1 282	1 226	1 445	1 237	845	804
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 870	2 937	2 826	2 128	2 017	3 028	3 099	–	–	–
Gouvernements	954	869	728	541	578	92	7	–	–	–
Divers	–	–	–	–	–	–	12	17	69	165
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ²	(98)	(195)	(215)	(218)	(192)	(108)	(83)	(58)	(50)	(43)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	69 076	60 760	55 690	49 558	43 415	38 662	34 183	16 338	12 626	11 088
Total des prêts et acceptations nets	326 572 \$	315 885 \$	289 024 \$	262 975 \$	244 184 \$	40 206 \$	35 446 \$	16 430 \$	12 714 \$	11 223 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2018	2017	2016	2015	2014	2018	2017	2016	2015	2014
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 453 \$	2 379 \$	2 467 \$	2 406 \$	2 118 \$	207 535 \$	207 068 \$	187 077 \$	169 022 \$	157 317 \$
Étudiants	–	–	–	–	1	33	50	73	110	152
Prêts personnels	715	583	519	476	410	42 544	40 392	37 471	35 939	34 846
Cartes de crédit	159	152	155	150	125	12 255	11 992	11 946	11 466	11 243
Total des prêts à la consommation, montant net	3 327	3 114	3 141	3 032	2 654	262 367	259 502	236 567	216 537	203 558
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	266	218	232	245	228	6 731	6 794	7 069	7 698	7 415
Institutions financières	2 043	841	1 723	3 291	2 155	14 457	9 492	8 654	8 095	5 454
Commerce de détail et de gros	438	435	561	548	499	7 571	6 743	4 895	4 525	4 271
Services aux entreprises	1 675	1 736	1 266	1 370	1 098	12 533	11 540	7 793	7 195	6 244
Fabrication – biens d'équipement	125	432	234	293	248	4 586	3 903	2 025	1 979	1 777
Fabrication – biens de consommation	92	111	114	119	88	4 081	3 832	2 805	2 767	2 431
Immobilier et construction	1 624	1 325	1 391	1 124	890	32 492	28 379	21 629	16 974	14 485
Agriculture	25	22	24	40	37	6 115	5 687	5 432	4 918	4 306
Pétrole et gaz	440	555	268	324	321	7 879	7 515	6 751	5 931	5 230
Mines	710	784	928	446	384	1 594	1 539	1 892	1 512	1 252
Produits forestiers	–	–	–	–	38	661	673	469	577	549
Matériel informatique et logiciels	–	20	–	12	14	1 657	1 442	432	459	471
Télécommunications et câblodistribution	208	301	359	388	162	1 370	1 338	833	942	702
Édition, impression et diffusion	85	89	87	79	89	714	497	420	323	302
Transport	1 642	1 847	1 326	899	803	4 415	4 267	3 244	2 531	2 057
Services publics	647	779	532	785	631	4 164	4 151	3 432	3 251	2 717
Éducation, soins de santé et services sociaux	28	29	32	32	26	5 926	6 065	2 858	2 160	2 043
Gouvernements	1 598	1 662	1 874	1 611	1 079	2 644	2 538	2 602	2 152	1 657
Divers	–	–	300	711	1 431	–	12	317	780	1 596
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ²	(90)	(73)	(65)	(57)	(42)	(296)	(351)	(338)	(325)	(277)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	11 556	11 113	11 186	12 260	10 179	119 294	106 056	83 214	74 444	64 682
Total des prêts et acceptations nets	14 883 \$	14 227 \$	14 327 \$	15 292 \$	12 833 \$	381 661 \$	365 558 \$	319 781 \$	290 981 \$	268 240 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2018 ¹	2017	2016	2015	2014
Solde au début de l'exercice	1 737 \$	1 813 \$	1 762 \$	1 736 \$	1 758 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	63	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	1 800	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dotation à la provision pour pertes sur créances	870	829	1 051	771	937
Radiations					
Canada ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	19	21	13	14	19
Étudiants	—	—	—	1	3
Prêts personnels et cartes de crédit	866	869	842	781	857
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	37	51	116	42	63
Étranger ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	35	17	21	18	8
Prêts personnels et cartes de crédit	14	19	18	16	16
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	79	80	143	132	92
Total des radiations	1 050	1 057	1 153	1 004	1 058
Recouvrements					
Canada ²					
Prêts personnels et cartes de crédit	174	168	163	171	177
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	6	15	8	8	11
Étranger ²					
Prêts personnels et cartes de crédit	4	5	6	5	2
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	6	5	6	2	2
Total des recouvrements	190	193	183	186	192
Radiations nettes	860	864	970	818	866
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	(23)	(26)	(29)	(23)	(30)
Change et autres	(46)	(15)	(1)	96	(63)
Solde à la fin de l'exercice	1 741 \$	1 737 \$	1 813 \$	1 762 \$	1 736 \$
Se compose de ce qui suit :					
Prêts	1 639 \$	1 618 \$	1 691 \$	1 670 \$	1 660 \$
Facilités de crédit inutilisées	102	119	122	92	76
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice	0,24 %	0,26 %	0,33 %	0,30 %	0,35 %

- 1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- 2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.
- s. o. Sans objet.

Provision pour pertes sur prêts douteux exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts

En millions de dollars, au 31 octobre	2018 ¹	2017 ²	2016 ²	2015 ²	2014 ²	2018 ¹	2017 ²	2016 ²	2015 ²	2014 ²
Canada ³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	54 \$	22 \$	20 \$	21 \$	22 \$	10,9 %	7,5 %	8,0 %	9,3 %	10,2 %
Prêts personnels	79	110	105	99	96	57,7	94,8	85,4	91,7	80,0
Entreprises et gouvernements	56	43	63	77	38	41,5	41,7	30,9	42,8	60,3
Total au Canada	189	175	188	197	156	24,6	34,2	32,5	38,4	39,1
Étranger ³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	89	123	148	167	146	49,4	55,7	56,3	48,0	45,9
Prêts personnels	30	31	40	46	43	66,7	56,4	57,1	58,2	53,8
Entreprises et gouvernements	174	148	196	236	299	35,8	28,3	26,2	49,3	46,9
Total à l'étranger	293	302	384	449	488	41,2	37,8	35,6	49,6	47,1
Provision totale	482 \$	477 \$	572 \$	646 \$	644 \$	32,6 %	36,4 %	34,5 %	45,5 %	44,9 %

- 1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- 2) En vertu de l'IAS 39, comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.
- 3) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision sur les prêts productifs exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹					Provision exprimée en % des prêts et acceptations nets				
	2018 ²	2017	2016	2015	2014	2018 ²	2017	2016	2015	2014
Canada³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	29 \$	34 \$	30 \$	26 \$	21 \$	– %	– %	– %	– %	– %
Prêts personnels	362	345	345	316	315	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Cartes de crédit	415	383	383	334	384	3,4	3,2	3,3	3,0	3,5
Entreprises et gouvernements	98	187	205	208	183	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4
Total au Canada	904	949	963	884	903	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Étranger³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	42	24	23	22	20	1,2	0,7	0,9	0,9	0,9
Prêts personnels	10	9	7	7	6	0,9	1,0	1,2	1,3	1,2
Cartes de crédit	3	3	3	4	2	1,5	1,6	1,6	2,1	1,2
Entreprises et gouvernements	198	156	123	107	85	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
Total à l'étranger	253	192	156	140	113	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5
Total de la provision de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision totale)	1 157 \$	1 141 \$	1 119 \$	1 024 \$	1 016 \$	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,4 %	0,4 %

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017	2016	2015	2014
Canada					
Provinces de l'Atlantique	14 036 \$	14 194 \$	14 006 \$	13 598 \$	13 307 \$
Québec	28 598	27 027	25 471	23 093	21 802
Ontario	165 592	157 987	139 254	125 584	114 940
Provinces des Prairies	13 947	13 746	13 341	12 877	12 136
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	44 896	44 354	43 308	41 197	38 859
Colombie-Britannique et Yukon	60 407	59 479	54 567	47 478	44 012
Provision de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective) affectées au Canada	(904)²	(902) ³	(923) ³	(852) ³	(872) ³
Total au Canada	326 572	315 885	289 024	262 975	244 184
États-Unis	40 206	35 446	16 430	12 714	11 223
Autres pays	14 883	14 227	14 327	15 292	12 833
Total des prêts et acceptations nets	381 661 \$	365 558 \$	319 781 \$	290 981 \$	268 240 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle) est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations.

3) En vertu de l'IAS 39, à trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, et ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours.

Prêts douteux, montant net

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2018 ²	2017	2016	2015	2014	2018 ²	2017	2016	2015	2014
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	497 \$	292 \$	251 \$	225 \$	216 \$	13 \$	9 \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	2	2	3	5	7	–	–	–	–	–
Prêts personnels	135	114	120	103	113	2	2	–	–	1
Total des prêts douteux bruts à la consommation	634	408	374	333	336	15	11	–	–	1
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	7	4	4	4	–	–	–	–	–
Institutions financières	5	–	1	–	1	65	8	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	62	38	23	26	31	44	52	5	–	–
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	7	6	19	8	4	14	1	–	–	–
Immobilier et construction	39	33	23	9	10	75	137	62	94	135
Agriculture	8	9	4	1	2	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	1	2	121	126	4	54	114	248	1	–
Télécommunications, médias et technologie	2	3	4	2	4	2	2	–	–	–
Transport	3	2	1	1	1	1	–	–	–	–
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	10	20
Divers	5	3	4	3	2	71	45	–	–	–
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	135	103	204	180	63	326	359	315	105	155
Total des prêts douteux bruts	769	511	578	513	399	341	370	315	105	156
Autres prêts en souffrance ³	100	337	362	337	342	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	869 \$	848 \$	940 \$	850 \$	741 \$	341 \$	370 \$	315 \$	105 \$	156 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	54 \$	22 \$	20 \$	21 \$	22 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts personnels	79	110	105	99	96	–	–	–	–	1
Provision totale – prêts à la consommation	133	132	125	120	118	2	–	–	–	1
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	–	2	2	1	1	–	–	–	–	–
Institutions financières	–	–	–	–	–	14	–	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	26	18	16	19	20	27	16	4	–	–
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	4	5	7	6	3	1	–	–	–	–
Immobilier et construction	15	9	10	7	7	29	41	20	27	47
Agriculture	4	–	1	–	–	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	1	2	21	39	2	5	8	8	–	–
Télécommunications, médias et technologie	1	2	3	2	3	–	–	–	–	–
Transport	2	2	1	1	1	–	–	–	–	–
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	6	13
Divers	3	3	2	2	1	12	–	–	–	–
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	56	43	63	77	38	88	65	32	33	60
Provision totale	189 \$	175 \$	188 \$	197 \$	156 \$	90 \$	65 \$	32 \$	33 \$	61 \$
Prêts douteux, montant net										
Prêts hypothécaires à l'habitation	443 \$	270 \$	231 \$	204 \$	194 \$	11 \$	9 \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	2	2	3	5	7	–	–	–	–	–
Prêts personnels	56	4	15	4	17	2	2	–	–	–
Total des prêts douteux nets à la consommation	501	276	249	213	218	13	11	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	5	2	3	3	–	–	–	–	–
Institutions financières	5	–	1	–	1	51	8	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	36	20	7	7	11	17	36	1	–	–
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	3	1	12	2	1	13	1	–	–	–
Immobilier et construction	24	24	13	2	3	46	96	42	67	88
Agriculture	4	9	3	1	2	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	–	–	100	87	2	49	106	240	1	–
Télécommunications, médias et technologie	1	1	1	–	1	2	2	–	–	–
Transport	1	–	–	–	–	1	–	–	–	–
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	4	7
Divers	2	–	2	1	1	59	45	–	–	–
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	79	60	141	103	25	238	294	283	72	95
Total des prêts douteux nets	580 \$	336 \$	390 \$	316 \$	243 \$	251 \$	305 \$	283 \$	72 \$	95 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Prêts douteux nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2018 ²	2017	2016	2015	2014	2018 ²	2017	2016	2015	2014
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	167 \$	212 \$	263 \$	348 \$	318 \$	677 \$	513 \$	514 \$	573 \$	534 \$
Étudiants	—	—	—	—	—	2	2	3	5	7
Prêts personnels	43	53	70	79	79	180	169	190	182	193
Total des prêts douteux bruts à la consommation	210	265	333	427	397	859	684	707	760	734
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	15	17	17	34	60	18	24	21	38	64
Institutions financières	1	2	3	5	5	71	10	4	5	6
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	52	57	94	141	168	158	147	122	167	199
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	4	5	210	47	44	25	12	229	55	48
Immobilier et construction	72	78	104	139	184	186	248	189	242	329
Agriculture	1	1	1	3	6	9	10	5	4	8
Secteurs liés aux ressources	—	—	—	2	1	55	116	369	129	5
Télécommunications, médias et technologie	—	—	—	—	5	4	5	4	2	9
Transport	3	4	2	2	8	7	6	3	3	9
Services publics	—	—	—	1	1	—	—	—	11	21
Divers	12	—	1	—	—	88	48	5	3	2
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	160	164	432	374	482	621	626	951	659	700
Total des prêts douteux bruts	370	429	765	801	879	1 480	1 310	1 658	1 419	1 434
Autres prêts en souffrance ³	3	3	3	3	8	103	340	365	340	350
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	373 \$	432 \$	768 \$	804 \$	887 \$	1 583 \$	1 650 \$	2 023 \$	1 759 \$	1 784 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	87 \$	123 \$	148 \$	167 \$	146 \$	143 \$	145 \$	168 \$	188 \$	168 \$
Étudiants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts personnels	30	31	40	46	42	109	141	145	145	139
Provision totale – prêts à la consommation	117	154	188	213	188	252	286	313	333	307
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	7	9	12	17	31	7	11	14	18	32
Institutions financières	1	—	2	3	3	15	—	2	3	3
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	28	29	48	65	67	81	63	68	84	87
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	3	3	45	43	42	8	8	52	49	45
Immobilier et construction	39	39	54	68	91	83	89	84	102	145
Agriculture	1	1	1	3	4	5	1	2	3	4
Secteurs liés aux ressources	—	—	—	1	—	6	10	29	40	2
Télécommunications, médias et technologie	—	—	—	—	—	1	2	3	2	3
Transport	2	2	2	2	—	4	4	3	3	1
Services publics	—	—	—	1	1	—	—	—	7	14
Divers	5	—	—	—	—	20	3	2	2	1
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	86	83	164	203	239	230	191	259	313	337
Provision totale	203 \$	237 \$	352 \$	416 \$	427 \$	482 \$	477 \$	572 \$	646 \$	644 \$
Prêts douteux, montant net										
Prêts hypothécaires à l'habitation	80 \$	89 \$	115 \$	181 \$	172 \$	534 \$	368 \$	346 \$	385 \$	366 \$
Étudiants	—	—	—	—	—	2	2	3	5	7
Prêts personnels	13	22	30	33	37	71	28	45	37	54
Total des prêts douteux nets à la consommation	93	111	145	214	209	607	398	394	427	427
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	8	8	5	17	29	11	13	7	20	32
Institutions financières	—	2	1	2	2	56	10	2	2	3
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	24	28	46	76	101	77	84	54	83	112
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	1	2	165	4	2	17	4	177	6	3
Immobilier et construction	33	39	50	71	93	103	159	105	140	184
Agriculture	—	—	—	—	2	4	9	3	1	4
Secteurs liés aux ressources	—	—	—	1	1	49	106	340	89	3
Télécommunications, médias et technologie	—	—	—	—	5	3	3	1	—	6
Transport	1	2	—	—	8	3	2	—	—	8
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	4	7
Divers	7	—	1	—	—	68	45	3	1	1
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	74	81	268	171	243	391	435	692	346	363
Total des prêts douteux nets	167 \$	192 \$	413 \$	385 \$	452 \$	998 \$	833 \$	1 086 \$	773 \$	790 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada¹									
Payables à vue									
Particuliers	10 216 \$	10 567 \$	9 965 \$	15 \$	13 \$	12 \$	0,15 %	0,12 %	0,12 %
Entreprises et gouvernements	42 784	41 607	37 572	432	228	138	1,01	0,55	0,37
Banques	4 632	4 419	2 943	1	1	—	0,02	0,02	—
Payables sur préavis									
Particuliers	98 054	95 035	87 057	644	429	363	0,66	0,45	0,42
Entreprises et gouvernements	38 621	34 510	28 873	606	332	240	1,57	0,96	0,83
Banques	415	359	174	6	4	2	1,45	1,11	1,15
Payables à terme fixe									
Particuliers	43 561	41 688	40 414	676	434	505	1,55	1,04	1,25
Entreprises et gouvernements	76 674	72 260	58 618	1 442	1 040	845	1,88	1,44	1,44
Banques	1 625	1 681	1 816	27	12	10	1,66	0,71	0,55
Emprunts garantis	43 085	38 642	38 720	952	613	547	2,21	1,59	1,41
Total au Canada	359 667	340 768	306 152	4 801	3 106	2 662	1,33	0,91	0,87
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger									
Payables à vue									
Particuliers	1 693	1 120	818	1	1	1	0,06	0,09	0,12
Entreprises et gouvernements	14 149	7 697	4 261	33	8	3	0,23	0,10	0,07
Banques	10	5	3	—	—	—	—	—	—
Payables sur préavis									
Particuliers	5 239	3 487	2 551	39	22	20	0,74	0,63	0,78
Entreprises et gouvernements	7 740	2 857	801	96	18	1	1,24	0,63	0,12
Payables à terme fixe									
Particuliers	2 891	1 925	1 373	38	18	8	1,31	0,94	0,58
Entreprises et gouvernements	55 997	54 381	72 031	1 088	656	454	1,94	1,21	0,63
Banques	8 049	11 897	11 081	144	124	66	1,79	1,04	0,60
Emprunts garantis	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total à l'étranger	95 768	83 369	92 919	1 439	847	553	1,50	1,02	0,60
Total des dépôts	455 435 \$	424 137 \$	399 071 \$	6 240 \$	3 953 \$	3 215 \$	1,37 %	0,93 %	0,81 %

1) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 32,3 G\$ (26,8 G\$ en 2017 et 10,6 G\$ en 2016).

Emprunts à court terme

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2018	2017	2016
Encours à la fin de l'exercice			
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 782 \$	13 713 \$	10 338 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	33 571	29 995	14 212
Total des emprunts à court terme	47 353 \$	43 708 \$	24 550 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			
Solde moyen	15 300 \$	13 789 \$	11 226 \$
Solde maximal de fin de mois	17 162	15 211	13 029
Taux d'intérêt moyen	1,78 %	1,64 %	1,77 %
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			
Solde moyen	41 063 \$	26 303 \$	17 129 \$
Solde maximal de fin de mois	45 343	33 261	24 513
Taux d'intérêt moyen	1,79 %	0,97 %	0,74 %

Honoraires payés aux auditeurs nommés par les actionnaires

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Honoraires d'audit ¹	26,0 \$	21,1 \$	16,4 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	2,5	2,6	2,2
Honoraires pour services fiscaux ³	2,4	1,1	0,3
Divers ⁴	0,1	0,1	—
Total	31,0 \$	24,9 \$	18,9 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et des services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou le règlement. Les honoraires d'audit comprennent l'audit des contrôles internes à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers de la CIBC, y compris diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.